



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État



Rapport d'activité 2020

Mars 2021



© kaell architecte – photo : boshua

SOMMAIRE

A. LES ACCENTS DE LA POLITIQUE GENERALE	6
A.1 Lutte contre le COVID-19	6
A.2 Constitution	7
A.3 Institution de la Maison du Grand-Duc	7
A.4 Autorité nationale de sécurité.....	8
A.5 Financement des partis politiques.....	9
A.6 Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et à la Loterie Nationale.....	9
A.7 Mise en œuvre des recommandations du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) émises à l'occasion de son quatrième et cinquième cycle d'évaluation.....	10
B. LA COORDINATION DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS.....	12
C. LES SERVICES ET ORGANES	13
C.1 Le Service des médias et des communications (SMC).....	13
C.1.1 Medias.....	14
C.1.2 Communications	17
C.1.3 Les communications satellitaires et les activités spatiales.....	21
C.1.4 Les services postaux.....	22
C.1.5 Politique des données.....	23
C.1.6 Digital Luxembourg	25
C.1.7 Activités internationales	27
C.1.8 Structures liées	29
C.2 Le Service de renseignement de l'État (SRE)	33
C.2.1 Introduction	33
C.2.2 Missions	33
C.2.3 Coopération nationale et internationale.....	36
C.2.4 Archivage et Protection des données à caractère personnel.....	36
C.2.5 Autorité nationale de Sécurité.....	37
C.3 Le Service information et presse du Gouvernement (SIP)	38
C.3.1 Introduction	38
C.3.2 Communication gouvernementale et Internet.....	39
C.3.3 Edition et coordination	47
C.3.4 Organisation et relations presse.....	50
C.3.5 Division revues de presse	52
C.3.6 Publication d'avis	53

C.3.7	Open data et accès à l'information.....	54
C.3.8	Systèmes d'information.....	57
C.4	La Commission d'Economies et de Rationalisation (CER)	59
C.4.1	Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2020 (Numerus Clausus)	59
C.4.2	L'élaboration de 5.439 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel.....	61
C.4.3	L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2020.....	62
C.4.4	Le lancement de la Gestion prévisionnelle des effectifs pour l'évaluation des besoins en matière d'engagement de personnel pour la période 2021-2024	62
C.5	Le Haut-Commissariat à la Protection nationale.....	63
C.5.1	Prévention et gestion de crise	63
C.5.2	Coordination en matière de lutte contre le terrorisme	65
C.5.3	Protection des infrastructures critiques	66
C.5.4	Cybersécurité et sécurité des communications.....	66
C.5.5	Activités sur le plan international.....	69
C.6	Service de la communication de crise	71
C.6.1	Rapport d'activité 2020	71
C.6.2	Stratégies et communication.....	71
C.6.3	www.infocrise.lu et Twitter @infocriseLU	71
C.6.4	Relations avec les acteurs nationaux.....	72
C.6.5	Cellules de crise.....	72
C.7	Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.....	73
C.7.1	Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale	73
C.7.2	Le service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale	74
C.8	Département des Relations avec le Parlement – Service central de Législation	75
C.8.1	Le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg	75
C.8.2	Suivi des travaux parlementaires.....	76
C.8.3	Débats	77
C.8.4	Statistiques concernant les publications	78
C.8.5	Outils mis à disposition par le SCL	79
C.8.6	Coopération internationale	84
C.9	Département des Cultes	85
D.	ACTIVITES PROTOCOLAIRES.....	86
D.1	Fête Nationale.....	86

D.2	Plantation d'un arbre en l'honneur de S.A.R. le Prince Charles	86
D.3	Monument en la mémoire de S.A.R. le Grand-Duc Jean	86
E.	ANNEXES	87
E.1	Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre au cours de 2020	87
E.2	Déplacements de Monsieur le Premier Ministre à l'étranger au cours de l'année 2020	88
E.3	Participation de Monsieur le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2020.....	88
E.4	Participation de Monsieur le Premier Ministre à des séances à la Chambre des députés en relation avec le COVID-19	91
E.5	Participation de Monsieur le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan international au cours de l'année 2020	92

A. LES ACCENTS DE LA POLITIQUE GENERALE

L'année 2020 a été fortement marquée par la lutte contre la pandémie liée au « Sars-CoV-2 » qui a touché tous les départements ministériels et dont la gestion a, à côté du Ministère de la Santé, dès le début été assurée par le Ministère d'Etat.

En effet, la survenance et la propagation de la pandémie liée au « Sars-CoV-2 » a requis, en date du 18 mars 2020, le déclenchement du mécanisme de l'état de crise prévu à l'article 32, paragraphe 4 de la Constitution et engendré la prise subséquente de nombreuses mesures réglementaires exceptionnelles pour faire face à l'état de crise.

A l'expiration du dispositif de l'état de crise, la gestion de la lutte contre le COVID-19 a continué à dominer la politique générale du pays et a nécessité la mise en place d'un dispositif législatif et réglementaire approprié pour reprendre la relève des mesures instaurées pendant l'état de crise et lutter contre la pandémie en situation « post-crise ».

Comme l'évolution de la situation sanitaire dans le pays a exigé un suivi permanent de la nécessité et de la proportionnalité des mesures en place ainsi que l'adoption de nouvelles mesures et la modification ou l'abrogation des mesures existantes, la politique générale est restée majoritairement centrée autour de la gestion de la lutte contre la pandémie liée au « Sars-CoV-2 ».

Néanmoins, nonobstant la forte intensité normative engendrée par cette situation exceptionnelle, le Ministère d'Etat a, tout comme les années précédentes, également accompagné et assuré, au cours de l'année 2020, le suivi des projets de loi et de règlement déjà introduits dans la procédure et en a élaboré de nouveaux.

A.1 Lutte contre le COVID-19

Le mécanisme de l'état de crise prévu à l'article 32, paragraphe 4 de la Constitution a été déclenché par le règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Le lendemain, le 19 mars 2020, le projet de loi portant prorogation de l'état de crise déclaré par le règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 (Doc. parl. 7534) a été déposé afin de proroger l'état de crise pour une durée de trois mois. Suite à l'avis du Conseil d'Etat rendu en date du 20 mars 2020, le projet de loi a été adopté par la Chambre des Députés dans sa séance publique du 21 mars 2020 et la dispense du second vote constitutionnel a été accordée par le Conseil d'Etat en date du 24 mars 2020.

Jusqu'au 24 juin 2020, jour de l'expiration de l'état de crise, le règlement grand-ducal portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 a subi des modifications par le biais de treize règlements subséquents.

Un projet de loi portant report des dates limites relatives à l'exercice comptable 2019, telles que prévues aux articles 12 et 16 de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques pour la durée de l'état de crise (Doc. parl. 7550) a été déposé le 3 avril 2020. Il vise principalement à reporter la date limite de l'arrêt des comptes annuels 2019 des partis politiques de 99 jours, et ce, en raison des mesures restrictives rendues

nécessaires pour faire face à la pandémie du COVID-19. Suite à l'instruction par la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des Députés en date du 14 avril 2020 en présence du Ministère d'Etat, le projet de loi a été adopté par la Chambre des Députés le 17 avril 2020 et est entré en vigueur le 22 avril 2020.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie liée au « Sars-CoV-2 », le Ministre d'Etat a participé, ensemble avec la Ministre de la Santé à trois réunions de la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés, vingt-quatre réunions jointes de la Conférence des Présidents et du Bureau de la Chambre des Députés et une réunion jointe de la Conférence des Présidents, du Bureau et de la Commission parlementaire de la Santé de la Chambre des Députés pour informer leurs membres sur l'évolution de la pandémie liée au « Sars-CoV-2 » et les nouvelles mesures requises par la situation sanitaire.

A.2 Constitution

Tout au long de l'année sous revue, les travaux parlementaires en vue de la révision de la Constitution ont été poursuivis. Après que la proposition de révision n° 6030 portant instauration d'une nouvelle Constitution ; initiée en 2009 et instruite par la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des Députés pendant dix années, a été abandonnée en fin de l'année 2019 ; ladite commission a décidé de procéder à une révision de la Constitution par étapes et par blocs. Le Ministère d'Etat a accompagné les travaux de la commission en participant à douze réunions qui étaient, d'un côté, consacrées à l'examen du quatrième avis complémentaire du Conseil d'Etat (Doc. parl. 6030) et, de l'autre côté, à la révision des chapitres Ier, III, V, VI, VII, IV, X, XI et XII de la Constitution qui ont abouti aux propositions de révisions n° 7575 et n° 7700.

A.3 Institution de la Maison du Grand-Duc

Le 24 janvier 2020, le Représentant spécial du Premier Ministre auprès de la Cour grand-ducale, M. Jeannot WARINGO, ancien Directeur de l'Inspection générale des Finances, a remis son rapport de mission au Premier Ministre. Ledit rapport, publié le 31 janvier 2020, présente une analyse du fonctionnement des services de la Cour grand-ducale et propose une série de réformes tendant à améliorer ce fonctionnement via la mise en place de structures et de procédures claires et transparentes ainsi qu'en opérant une distinction plus poussée entre les activités officielles et les activités privées des Membres de la Famille grand-ducale.

En date du 5 février 2020, le Premier Ministre et son Représentant spécial ont présenté le rapport à la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des Députés, échangeant avec les Députés sur les pistes de mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport.

Ces pistes ont également fait l'objet d'un document transmis à la Commission parlementaire en date du 9 mars 2020.

Depuis le mois de février 2020, les services du Ministère d'Etat, de concert avec le Maréchalat de la Cour, se sont penchés sur la mise en œuvre concrète des recommandations du Représentant spécial.

Les principaux éléments dégagés de ces travaux furent présentés par le Premier Ministre et son Représentant spécial à la Commission parlementaire en date du 14 juillet 2020. Le 30 septembre 2020, la Commission a pu avoir un échange avec le Premier Ministre et son Représentant spécial au sujet de l'avant-projet d'arrêté grand-ducal portant institution de la Maison du Grand-Duc qui fut ponctuellement adapté suite à ces échanges et qui est entré en vigueur le 9 octobre 2020.

L'arrêté en question vise à créer, sous l'égide du Grand-Duc et sous la direction administrative du Maréchal de la Cour, la Maison du Grand-Duc comme administration ayant pour mission de fournir au Grand-Duc le soutien administratif et logistique nécessaire à l'exercice de la fonction de Chef de l'Etat.

Il prévoit le cadre du personnel, qui comprend des fonctionnaires, employés et salariés de l'Etat, soumis de manière générale aux règles applicables à ces derniers en vertu du statut général des fonctionnaires et des autres instruments légaux et réglementaires concernant la Fonction publique étatique.

Il établit une hiérarchie claire et transparente sous un comité de direction et prévoit les missions d'un comité de coordination dans lequel siègent le Maréchal de la Cour et le Secrétaire général du Conseil de Gouvernement pour prendre d'un commun accord une série de décisions touchant au bon fonctionnement de la Maison du Grand-Duc.

A partir de l'exercice 2021, le budget alloué à la Maison du Grand-Duc sera exécuté conformément à la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, y inclus en ce qui concerne le contrôle de son exécution par la Direction du contrôle financier en appliquant les modalités des procédures communes fixées par le Ministre des Finances. La Cour des comptes examinera la légalité et la régularité des dépenses de la Maison du Grand-Duc.

A.4 Autorité nationale de sécurité

Le projet de loi portant modification de la loi du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité et du Code pénal (Doc. parl. 6961) a été déposé le 2 mars 2016.

Suite à l'avis du Conseil d'Etat du 25 mai 2016, le Gouvernement a déposé des amendements gouvernementaux le 26 juin 2018 qui ont été avisés par le Conseil d'Etat en date du 13 novembre 2018.

Dans sa réunion du 22 octobre 2019, la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des Députés a adopté des amendements parlementaires au projet de loi portant modification de la loi du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité et du Code pénal qui ont été soumis à l'avis du Conseil d'Etat en date du 11 novembre 2019.

Au cours de l'année 2020, le Gouvernement a été invité à trois reprises par la commission pour poursuivre l'examen du deuxième avis du Conseil d'Etat rendu en date du 28 janvier 2020.

Ces réunions ont conduit à l'adoption, par la commission dans sa réunion du 12 juin 2020, d'amendements parlementaires au projet de loi portant modification de la loi du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité et du Code pénal.

Le 17 novembre 2020, le Conseil d'Etat a rendu son troisième avis complémentaire.

A.5 Financement des partis politiques

La proposition de loi portant modification de : 1° la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques ; 2° la loi électorale modifiée du 18 février 2003 (Doc. parl. 7509) a été déposée le 19 décembre 2019 par les députés Marc BAUM, Eugène BERGER, Alex BODRY, Sven CLEMENT, Gast GIBERYEN, Léon GLODEN et Josée LORSCHÉ, et a été déclarée recevable par la Chambre des députés en date du 21 janvier 2020. Elle a été élaborée sur base des discussions et travaux menés au sein de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des Députés et les modifications proposées par ses auteurs sont le fruit d'un consensus auquel ont adhéré tous les groupes et sensibilités politiques représentés à la Chambre des Députés.

Les modifications principales ont pour but de :

- réviser à la hausse les dotations accordées aux partis politiques, alors qu'elles n'ont pas été réévaluées depuis leur introduction il y a douze ans. La proposition de loi vise ainsi à assurer aux partis les moyens financiers nécessaires pour accomplir pleinement leurs missions prévues par la Constitution ;
- séparer complètement les deux régimes de dotation pour les élections nationales et européennes, pour des raisons de cohérence avec la logique applicable au remboursement d'une partie des frais de la campagne électorale, tel que prévu à l'article 93 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ; et
- préciser et compléter la loi afin de garantir que tous les partis qui participent à une élection nationale soient traités sur un pied d'égalité et que les obligations légales imposées aux partis comme corollaire du financement public soient entièrement respectées. Dans cet ordre d'idées, l'établissement d'une déclaration écrite de chaque candidat sur l'acceptation de dons est censé renforcer l'encadrement légal en matière de dons destinés aux partis politiques.

Le Gouvernement a marqué son accord avec l'orientation générale de la proposition de loi, tout en apportant quelques propositions d'amélioration visant à assurer la cohérence des différentes dispositions applicables en la matière.

La proposition de loi a été adoptée par la Chambre des députés le 8 décembre 2020 et est entrée en vigueur le 20 décembre 2020.

A.6 Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et à la Loterie Nationale

Un avant-projet de loi modifiant la loi du 22 mai 2009 relative à l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et à la Loterie Nationale a figuré à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement le 18 décembre 2020.

L'article 4, paragraphe 4 de la loi précitée du 22 mai 2009 prévoit que l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, ci-après « l'Œuvre », est administrée et gérée par un conseil d'administration. En pratique, la gestion journalière est assurée par deux Directeurs qui sont déjà en fonction. Il convient partant d'adapter le cadre légal à la réalité.

Ainsi, le projet de loi a pour objet d'instituer un organe de direction distinct de celui du conseil d'administration, qui sera chargé de la gestion des affaires courantes.

Cet organe de direction est composé de deux Directeurs non membres du conseil d'administration, chargés de la gestion journalière de l'Œuvre. Ainsi, sera consacrée l'existence

de deux Directeurs, dont l'un sera chargé des missions philanthropiques de l'Œuvre et dont l'autre sera en charge de la gestion de la Loterie nationale.

A.7 Mise en œuvre des recommandations du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) émises à l'occasion de son quatrième et cinquième cycle d'évaluation

Le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO), ci-après le « Groupe », est un Accord élargi du Conseil de l'Europe créé en 1999 pour veiller au respect des normes anticorruptions de l'Organisation.

Ce Groupe, a pour objectif l'identification des lacunes dans les politiques nationales à l'occasion d'une procédure d'évaluation et publie des rapports d'évaluation et des rapports de conformité à cette fin. Les procédures de conformité relatives aux trois premiers cycles ont été clôturées, respectivement en 2005, 2008 et 2012.

L'examen de la conformité relative au quatrième et au cinquième cycle était encore en cours en 2020, et a figuré à l'ordre du jour de la dernière réunion plénière du Groupe, qui s'est tenue du 26 au 29 octobre 2020.

S'il s'agissait – pour ce qui est du cinquième cycle (Volet « Prévention de la corruption et promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et des services répressifs »), de l'adoption du premier rapport de conformité, le rapport d'évaluation relatif au quatrième cycle (Volet « Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs ») a déjà fait l'objet de deux rapports de conformité en 2015 et en 2017, suivi d'un rapport de conformité intermédiaire en mars 2019.

Suite au rapport de conformité intérimaire de 2019, le Luxembourg a soumis un rapport relatif aux mesures prises aux fins de la mise en œuvre des recommandations en suspens le 31 mars 2020. Ce rapport, a servi de base à l'élaboration du rapport de conformité intérimaire publié le 6 novembre 2020.

Suite à ce deuxième rapport de conformité intérimaire le Luxembourg devra présenter, au plus tard pour le 31 octobre 2021, des informations complémentaires à l'égard des mesures prises pour se mettre en conformité avec les recommandations dont la mise en œuvre reste ouverte voire uniquement partielle.

En ce qui concerne le cinquième Cycle d'évaluation du Groupe portant sur la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et des services répressifs, auquel le Luxembourg a été soumis au cours des années 2017 et 2018, le Luxembourg s'est vu adresser 21 recommandations dans le rapport d'évaluation du 17 juin 2018.

En 2019, le Luxembourg a élaboré le rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations qui a été envoyé le 30 décembre 2019 au secrétariat du GRECO pour que celui-ci puisse évaluer la mise en œuvre de ses recommandations et émettre un premier rapport de conformité à l'égard du Luxembourg.

Dans le rapport de conformité du GRECO, publié le 6 novembre 2020, le GRECO conclut que le Luxembourg a mis en œuvre ou traité de façon satisfaisante huit des vingt-et-une recommandations contenues dans le Rapport d'Évaluation du Cinquième Cycle. Parmi les autres

recommandations, dix ont été partiellement mises en œuvre et quatre n'ont pas été mises en œuvre.

Le Luxembourg doit soumettre au GRECO des informations complémentaires relatives à la mise en œuvre des recommandations partiellement mises en œuvre et non mises en œuvre jusqu'au 30 avril 2022.

B. LA COORDINATION DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS

Au cours l'année 2020, les services du Ministère d'Etat ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

La lutte contre la propagation de l'épidémie provoquée par le coronavirus SARS-CoV-2 « COVID-19 », tant dans son aspect sanitaire que dans son aspect économique et social, ainsi que la mise en place d'un cadre juridique d'exception ont fortement sollicité les services du Ministère d'Etat responsables de la coordination entre les différentes institutions afin d'assurer un suivi immédiat des formalités et procédures à accomplir en vue de la mise en vigueur des décisions dans des délais beaucoup plus brefs que d'habitude.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2020, 80 séances du Conseil ont eu lieu. L'augmentation des séances par rapport à l'année 2019 (42 séances) résulte des besoins de la gestion de crise, qui a fortement sollicité les Membres du Gouvernement dès le début de la pandémie.

Les services du Ministère d'Etat ont également adapté leur organisation interne et leur mode de fonctionnement afin de tenir compte des protocoles sanitaires applicables et des contraintes y relatives. Des leçons utiles en vue d'une réorganisation des modes de fonctionnement usuels de l'administration dans le sens d'une plus grande efficacité pourraient éventuellement en être tirés.

Outre la coordination interinstitutionnelle dans la lutte contre le coronavirus, le Ministère d'Etat a continué d'exécuter ses missions habituelles de coordination de la politique générale et de coordination entre les départements ministériels.

Le Secrétaire général du Conseil de Gouvernement a par ailleurs présidé la session annuelle du Réseau des Hauts responsables des centres de gouvernement de l'OCDE qui s'est tenue en décembre 2020 par visioconférence. La session annuelle a été ouverte par une allocution de M. le Premier Ministre et du Secrétaire général de l'OCDE, M. Angel GURRÍA.

C. LES SERVICES ET ORGANES

C.1 Le Service des médias et des communications (SMC)

L'année 2020 fut marquée par le lancement d'un nombre considérable de réformes et de projets d'envergure, portant sur la quasi-totalité des axes stratégiques du Service, et ceci malgré le contexte général inédit et compliqué lié à la pandémie du COVID-19. Parmi les faits marquants de cette année, il y a lieu de relever :

- **Médias** : dépôt du projet de loi relatif à la réforme de l'aide à la presse ; dépôt du projet de loi portant création de l'établissement public « Média de service public 100,7 » ; lancement de l'étude de faisabilité du déploiement de la diffusion numérique DAB+ ; mise en place d'une indemnité extraordinaire en faveur des médias dans le cadre de la pandémie COVID-19.
- **5G** : Attribution des fréquences des bandes dites des 700 MHz et des 3,6 GHz à quatre opérateurs ; lancement des premiers services 5G; formalisation des premiers projets pilotes 5G.
- **Réforme du cadre réglementaire en matière de communications électroniques** : dépôt du projet de loi qui transpose le code des communications électroniques européen.
- **Activités spatiales** : rôle de premier plan dans le projet « Quantum Communication Infrastructure » de la Commission européenne ; vote de la loi sur les activités spatiales et de la loi sur l'approbation de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.
- **Intelligence artificielle** : lancement d'une consultation publique à échelle nationale ; mise en œuvre de l'appel à projets AI4GOV visant à promouvoir l'adoption de l'IA au sein de l'administration publique ; lancement d'une formation générique sur les éléments de base en intelligence artificielle.

Il y a lieu de relever également que le nombre de questions parlementaires auxquelles le SMC a été amené à fournir des réponses a considérablement augmenté en 2020 : ainsi, au total, 74 questions écrites ont été traitées. Un grand nombre de questions posées par les députés avaient trait, d'une part, à la disponibilité des moyens de communications électroniques et à une connectivité de pointe (27), et, d'autre part, à la protection des données personnelles (27).

De cette analyse sommaire il est permis de déduire que le recours massif et inopiné aux nouvelles technologies de communication engendré par les contraintes de la pandémie (que ce soit dans le cadre du télétravail, de l'éducation à distance ou encore des téléconsultations médicales) ont illustré, voire accru l'importance d'une infrastructure technologique de pointe, ainsi que d'une priorité justifiée accordée à la protection des données personnelles dans une société de plus en plus digitalisée.

Dans ce contexte, et au vu de l'impact considérable des mesures sanitaires sur les réseaux de télécommunications, le SMC a également procédé au monitoring des infrastructures de communication en coopération avec l'ILR et les opérateurs des réseaux et infrastructures de télécommunication.

Au niveau des ressources humaines, l'effectif du SMC a évolué de 32 (2019) à 33 collaborateurs : dès l'annonce des mesures sanitaires en mars 2020, un plan de continuité des activités du SMC a été mis en place et la transition vers le télétravail s'est faite de manière efficace et sans difficulté pour l'ensemble de l'équipe.

Enfin, il convient de relever que le SMC a entamé un processus de définition de son plan stratégique pluriannuel tel que préconisé par le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat (CGPO), en commençant par la définition – via un processus participatif de l'ensemble des collaborateurs – de sa vision et de la mission du service. Ceux-ci peuvent désormais se résumer ainsi :

Notre vision

A society in which everyone is empowered through information & technology.

Notre mission

We enable broad access to information by supporting a diverse media landscape, state-of-the-art connectivity & forward-thinking policies that put people first.

We believe in bold ideas.

That's why we power innovative initiatives & foster a vibrant & collaborative ecosystem.

C.1.1 Médias

C.1.1.1 Audiovisuel

L'année 2020 était notamment marquée par la sortie définitive du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les fournisseurs de services de médias audiovisuels établis au Royaume-Uni ont été amenés à trouver des solutions pour continuer à bénéficier de l'accès au marché intérieur dans le domaine audiovisuel. En utilisant une clause technique spécifique de la directive européenne « Service de médias audiovisuels », qui définit la juridiction en fonction de l'utilisation du satellite par des chaînes de télévision en provenance de pays tiers, le SMC était sollicité tout au long de l'année pour donner des renseignements aux fournisseurs utilisant les satellites SES/ASTRA.

Fin décembre 2020, 145 chaînes de télévision ont finalement été notifiées par 63 fournisseurs de services de médias audiovisuels, qui tombent désormais sous compétence régulatrice luxembourgeoise.

Lors du débat de consultation à la Chambre des députés sur le service public dans les médias, les députés ont invité le Gouvernement à négocier une nouvelle convention avec RTL Group/CLT-UFA afin d'assurer la continuité de la production et de la diffusion du programme. Des discussions préliminaires avec RTL Group/CLT-UFA ont eu lieu dans ce sens afin d'entamer la négociation d'une convention pour l'après 2023.

Au-delà de cette particularité liée au Brexit, de nouveaux services audiovisuels ont été lancés en 2020, dont notamment la plateforme digitale « KUK », qui a notifié son lancement du service au SMC. Le groupe « Network4Media » s’est installé au Luxembourg et a obtenu des concessions pour diffuser leurs programmes en langue hongroise, tout comme « Newsmax Adria », filiale de *United Media* déjà établie au Luxembourg. Par ailleurs, des concessions venant à échéance fin 2020 ont été prolongées, dont les concessions du groupe RTL.

La loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques a fait l’objet d’une révision partielle en vue de transposer la directive européenne relative aux services de médias audiovisuels. Après analyse du projet de loi par la Chambre des Députés, celle-ci a apporté des modifications mineures fin de l’année 2020 et ne devrait pas tarder à procéder au vote au début de l’année 2021.

En vue de préparer le déploiement du standard de radiodiffusion numérique DAB+ au Luxembourg, le SMC a lancé une étude de faisabilité avec le Broadcasting Center Europe (BCE). La transition vers le numérique devra non seulement permettre une meilleure couverture et qualité de réception des stations de radio existantes, mais aussi renforcer le pluralisme médiatique en encourageant le développement de nouveaux programmes. Les résultats de l’analyse permettront de préparer la mise en place d’une diffusion en norme numérique DAB+ qui sera complémentaire au réseau de radiodiffusion sonore existant. Le déploiement d’un multiplexe numérique est envisagé pour la deuxième moitié de 2021.

C.1.1.2 Presse écrite

C.1.1.2.1 Projet de loi relatif à un régime d’aides en faveur du journalisme professionnel

Le 8 juillet 2020, après plusieurs réunions de consultation avec les éditeurs, le Conseil de Gouvernement a approuvé l’avant-projet de loi relatif à un régime d’aides en faveur du journalisme professionnel qui sera amené à remplacer la *loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite*.

Le projet vise à optimiser le régime actuel de l’aide à la presse écrite, à l’adapter à l’ère contemporaine en mettant en place un cadre unique et technologiquement neutre pour les médias publiés sous forme papier et les médias en ligne, et à élargir le champ d’application du nouveau mécanisme.

Le nouveau régime remplace ainsi dorénavant le critère de la quantité de pages imprimées dans le calcul du montant revenant à chaque média par celui du nombre de journalistes professionnels engagés, tout en gardant une part de financement fixe à chaque média.

Le régime introduit également une nouvelle aide pour les « *start-ups* » qui ne sont pas encore éligibles pour bénéficier du régime principal, ainsi qu’une aide pour les éditeurs citoyens reconnaissant ainsi leur fonction en tant qu’acteurs médiatiques et socio-culturels complémentaires aux autres médias.

Par ailleurs, les critères d'éligibilité sont élargis au-delà des trois langues officielles du pays, les mensuels et les publications gratuites sont rendus éligibles, et la commission d'évaluation avisant le Ministre en ce qui concerne l'attribution de l'aide est agrandie. Le projet vise également à encourager la transparence, la formation, l'éducation aux médias et l'accessibilité des personnes en situation d'handicap.

Une première réunion de la Commission parlementaire de la Digitalisation, des Médias et des Communications s'est tenue le 11 décembre 2020 pour examiner les avis des organes consultés et débattre d'éventuels amendements à apporter au projet de loi.

C.1.1.2.2 Promotion de la presse écrite

En 2020, 9 organes (d'Lëtzebuerger Land, Lëtzebuerger Journal, Le Quotidien, Luxemburger Wort, Revue, Tageblatt, Télécran, Woxx, Zeitung vum lëtzebuerger Vollek) ont été bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite pour un montant total de 6.492.774 €.

Le montant annuel de référence pour l'année 2020 a été fixé à 493.705 €, dont résulte une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 164.568 €, complétée par une subvention par page rédactionnelle de 141,56 €.

En amont de l'allocation trimestrielle des aides par le Ministre, le SMC procède au contrôle des critères définis par la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite. Une commission de six membres présidée par le SMC ; comprenant trois membres représentant l'Etat, et trois membres nommés sur proposition respectivement de l'Association luxembourgeoise des éditeurs de journaux, de l'Association luxembourgeoise des journalistes et de l'Union des journalistes Luxembourg ; détermine ensuite le nombre de pages rédactionnelles standardisées à retenir pour chaque organe et en fait rapport au Ministre.

C.1.1.2.3 Promotion de la presse en ligne

Le Gouvernement avait mis en place en 2017 un mécanisme transitoire de promotion du journalisme en ligne, règlement renouvelé par le règlement du Gouvernement en Conseil du 11 mars 2020 concernant le régime de promotion transitoire du journalisme en ligne.

En 2020, 13 organes (contacto.lu, delano.lu, lessentiel.lu/de, lessentiel.lu/fr, lequotidien.lu, moien.lu, paperjam.lu, reporter.lu, tageblatt.lu, wort.lu/de, wort.lu/en, wort.lu/fr, woxx.lu) ont bénéficié de cette subvention, qui s'élève à 100.000 € par an. A l'instar du régime d'aide de la presse écrite, une Commission présidée par le SMC conseille le Ministre lors de l'évaluation des demandes.

C.1.1.3 Etablissement public de radiodiffusion socioculturelle

L'année 2020 a également été marquée par l'élaboration d'une nouvelle loi réformant l'établissement public de radiodiffusion socioculturelle (ERSL).

En préparation du débat parlementaire au sujet du service public dans les médias qui s'est tenu le 14 juillet 2020, des consultations ont eu lieu au sein de la Commission parlementaire de la Digitalisation, des Médias et des Communications avec l'ERSL, l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel (ALIA), l'Union européenne de Radio-Télévision (UER), et le Conseil de presse.

Suite à ces consultations et suite au débat public, le Conseil de Gouvernement a approuvé le 18 décembre 2020 l'avant-projet de loi portant création de l'établissement public « Média de service public 100,7 » tel que proposé par le Ministre des Communications et des Médias.

Comme annoncé dans l'accord de coalition et évoqué lors du débat de consultation, le projet de loi a pour finalité de renforcer la radio luxembourgeoise de service public et de garantir qu'elle puisse continuer à remplir à long terme ses rôles de source impartiale et indépendante d'informations et de commentaires et de forum pour un débat public pluraliste. Elle précise ainsi les missions, modernise la gouvernance et pérennise le financement du média 100,7.

C.1.1.4 Pige publicitaire

La pige des investissements publicitaires est commanditée par les maisons d'édition du secteur avec une participation financière de l'Etat. La Fédération des régies publicitaires du Luxembourg, « Espace Pub Asbl », affiliée à la Confédération Luxembourgeoise du Commerce, est le commanditaire pour la pige. L'Etat peut désigner un membre pour la commission technique en charge de valider les contenus de la pige. Le SMC assiste aux réunions de cette commission.

Les investissements publicitaires bruts au Grand-Duché de Luxembourg se sont élevés au cours de l'année 2019 à 166,596 millions €, ce qui constitue une hausse de 5,18 % ou 8,2 millions € par rapport à 2018 (158,390 millions €).

C.1.2 Communications

C.1.2.1 Communications électroniques terrestres

C.1.2.1.1 Le lancement de la 5G

Après la présentation de la stratégie nationale pour la 5G en 2018 et les travaux préparatifs de l'année 2019, l'année 2020 a été l'année de l'attribution des premières licences liées à la 5G et le lancement des premiers services 5G.

En ce qui concerne les fréquences, l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR), agissant pour le compte du Ministre des Communications et des Médias, a organisé une vente aux enchères pour l'attribution des fréquences des bandes dites des 700 MHz et des 3,6 GHz. Cinq candidats ont participé à la procédure des enchères. La totalité des fréquences disponibles à ce stade a finalement été attribuée à quatre opérateurs. Les premiers services 5G accessibles au public ont été lancés en automne 2020.

Par ailleurs, l'ILR a lancé une première consultation publique pour détecter les intérêts des différentes parties-prenantes pour la troisième bande pionnière, la bande des 26 GHz. La consultation a été clôturée en décembre 2020 et un total de 9 contributions ont été reçues.

Les 29 projets soumis en réponse à l'appel à projets lancé par le SMC en 2019 ont fait l'objet d'une évaluation par une commission d'experts en 2019. En 2020, les projets ont été soumis à l'avis de la commission interministérielle 5G instituée à cet effet. Les premiers projets ont été formalisés en fin d'année. Les projets ont en moyenne une durée de deux ans. Chaque projet est accompagné par un comité de suivi. Des mesurages des champs électromagnétiques accompagneront également ces projets.

En décembre 2020, le SMC a organisé la dixième rencontre du groupe « infrastructures » dans le cadre de l'initiative Digital Luxembourg sous forme d'un séminaire digital. Au total, près d'une centaine de représentants institutionnels et d'entreprises ont rejoint les séances sur le déploiement de la 5G et des réseaux à ultra-haut débit.

Sur le plan de la sécurité des réseaux de communications électroniques, le SMC a travaillé sur l'implémentation des mesures stratégiques de la « boîte à outils de l'UE pour la cybersécurité 5G », travaux qui ont influencé entre autres le projet de loi de la transposition du Code des Communications Électroniques Européen. Le SMC a aussi mené des échanges multiples avec les opérateurs des réseaux 5G au Grand-Duché de Luxembourg portant sur la faisabilité et l'utilité des mesures mentionnées à l'échelle internationale. Le SMC a également pris part au travail du comité interministériel en charge de la cybersécurité, notamment en contribuant à la rédaction de la nouvelle stratégie nationale en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information.

Le sujet de l'introduction de la 5G a aussi été à l'ordre du jour d'un débat public organisé dans le cadre de la pétition 1560. Dans son intervention, le Ministre des Communications et des Médias, a mis en valeur le principe de précaution qui guide sa politique relative aux nouvelles technologies. Le Ministre a confirmé sa volonté de continuer la politique de transparence en matière de déploiement de la nouvelle technologie 5G.

C.1.2.2 LuxConnect

En 2020, le SMC a accompagné les investissements stratégiques dans le domaine de la connectivité et des données hébergées au Luxembourg. LuxConnect continue à cet égard à mener des projets d'investissement dans la fibre optique et a également contribué aux travaux d'implantation d'un centre de calcul à haute performance ; intégré dans un réseau de centres Européens (EuroHPC). Pour accueillir ce projet (réalisé sous l'égide du Ministère de l'Economie), LuxConnect a créé sa filiale « LuxProvide S.A. » en 2019. Ce centre de calcul sera opérationnel dans le courant de l'année 2021.

C.1.2.3 RENITA

Le Réseau national intégré de radiocommunication (RENITA) est un réseau de radiocommunication numérique dédié exclusivement aux services de sécurité et de secours du Grand-Duché de Luxembourg. En 2020, le service RENITA a poursuivi ses missions ayant pour but d'assurer un service continu et fiable de services de radiocommunication pour ses utilisateurs.

Pour optimiser les moyens de communication et assurer la disponibilité de RENITA dans des situations exceptionnelles et de crise, une deuxième station de base mobile fut acquise en 2020. Cette unité mobile permet la mise à disposition rapide de capacités de communication RENITA et sera opérée par le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS). Les deux stations de base mobiles seront équipées d'une interconnexion satellitaire qui exploitera les atouts sécuritaires du satellite GOVSAT-1.

Le projet d'interconnexion transfrontalière avec le réseau belge ASTRID « Inter-System-Interface BE-LU » lancé en 2019 a cependant dû être abandonné suite à des décisions financières et stratégiques prises par la société qui gère le réseau belge. Le service RENITA s'engage toutefois à soutenir toute autre initiative de communications radio transfrontalière et reste régulièrement en contact avec les opérateurs des réseaux voisins.

Le service a aussi poursuivi ses efforts visant à perfectionner la couverture radio et les services de radiocommunication offerts. La sécurité du réseau fût renforcée avec l'application régulière de mises à jour importantes au cœur du réseau. Bien que la pandémie COVID-19 ait affecté le mode de fonctionnement de l'équipe en charge de l'opération du réseau, elle n'a eu aucun impact sur la qualité du réseau et des services offerts.

Finalement, le service RENITA s'est également concentré sur la mise à disposition de couvertures RENITA à l'intérieur de bâtiments. Plusieurs bâtiments administratifs ainsi que quelques grandes surfaces disposent désormais d'une couverture RENITA à l'intérieur des bâtiments, sous-sols et parkings.

C.1.2.3.1 Autorité Compétente GALILEO PRS

RENITA s'est également vu attribuer la mission d'« Autorité Compétence PRS ». En effet, le programme GALILEO offre un service dénommé service public réglementé (SPR) ou PRS (*public regulated service*). Ce service est réservé aux seuls utilisateurs autorisés par les gouvernements, pour les applications sensibles qui exigent un contrôle d'accès efficace et un niveau élevé de continuité du service, même dans les situations de crise les plus graves.

Pour accomplir cette nouvelle mission, l'équipe RENITA a entamé les démarches suivantes :

- rédaction des textes législatifs en vue de la création d'une Autorité PRS Responsable ;
- établissement des flux de travail décrivant des tâches principales de la CPA, capitalisant autant que possible sur les structures nationales existantes ;
- prise de contact avec des partenaires nationaux au sujet de tests d'équipements PRS (notamment l'Armée Luxembourgeoise) ;
- planification de la mise en place de systèmes d'information nécessaires au fonctionnement de l'autorité compétente telles que les communications cryptées liant l'autorité aux organismes en charge du système GALILEO.

Ces travaux devront aboutir en 2021 dans la mise en opération effective de l'Autorité Compétente PRS au Grand-Duché de Luxembourg.

C.1.2.4 Luxembourg Commercial Internet Exchange (LU-CIX)

D'un point de vue organisationnel, l'année 2020 a été marquée par le changement sur le poste de président de LU-CIX, tout en assurant une continuité pour les 64 membres que compte l'association.

La pandémie et la distanciation sociale ont eu un important impact sur les activités de LU-CIX.

D'un point de vue technique, le confinement a généré une forte augmentation des besoins de capacité sur les réseaux. Bien préparée avec sa capacité de bande passante de 800 Gbps entre les data centres de LU-CIX ; l'infrastructure de LU-CIX a enregistré sans difficultés plusieurs pics de trafic tout au long de l'année avec un point culminant à 305,2 Gbps le 27 décembre.

Malgré la pandémie, LU-CIX a maintenu son événement annuel, les *Luxembourg Internet Days*, en le mettant entièrement en œuvre, avec toutes ses fonctionnalités, dans un format digital.

Il a ainsi été possible d'y écouter les allocutions de pas moins de trois ministres luxembourgeois, de plusieurs personnalités européennes et de personnalités clés pour le secteur. Cet événement d'un genre nouveau a séduit quasiment le même nombre de visiteurs (plus de 1.000 visiteurs inscrits) que les précédentes éditions en présentiel, pour échanger sur la sécurité des réseaux et le Cloud. Les *Luxembourg Internet Days* ont également été l'occasion d'organiser avec succès la conférence LUNOG3, la troisième réunion annuelle des opérateurs de réseaux au Luxembourg.

C.1.2.5 Transposition du Code des communications électroniques

La directive (UE) 2018/1972 établissant le Code des communications électroniques européen révisé de fond en comble le cadre réglementaire en matière de télécommunications afin de l'adapter à l'ère du numérique. Le Code se substitue ainsi au « paquet télécom », composé de 4 directives (dites « directive cadre », « directive accès », « directive autorisation » et « directive service universel »). Le Code des communications électroniques a vocation à stimuler l'investissement et à renforcer le marché intérieur ainsi que les droits des consommateurs.

S'agissant d'un texte d'envergure, de nombreuses réunions de concertation ont eu lieu avec les différentes parties prenantes au cours de l'année 2020.

Le projet de loi n°7632 a été déposé en juillet 2020 et vise notamment à :

- favoriser le déploiement des réseaux 5G, en assurant la disponibilité de radiofréquences 5G ;
- faciliter le lancement de nouveaux réseaux fixes à très haute capacité, en promouvant une concurrence durable dans l'intérêt des consommateurs ;
- profiter aux consommateurs et assurer leur protection, que les utilisateurs finaux communiquent par les canaux traditionnels (appels, SMS) ou au moyen de services fondés sur le web (Skype, WhatsApp, etc.) ;
- favoriser la transparence de la tarification et la comparaison des offres contractuelles ;
- amplifier la protection des citoyens dans les situations d'urgence, notamment en permettant de localiser plus précisément l'appelant dans de telles situations.

C.1.2.6 Stratégie ultra-haut débit

Dans le *benchmark* européen, le Luxembourg est classé 3^e pays en termes de développement des infrastructures ultra-haut débit. Les infrastructures de fibre optique et de câblage coaxial (DOCSIS 3.1) couvrent plus de 85% des ménages et sont complétées par les réseaux 4G et 5G ainsi que par l'infrastructure cuivre délivrant dans la majorité des cas jusqu'à 100 Mbps.

Ces bons résultats sont le fruit de la stratégie ultra-haut débit élaborée en 2010. Toutefois, celle-ci nécessite désormais une mise à jour, afin de considérer l'évolution technologique et le déploiement dans ce secteur et d'adresser plus spécifiquement les derniers segments non encore couverts par le ultra-haut débit. Les préparations en vue de l'élaboration d'un nouveau plan stratégique ont débuté en 2020 avec la revue des accomplissements récents et en consultant les acteurs clés du marché. Ce nouveau plan stratégique ultra-haut débit devrait être publié au début de l'année 2021. La stratégie continuera de s'appuyer sur les différentes technologies, et visera un horizon de 5 ans.

C.1.3 Les communications satellitaires et les activités spatiales

C.1.3.1 SES

Avec le déploiement de nouvelles méga constellations (Starlink, OneWeb, Amazon Kuiper) et le développement continu d'acteurs '*new space*', le rythme de développements dans le secteur spatial s'est à nouveau accéléré en 2020. Au niveau européen, la Commission a annoncé sa volonté de compléter les initiatives actuelles (telles que GovSatCom, Galileo, Quantum Communications et Copernicus) par une nouvelle initiative de communications satellitaires sécurisées. Ces initiatives européennes s'inscrivent dans le cadre de la politique européenne de souveraineté technologique.

Les changements d'accès aux données et surtout à la vidéo impactent le marché historique des opérateurs de satellites de diffusion de contenu télévisé. En même temps, les opérateurs établis refocalisent leurs activités sur la télécommunication par satellite, visant entre autres les avions, les bateaux et les services gouvernementaux.

Ainsi, l'opérateur SES doit anticiper et s'adapter à ce nouveau contexte, ce qui se traduit par la mise en place de programmes de simplification et optimisation des structures, ainsi que la stimulation d'activités d'innovation, et l'investissement dans de nouvelles infrastructures et services.

Suite à la réallocation partielle des fréquences de la Bande C aux Etats Unis pour des services 5G, les opérateurs de satellites concernées (SES, Intelsat, Eutelsat, Telesat) se sont accordés de libérer le spectre qui est actuellement redistribué par une vente aux enchères. Cette activité a nécessité la commande de nouveaux satellites.

Le SMC est impliqué au niveau de la gestion de la concession entre l'Etat et SES et assure le suivi des développements de la société et de ses projets clés. Le nouveau fonds d'investissement, ciblant plus spécifiquement l'industrie des communications satellitaires et prévu par la nouvelle concession, a été mis en place. Le Gouvernement a également nommé deux nouveaux commissaires auprès de SES ASTRA, dont un représentant du SMC. Finalement, le SMC continue de supporter les activités de développement commercial, en facilitant l'interface avec les ministères luxembourgeois et les gouvernements de pays cibles, tel que l'Inde ou les pays de l'Amérique latine.

C.1.3.2 Loi du 15 décembre 2020 portant sur les activités spatiales

Le projet de loi n°7317 qui a été déposé à la Chambre des Députés en date du 12 juin 2018, a une portée plus générale que la loi du 20 juillet 2017 sur l'exploitation et l'utilisation des ressources de l'espace. Il a pour objet de soumettre toutes les activités spatiales luxembourgeoises à autorisation préalable. Le Ministère de l'Economie a hérité de ce projet de loi du SMC après le dépôt. La Chambre des Députés a voté la loi avec une grande majorité en date du 10 décembre 2020, et en même temps la loi sur l'approbation de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

C.1.3.3 Acteurs « *New Space* »

Au cours de 2020, le SMC a reçu plusieurs demandes de renseignements concernant les procédures à observer pour la mise en œuvre d'activités dans l'espace, notamment en ce qui concerne l'autorisation, l'enregistrement des objets spatiaux et l'utilisation des fréquences nécessaires.

En termes d'activités spatiales, 2020 a été une année importante pour deux sociétés luxembourgeoises bénéficiant d'une concession accordée par le Gouvernement, notamment grâce au lancement réussi de huit satellites de type *Cubesat*, dont le lancement de 4 satellites de *Spire Global Luxembourg S.à r.l.* en septembre 2020 et le lancement de 4 satellites de *Kleos Space S.A.* en novembre 2020. Ces deux entreprises ont prévu de lancer d'autres satellites en 2021.

Le SMC est également saisi de multiples demandes pour l'allocation de fréquences par des sociétés ayant prévu de lancer des satellites en orbite terrestre basse. Ces dossiers sont actuellement en cours d'étude et pourraient se concrétiser en 2021.

C.1.4 Les services postaux

La Directive 97/67/CE du Parlement Européen et du Conseil du 15 décembre 1997 concernant des règles communes pour le développement du marché intérieur des services postaux de la Communauté et l'amélioration de la qualité du service, qui a été transposée en droit national par la loi du 26 décembre 2012 sur les services postaux, est sujet à révision au cours de 2021.

Lors de l'évaluation de la directive « services postaux », la plupart des Etats Membres, dont le Luxembourg, se sont montrés satisfaits quant aux objectifs poursuivis par la directive ; à savoir la libéralisation du marché postal et l'amélioration de la qualité des services postaux, même si davantage de flexibilité quant à l'organisation de leur marché postal national respectif serait souhaitable dans le futur. Une clarification du champ d'application et de certaines définitions clés, voire une adaptation du service postal universel, ainsi qu'une protection renforcée du consommateur, s'imposent également dans ce contexte.

C.1.5 Politique des données

C.1.5.1 Protection des données personnelles

Le SMC contribue à la définition de la politique des données, notamment concernant les données personnelles qui sont protégées en tant que droit fondamental. Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) s'applique depuis 2018 dans tous les Etats membres de l'UE.

Le SMC constitue le point d'ancrage de la CNPD avec l'administration étatique. En 2020, le SMC a continué de veiller à ce que la CNPD soit dotée des ressources adaptées à ses nouvelles compétences, tâches et pouvoirs attribués par le RGPD. Les mandats de trois membres effectifs du collège de la CNPD ont été renouvelés, ainsi que de deux membres suppléants. La CNPD a emménagé dans de nouveaux locaux : le siège de la CNPD a été fixé dans la commune de Sanem, localité de Belvaux.

En 2020, le SMC a porté le projet de loi 7526, qui a abouti à la loi du 19 décembre 2020 portant modification de la loi modifiée du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques. Cette modification encadre l'envoi automatique à la centrale des services d'urgence des données de géolocalisation des appelants aux numéros d'urgence (notamment le 112) via une fonctionnalité disponible dans les systèmes d'exploitation des smartphones.

Le SMC porte la voix luxembourgeoise dans certaines instances internationales pertinentes en protection des données. En 2020, il a contribué aux travaux de divers groupes de travail du Conseil de l'Union (en particulier concernant aux GT « Télécommunications et société de l'information » et « Protection des données ») et au comité de l'article 93 du RGPD. Le SMC suit aussi les travaux du Comité de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (« Convention 108 ») du Conseil de l'Europe, ainsi que ceux du Groupe de travail sur la protection et la gouvernance des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, le SMC a contribué en 2020 à l'analyse préliminaire du cadre juridique d'une potentielle application de traçage de contacts, en vue de garantir une haute protection des données personnelles si le recours à une telle application s'avérait nécessaire.

C.1.5.2 Intelligence artificielle

L'implémentation de la vision stratégique en matière d'IA a progressé en 2020 avec l'exécution de plusieurs projets :

- il s'agit en premier lieu de la consultation publique en matière d'IA, qui a été finalisée en fin d'année, en collaboration avec le centre de recherche publique LISER. Avec cette consultation, 20.000 ménages ont été invités à donner leur avis au sujet de l'IA en général et sur les orientations politiques envisageables ;
- en parallèle, le lancement de l'appel à projets « AI4GOV », une collaboration entre le Ministère d'Etat et le Ministère de la Digitalisation afin de soutenir le développement de projets IA au sein de l'Administration publique, a sélectionné une première série de projets. Ces projets ont ensuite bénéficié d'un co-financement et d'un suivi par des experts internes. Cet appel à projets innovant, et dont une deuxième édition est prévue pour le début de l'année 2021, a permis une collaboration poussée entre ministères, un échange fructueux de bonnes pratiques, ainsi que l'acquisition d'expérience de pratique avec l'IA et ses considérations éthiques ;
- à l'occasion du suivi des projets AI4GOV, le SMC a mis en place un groupe d'experts nommé *AI Legal Task Force*, qui suit les questions d'algorithmes et d'éthique, ceci également sous une perspective de protection des données. Ce groupe de travail, qui sera davantage institutionnalisé en 2021, relève également de la vision stratégique IA ;
- enfin, dans le cadre des *advanced digital skills* et en lien direct avec la vision stratégique, le SMC a lancé en 2020 un projet didactique en collaboration avec l'Université du Luxembourg et l'INAP : *elements of AI*. Ce projet est décrit en détail dans la partie relative aux compétences numériques.

Le SMC a également continué à développer les relations stratégiques en matière d'IA, notamment en ce qui concerne la plateforme de recherche entretenue avec le géant des semi-conducteurs Nvidia.

Finalement, notons que le SMC a représenté le Luxembourg au sein de diverses organisations multilatérales, dont notamment le Conseil de l'Europe, qui examine la faisabilité d'un cadre juridique pour l'application de l'intelligence artificielle.

C.1.5.3 Open Data

En date du 19 juin 2020, le Conseil de Gouvernement a approuvé l'avant-projet de loi sur les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public. Le projet de loi vise à transposer en droit national la deuxième refonte de la directive initiale de 2003. En substance, cette deuxième refonte est caractérisée par un élargissement considérable du champ d'application. Si auparavant, la directive visait les organismes du secteur public, la nouvelle directive inclut également les entreprises publiques ainsi que les données de la recherche.

La nouvelle directive accorde également une attention particulière aux jeux de données à forte valeur ajoutée, comme par exemple des images satellitaires ou des données de mobilité. Une liste exacte des types de données de forte valeur, qui devront être mis à disposition gratuitement et librement, est toujours en cours d'élaboration et prendra la forme d'un acte d'exécution.

C.1.6 Digital Luxembourg

C.1.6.1 Transformation digitale, communication

Digital Luxembourg est une initiative gouvernementale pluridisciplinaire fondée sur la collaboration. Elle a été créée en 2014 afin d'unifier et de renforcer les actions entreprises à l'échelle nationale en faveur de la digitalisation.

L'initiative renforce la digitalisation du Luxembourg via trois missions clés : soutenir de nouveaux projets, consolider des initiatives existantes et informer la nation des efforts numériques du Luxembourg.

Pour mener à bien cette mission, Digital Luxembourg adopte une approche horizontale qui se veut avant tout collaborative, flexible et centrée sur l'humain, et se concentre sur cinq domaines clés : *Connectivity, Data, Ecosystem, Government & Technology*.

En 2020, Digital Luxembourg a revu et ajusté sa stratégie de communication. En effet, la phase de sensibilisation et d'incitation à la digitalisation étant désormais largement accomplie et le degré de maturité nettement plus avancé et plus généralisé au Luxembourg, l'accent est désormais davantage mis sur le partage d'exemples concrets et inspirants des différents secteurs d'activité du pays. Désormais, Digital Luxembourg est donc passé d'une « initiative » à un réel « mouvement » qui regroupe la multitude d'acteurs qui contribuent et font avancer la digitalisation au Luxembourg. Afin de servir au mieux cet écosystème qui forme ce mouvement, Digital Luxembourg a transformé son site Internet en plateforme de contenu, mettant en avant ses partenaires ainsi que les histoires et initiatives qu'ils souhaitent partager.

En donnant la parole aux membres du mouvement, Digital Luxembourg vise à regrouper les efforts et exploits en matière de digitalisation et en informe à travers différents canaux de communication.

Cette évolution est aussi reflétée dans le Progress Report 2020, publié et distribué en automne/hiver 2020, illustrant la transformation et le progrès de Digital Luxembourg depuis son début et particulièrement de 2018 à mi-2020.

Le nouvel objectif de Digital Luxembourg, qui s'est défini en 2020, se résume ainsi : Digital Luxembourg vise à devenir la plateforme nationale de référence qui informe le grand public national et international sur les projets digitaux des secteurs public et public/privé du Luxembourg.

C.1.6.2 Compétences numériques

Pour contribuer à remédier au défi de la pénurie de professionnels IT, le SMC, à travers l'initiative Digital Luxembourg, et en étroite coopération avec les ministères-clés, l'Université du Luxembourg, et du secteur privé, encourage et cofinance de nombreux projets d'éducation et de formation digitale autour de l'objectif politique de la promotion et du développement des « digital skills ».

Durant les années 2019 et 2020, Digital Luxembourg a adapté sa politique des compétences numériques en se concentrant davantage sur les compétences numériques dites « avancées », comme le savoir-faire en intelligence artificielle et en technologie 5G. Ainsi, Digital Luxembourg a :

- prolongé la collaboration et le soutien au projet de formation-phare « Lux Tech School », une formation extra-scolaire de jeunes *digital leaders* qui se réjouit d'un nombre croissant de lycéens ;
- lancé, en collaboration avec l'INAP, des formations « AI Academy » à destination des décideurs du secteur public ;
- contribué, sous le lead du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au lancement du « *KI-Campus (Campus für Künstliche Intelligenz)* », une coopération avec le « *Bundesministerium für Bildung und Forschung* » allemand en vue d'une formation innovante portant sur le « *Machine Learning* » élaborée par le Centre de Compétence de l'Université du Luxembourg et cofinancée par Digital Luxembourg ;
- lancée en décembre 2020, une formation sur les éléments de base en intelligence artificielle (durée : février – avril 2021). La formation www.elementsofai.lu repose sur une plateforme créée par l'institut technologique Reaktor et l'Université de Helsinki et a déjà fait ses preuves dans plusieurs pays de l'Union européenne. Cette formation est désormais offerte à tous les étudiants de l'Université du Luxembourg, de l'Enseignement supérieur (BTS) et des lycéens âgé(e)s entre 16-19 ans, ainsi qu'à un public de professionnels privés et publics (INAP).

Depuis 2019, Digital Luxembourg pilote la « *Digital Skills and Jobs Coalition Luxembourg* » (DSJC), en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Elle a pour but de réunir toutes les parties prenantes des compétences numériques du pays et de promouvoir les projets liés aux « *digital skills* ». En 2020, le nombre de membres adhérents à la « *digital coalition* » est passé à 54. Les événements pour les membres et autres intéressés ont porté sur « *Upskilling et Reskilling* », « *remote working and learning* », « *skills in AI* » et « *digital skills : state of play* ».

Le SMC représente également le Luxembourg dans le groupe de travail sur les compétences numériques instauré par la Commission européenne.

C.1.6.3 Infrachain

Dans un contexte difficile, *Infrachain* a pu garder en 2020 un niveau d'activité élevé.

L'a.s.b.l. a débuté ses travaux dans le cadre du projet TOKEN financé par le programme Horizon 2020 de l'UE (<https://token-project.eu/>). Puis, *Infrachain* a remporté un deuxième projet européen, nommé EBSILUX, dans le cadre du programme CEF. *Infrachain* était le coordinateur du dossier soumis par un consortium qui comprend également le Ministère de la Digitalisation, le *Luxembourg Institute of Science and Technology* (LIST) et le *Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust* (SnT). EBSILUX a une portée nationale et vise à déployer un nœud EBSI v2, déployer des *use case* EBSI et à proposer des formations afférentes.

Au niveau international, *Infrachain* a été nommé dans le *Blockchain Expert Policy Advisory Board* de l'OCDE et a ainsi contribué aux travaux de l'organisation pour élaborer des recommandations sur les politiques relatives à la *blockchain*.

Sur le plan national, *Infrachain* était le moteur du développement du *Luxembourg Blockchain Lab* (www.blockchainlab.lu), pôle d'excellence blockchain mis en place par *Infrachain*, le LIST, Lëtzblock, la LHoFT, le SnT. Un premier appel à projets a été lancé avec succès au troisième trimestre. A l'issue de cet appel à projet, 8 projets ont été sélectionnés pour recevoir le soutien du Lab.

C.1.7 Activités internationales

C.1.7.1 Politique européenne

Le SMC représente le Luxembourg auprès de différents groupes de travail de la Commission européenne et des groupes de travail auprès du Conseil de l'Union européenne, notamment le Conseil Transports, télécommunications, énergie (TTE), ainsi que le Conseil Audiovisuel.

C.1.7.1.1 Cadre financier pluriannuel

Après de longues négociations sur le cadre financier pluriannuel (CFP), la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne a finalement obtenu un accord politique avec le Parlement européen le 13 décembre. Ce programme au sein du CFP est inédit et a vocation à soutenir financièrement les capacités de l'UE en matière de supercalculateurs et de traitement des données, en achetant des supercalculateurs de classe mondiale d'ici 2022/2023, d'investir et ouvrir l'utilisation de l'IA par les entreprises et les administrations publiques, appuyer, de concert avec les Etats Membres, l'achat de matériel, d'outils et d'infrastructures de données de pointe en matière de cybersécurité, appuyer la conception et la prestation de formations et de cours à court terme à l'intention des entrepreneurs, des dirigeants de petites entreprises et de la main-d'œuvre, veiller à ce que le secteur public et les domaines d'intérêt public, tels que la santé et les soins, l'éducation, les transports et les secteurs culturel et créatif, puissent déployer les technologies numériques de pointe et y accéder. Le Parlement européen a convenu avec le Conseil d'adapter l'allocation du budget du programme aux cinq objectifs spécifiques en réduisant le montant pour chaque objectif du même pourcentage (17,47%) que pour le budget total du programme. Cela permet de maintenir la pondération et l'équilibre de la proposition initiale.

C.1.7.1.2 Audiovisuel

Durant les Présidences croate et allemande, le Conseil de l'Union européenne s'est penché sur la rédaction de conclusions du Conseil portant notamment sur l'importance de la diversité et l'indépendance des médias et de l'importance du combat à mener contre la désinformation. En raison de la pandémie, les délégations sous les deux présidences successives se sont aussi penchées sur les recommandations et les mesures nationales visant à atténuer l'impact du COVID-19 sur les secteurs culturel et créatif. Les délégations ont également eu l'occasion d'échanger sur les communications de la Commission sur les médias européens dans la décennie numérique, le plan d'action pour soutenir la relance et la transformation et le plan d'action pour la démocratie, dont l'application sera mise en œuvre à partir de 2021.

C.1.7.2 OCDE

En 2020, le SMC a participé aux réunions virtuelles du Comité de la Politique de l'Economie Numérique (CPEN) de l'OCDE. Début 2020, le SMC, ensemble avec les autres Etats Membres, a assisté le Secrétariat du CPEN dans l'exercice de priorisation des « *work streams* » du Comité : ainsi les grands thèmes de travail du CPEN pour les années 2021 et 2022 seront : le partage des données, l'intelligence artificielle, IoT et 5G et la « *blockchain* ».

Le SMC a aussi désigné deux nouveaux délégués pour deux nouveaux groupes de travail, le « *Working Party on Data Governance and Privacy in the Digital Economy (DGP)* » et le « *Working Party on Security in the Digital Economy (SDE)* ». Ce dernier étant couvert en coopération avec le Ministère de l'Economie.

Le « *Digital Economy Outlook* », une publication reconnue du CDEP, répertorie les stratégies digitales mises en œuvre dans les pays membres de l'OCDE. En 2019, en collaboration avec les instances concernées, le SMC a coordonné la contribution du Luxembourg requis par le *Digital Economy Outlook*.

C.1.7.3 ICANN

L'*Internet Cooperation for Assigned Names and Numbers* (ICANN), régulateur international des adresses IP et noms de domaines, est une des organisations-clé qui forment la gouvernance de l'Internet.

Le SMC représente le Luxembourg tant dans le « *Governmental Advisory Committee (GAC)* » de l'ICANN ainsi qu'au *High Level Group of Internet Governance* de la Commission européenne.

Dans le contexte de la gouvernance d'Internet, les thèmes importants en 2020 furent l'établissement d'un règlement réformant le « *whois* » (répertoire des propriétaires de noms de domaines) afin de le rendre conforme au Règlement Général de la Protection des Données Personnelles (RGPD), ainsi que l'élaboration d'une approche d'intérêt public concernant la protection des dénominations géographiques dans le Système des Noms de Domaines international (DNS) dans le cadre de nouvelles extensions de noms de domaines génériques de premier niveau.

C.1.8 Structures liées

Le SMC est le point de contact pour les structures suivantes :

C.1.8.1 Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat

Les missions du Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat sont axées sur le développement de la promotion des bonnes pratiques de la protection des données au sein de l'administration étatique et sur la mise en œuvre cohérente des politiques y afférentes.

À la demande de M. le Ministre des Communications et des Médias, le Commissariat a rédigé un rapport faisant état de l'application des règles de protection des données à caractère personnel au sein de l'Etat luxembourgeois. Pour ce faire, les registres des activités de traitement de données tenus par plus de 120 entités étatiques ont été analysés.

L'examen de quelques 1400 activités de traitement y recensées a permis de générer différentes statistiques globales et de mettre en lumière les points prépondérants voire critiques de conformité. Par le biais d'un questionnaire électronique interactif à l'adresse des entités étatiques (déployé avec le soutien du Centre des technologies de l'information de l'Etat), le Commissariat a recueilli des renseignements complémentaires sur les mesures mises en œuvre en vue de garantir la conformité au RGPD. Par ailleurs, des entretiens individuels menés avec une cinquantaine d'agents de différentes administrations et services de l'Etat ont été réalisés.

Ces retours d'expérience du terrain ont permis d'affiner et de contextualiser les résultats obtenus. Les conclusions résultant des différents travaux d'analyse ont été passées en revue avec les délégués à la protection des données et les référents et les constats ont été validés en dialogue avec les responsables des entités concernées. Le rapport a été présenté à la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications de la Chambre des Députés en date du 10 novembre 2020. Il reprend les grands efforts déployés par les départements et administrations étatiques avec le soutien du Gouvernement pour la mise en œuvre du RGPD. Le niveau global de maturité est jugé satisfaisant et l'état des lieux dressé met en lumière certains aspects sur lesquels les travaux se poursuivent sous l'impulsion du Commissariat.

Dans son activité quotidienne, le Commissariat a renforcé son assistance individualisée aux délégués à la protection des données et aux référents. À travers des réunions ad hoc, le Commissariat a également été amené à conseiller les entités au sujet de difficultés spécifiques d'application des règles légales, en particulier dans les domaines de l'encadrement des relations de sous-traitance, de la recherche scientifique et de l'archivage dans l'intérêt public. Fin 2020, le Commissariat a assuré la fonction de délégué à la protection des données pour plus de 50 entités étatiques et pour 26 communes.

C.1.8.2 Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Film Fund Luxembourg), ci-après nommé « le Fonds », placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement.

Ainsi le Fonds est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle tels que la promotion, les accords de coproduction et les certificats de nationalité des œuvres. Il soutient un certain nombre d'initiatives européennes : il siège au comité de direction et à différents groupes de travail du fonds paneuropéen de soutien Eurimages du Conseil de l'Europe ; il est membre des associations européennes EFADs (*European Film Agency Directors*), EFP (*European Film Promotion*), EFARN (*European Film Agencies Research Network*) et il est partenaire des initiatives organisées dans le cadre de la Francophonie. Le Fonds héberge également le point de contact national du programme MEDIA de la Commission européenne pour le cinéma et l'audiovisuel (« *Creative Europe MEDIA Desk* »).

Le Fonds a suivi en 2020 sa politique de soutien au secteur de la production audiovisuelle dans la continuité des années précédentes et a entrepris de nouvelles initiatives, notamment en rejoignant le nouveau projet INTERREG « CinEuro Grande Région », coopération transfrontalière d'une nouvelle qualité entre la Suisse, l'Allemagne, la France, le Luxembourg et la Belgique qui s'étendra sur la période 2020-2023. Réunissant les principaux organismes de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, CinEuro vise à faciliter les collaborations entre professionnels du secteur, et à encourager les coproductions transfrontalières. CinEuro instaurera un cadre novateur et structurant à la coopération entre les acteurs des filières cinéma et audiovisuel des régions partenaires, en initiant un dialogue régulier entre institutions et en programmant de nombreuses actions concrètes à destination des professionnels et des entreprises axées autour des grands défis liés aux coproductions transfrontalières et des principaux enjeux d'avenir pour le secteur.

C.1.8.2.1 Aides financières sélectives

Afin d'encourager la création cinématographique et de promouvoir le développement du secteur de la production audiovisuelle, le comité de sélection du Fonds a statué pour l'année budgétaire 2020 sur 162 demandes d'aide financière sélective (AFS) et a distribué 70 aides pour un montant total de 34.187.550 €. 31 aides à l'écriture et/ou au développement ont été accordées pour un montant total de 1.397.420 € et 31 aides à la production pour un montant total de 31.340.130 €. 8 projets « Cineworld » ont obtenu un montant total de 1.450.000 € (aides financières sélectives à la production).

C.1.8.2.2 Autres aides

Le Fonds a alloué 15 aides « Carte Blanche » pour 374.732 €, 7 aides aux auteurs pour 70.000 € ainsi que 11 aides à des projets de clips musicaux pour 107.295 €.

Le Fonds a accordé 20 aides à la promotion pour 171.379 €, 20 bourses pour 22.118 € et 8 subsides pour 167.025 €.

Dans le cadre de ses partenariats au Luxembourg, le Fonds a alloué 2 aides pour le doublage en luxembourgeois de 2 séries diffusées sur RTL Télé Lëtzebuerg pour 57.037 €.

Dans le cadre de ses partenariats à l'étranger, le Fonds a soutenu 2 projets avec le Fonds des Médias du Canada pour un montant de 186.758 €, 1 projet avec la chaîne de télévision franco-allemande ARTE pour un montant de 100.000 € et 2 projets avec le Fonds FWB-RTBF pour les séries belges pour un montant de 300.000 €.

C.1.8.2.3 Promotion, nominations et récompenses

Afin de favoriser le rayonnement et la promotion des œuvres audiovisuelles luxembourgeoises, le Fonds a participé* à plusieurs marchés et festivals au Luxembourg (*Luxembourg City Film Festival*, *CinEast*, *British and Irish Film Season*, Foire de l'Etudiant) et à l'étranger : au Festival du Film de *Sundance*, à la Berlinale, au marché du film de Cannes, au marché du documentaire *Sunny Side of the Doc* de La Rochelle et au marché nord-américain de Toronto.

Dans le domaine de l'animation et des transmédias, le Fonds était présent* au marché international du film d'animation d'Annecy, au *Cartoon Forum* de Toulouse et au *Cartoon Movie* de Bordeaux.

Afin de suivre les dernières tendances du domaine de la réalité virtuelle, le Fonds a assisté* au *Stereopsia World Immersion Forum* (Bruxelles), au *CreativeXR* (Londres), au *Whistler Film Festival* (Canada), au *XR Financing Market du NewImages Festival* (Paris).

**en raison de la crise sanitaire, la majorité des marchés et festivals ont eu lieu en ligne en 2020.*

Nominations, récompenses ou premières mondiales témoignent de ce rayonnement du cinéma luxembourgeois à l'étranger lors notamment :

- de grands prix tels que *Magritte du cinéma belge* (8 nominations pour 4 coproductions), *César* (2 nominations), *European Film Awards* (2 nominations et 1 prix pour *Collective - Samsa Film*), *Deutscher Fernsehpreis* (1 prix pour *Bad Banks 2*), *Romy Gala* (1 prix pour *Bad Banks 2 - Iris Productions*).
- de festivals internationaux tels que *Palm Springs International Film Festival* (5 sélections), *Sundance Film Festival* (3 sélections), Festival des Premiers Plans d'Angers (2 sélections), *International Film Festival Rotterdam* (3 sélections), Berlinale (2 sélections officielles dans la section « Generation 14plus »), *Toronto International Film Festival* (1 sélection).

C.1.8.2.4 Evénements marquants de l'année 2020 : le Luxembourg à l'honneur au Cartoon Movie de Bordeaux et le Pavillon VR

Le Luxembourg était sous le feu des projecteurs du 3 au 5 mars à Bordeaux dans le cadre de la 22^e édition du *Cartoon Movie*, forum international de coproduction et de *pitch* pour longs-métrages d'animation européens et rendez-vous incontournable pour les professionnels de l'image animée.

Pour la 4^e année consécutive, le *Cartoon Movie* a mis le cinéma d'animation d'un pays européen sur le devant de la scène. En 2020, c'est le Grand-Duché de Luxembourg qui a été choisi.

Une délégation luxembourgeoise composée de représentants du Film Fund (co-organisateur de l'événement), de 8 sociétés de production et de 5 studios ainsi qu'une société de post-production/son ont fait le déplacement à Bordeaux pour faire la promotion des œuvres nationales.

Par ailleurs, 6 étudiants du BTS Dessin d'animation du Lycée des Arts et Métiers et 4 étudiants du *Bachelor Animation* de l'Université de Luxembourg étaient présents pour découvrir le *Cartoon Movie* et participer au programme de coaching.

Parmi 66 films sélectionnés, 2 coproductions luxembourgeoises ont fait partie des projets pitchés.

Pour la 3^e année consécutive, le Fonds a consacré un pavillon entièrement dédié à la réalité virtuelle qu'il a organisé en collaboration avec PHI Montréal et avec le soutien de Digital Luxembourg et de Cargolux dans le cadre de la 10^e édition du *Luxembourg City Film Festival*.

Du 5 au 12 mars, pas moins de 18 contenus XR ont investi les murs de Neimënster qui est devenu, le temps du festival, le centre de la réalité virtuelle. Plus de 3.300 personnes ont pu découvrir une sélection d'œuvres immersives innovantes et prometteuses et en particulier des expériences interactives, une sélection de films, une installation utilisant l'A.I. (intelligence artificielle) ainsi qu'un focus sur les œuvres de la maison de production Atlas V, pionnière en création VR.

C.1.8.3 Commission nationale pour la Protection des Données

<https://cnpd.public.lu/fr/publications/rapports.html>

C.1.8.4 Institut Luxembourgeois de Régulation

<https://web.ilr.lu/FR/ILR/Publications>

C.1.8.5 Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel

<https://www.alia.lu/fr/alia/rapports-annuels>

C.1.8.6 Creative Europe Desk Luxembourg

<https://www.creative-europe.lu/>

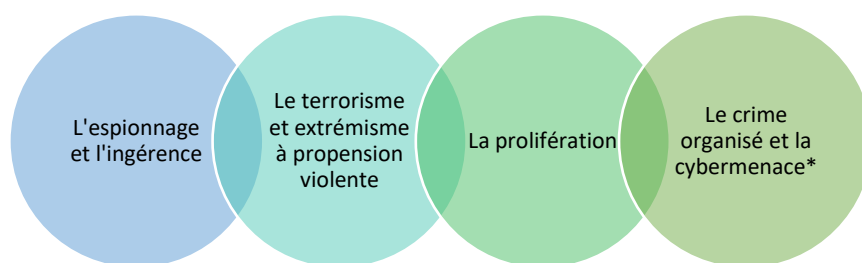
C.2 Le Service de renseignement de l'État (SRE)

C.2.1 Introduction

La loi du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'Etat (dénommé ci-après SRE) telle que modifiée, définit clairement les missions et délimite les champs d'intervention de celui-ci.

Le SRE exerce ses missions dans un contexte d'anticipation et de prévention et vise à contrer toute menace ou risque de menace pour la sécurité nationale, la sécurité et le fonctionnement des institutions, les droits fondamentaux et les libertés publiques, la sécurité des personnes et des biens, le potentiel scientifique et technique ou les intérêts économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Le champ d'activité concerne toute menace qui peut avoir un rapport avec



*dans la mesure où ils se trouvent liés à l'une des menaces précédentes.

C.2.2 Missions

C.2.2.1 La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme à propension violente reste une priorité pour le SRE. En 2020, la menace terroriste s'est maintenue à un niveau élevé dans l'Union européenne en raison des nombreux foyers djihadistes qui continuent d'exister. Si l'organisation de l'Etat islamique (EI) n'a plus d'empreinte territoriale structurée, elle continue d'exister sous une forme insurrectionnelle comme en témoigne le nombre d'attentats perpétrés en Syrie et en Irak. L'EI dispose de réseaux transnationaux qui s'étendent à travers certains pays du Proche-Orient ou encore la région du Sahel.

L'EI continue d'exploiter les conflits existants, de faire de la propagande prudente et efficace, d'inspirer et de diriger des attaques.

En effet, la fin de l'emprise territoriale de l'EI ne correspond pas à la fin de son emprise idéologique. L'organisation terroriste s'est transformée et persiste, voire évolue.

En 2020, plusieurs attaques terroristes motivées par l'idéologie djihadiste se sont produites en Europe. Il s'agissait souvent d'attaques perpétrées dans des lieux publics et par des auteurs isolés au passé criminel. La radicalité se développe souvent via une propagande terroriste qui demeure résiliente sur les réseaux sociaux.

L'impact de la propagande djihadiste sur les mouvances endogènes européennes reste une préoccupation sécuritaire de chaque instant.

A cela s'ajoute que l'idéologie djihadiste peut dans certains cas être prise en otage par des personnes dont la radicalisation et l'inclination à la violence se fondent davantage sur des crises personnelles ou des problèmes psychiques que sur des convictions idéologiques. La détection en temps utile de ces personnes représente un défi permanent et nécessite une coopération intense avec tous les acteurs compétents. Un attentat par un auteur isolé ou un petit groupe de personnes contre des cibles molles reste la menace la plus probable pour le Luxembourg.

En 2020, la lutte contre l'extrémisme à propension violente a été caractérisée par une attention plus prononcée sur l'extrême droite violente. Cette dernière n'est plus nécessairement liée à une quelconque forme de mouvement ou d'organisation clairement organisée, mais au contraire se caractérise en grande partie par un morcellement croissant des milieux et des mouvements et par une diversification des fragments idéologiques sous-jacents, notamment sur les réseaux sociaux.

Tout au long de l'année 2020, la coopération internationale et la coopération nationale avec les autorités judiciaires, les services de la Police grand-ducale, la Cellule de Renseignement financier et d'autres administrations s'est faite de manière continue et demeure indispensable à l'accomplissement des missions de tous les acteurs.

En 2020, les renseignements recueillis par le Service de renseignement dans le cadre de sa mission visant à contrer la menace terroriste ont conduit à des dénonciations au Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

C.2.2.2 La lutte contre l'ingérence et la menace cyber

En tant que membre de l'OTAN et abritant plusieurs institutions européennes sur son territoire, le Luxembourg représente une cible pour des activités d'espionnage.

De nombreux Etats déploient des capacités d'espionnage offensifs à l'étranger, y compris au Luxembourg. Ces activités d'espionnage, qui s'opèrent de manière clandestine, violent non seulement la souveraineté des Etats visés, mais représentent une menace pour leurs intérêts économiques, politiques, militaires ou scientifiques. Elles peuvent par ailleurs porter préjudice de manière directe ou indirecte à des personnes physiques ou morales. Le domaine cyber ne peut être considéré comme une aire conflictuelle déliée des enjeux du monde physique. Le cyberspace est un champ de confrontation à part entière qui continue de refléter les rapports de force existant dans la sphère physique. L'espionnage a son pendant dans le domaine cyber et certains Etats privilégient de manière croissante le recours

à des moyens cybernétiques pour effectuer des activités d'espionnage.

En 2020, le nombre de cyberattaques ciblées affichant un niveau technique élevé contre des cibles stratégiques a augmenté. Il est fort probable que la numérisation accrue des activités en lien avec la pandémie est en train d'élargir considérablement la surface d'attaque d'Etats ou de cybercriminels.

Le SRE a noté l'importance persistante de l'espionnage visant à étendre l'influence de certains Etats ou à consolider une position visée. Par ailleurs, une recrudescence des attaques électroniques contre des réseaux étatiques ou des infrastructures luxembourgeoises a été constatée. Dans certains cas, des infrastructures au Luxembourg ont été utilisées pour s'attaquer à des pays tiers. En 2020, le SRE a fourni plusieurs briefings de sensibilisation à des organismes nationaux.

C.2.2.3 La lutte contre la prolifération

Les programmes d'armes de destruction massive et en particulier les programmes d'armement nucléaire représentent depuis plusieurs décennies une menace pour la sécurité internationale. La prolifération, qui est un phénomène à long terme, n'est en règle générale pas un élément autonome de la politique de sécurité, mais une conséquence de développements politiques ou géostratégiques.

Dans ce contexte, la communauté internationale tente de contrer le trafic de biens à double usage à destination de pays visés par des sanctions européennes ou onusiennes. En tant que pôle logistique européen, le Luxembourg est directement touché par cette problématique et coopère de manière étroite avec des partenaires internationaux.

En application de la loi du 27 juin 2018 relative au contrôle de l'exportation, du transfert, du transit et de l'importation de biens de nature strictement civile, des produits liés à la défense et des biens à double usage, le SRE transmet régulièrement des analyses de risques portant sur des exportations de biens à double-usage au Ministère de l'Economie (OCEIT) et à l'Administration des Douanes et Accises.

L'Office du Contrôle à l'Exportation, Importations et Transits a adressé 56 demandes au SRE en 2020. Dans le cadre de l'évaluation des risques de ces demandes, le SRE sollicite de manière régulière l'appui des services partenaires.

Dans le cadre de l'article 9 de la loi du 5 juillet 2016, le SRE communique des renseignements à l'Administration des Douanes et Accises dans la mesure où ceux-ci peuvent être utiles à l'accomplissement de la mission de cette dernière. En 2020, l'Administration des Douanes et Accises a sollicité le concours du SRE à 33 reprises.

C.2.3 Coopération nationale et internationale

Au niveau national, le SRE a renforcé en 2020 sa coopération avec les administrations de l'Etat et d'autres acteurs dans un souci de prévention et d'anticipation d'éventuelles menaces. A ces fins, le SRE a dispensé des briefings de sensibilisation et a fourni des évaluations en lien avec le terrorisme ou l'extrémisme violent, la menace cyber, le risque d'espionnage ou de prolifération.

GCT	Le SRE participe aux réunions régulières du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme présidé par le Haut-Commissaire à la Protection Nationale (HCPN).
CONATSAC	Le SRE participe aux réunions du Comité national de sûreté de l'aviation civile coprésidées par le HCPN ainsi que le Directeur de l'Aviation civile.
CSPN	Le SRE est également représenté aux réunions régulières du Conseil supérieur à la Protection nationale, présidé par le HCPN.
Cyber security Board	Le SRE est membre du Cyber Security Board et contribue au plan d'intervention d'urgence face aux attaques contre les systèmes d'information.
Comité de coordination sur le contrôle des exportations	Le SRE est également représenté aux réunions du Comité de coordination interministériel sur le contrôle des exportations.

C.2.4 Archivage et Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage, le SRE s'investit depuis 2019 dans une remise en état et une restructuration des archives internes du service en concertation avec les Archives nationales. Depuis 2019, le SRE s'efforce de mettre en place une nouvelle gestion documentaire conformément aux dispositions légales du règlement grand-ducal du 9 octobre 2019 fixant les modalités d'établissement des tableaux de tri, de destruction d'archives, de versement et de transfert d'archives.

En 2020, le SRE a étendu ses efforts en matière de protection de données personnelles, notamment afin de garantir par défaut le plus haut niveau possible de protection des données et dans un souci de garantir la protection de la vie privée dès conception d'une nouvelle application ou technologie.

C.2.5 Autorité nationale de Sécurité

- **Enquêtes de sécurité effectuées au titre de l'article 14 de la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité**
 - Nouveaux dossiers d'enquête depuis le 1^{er} janvier 2020 : 473 (LUX)
 - Nouveaux dossiers d'enquête « ressortissants étrangers » : 392
 - Demandes initiales & renouvellements : 438
 - Demandes de changement du niveau d'habilitation : 35
 - Nombre total de certificats d'habilitation générés : 985
 - Nombre de décisions de refus : 0
 - Dossiers caducs (pas de statut / annulé dans le système) : 26
- **Enquêtes de sécurité effectuées dans le cadre de l'article 20 de la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la classification et aux habilitations de sécurité et sur demande d'organisations internationales ou des services de sécurité étrangers en application de traités ou accords internationaux**
 - Nombre de demandes traitées du 01.01.2020 au 31.12.2020 : 292
- **Évolution**

	2020	2019	2018	2017
Nouveaux dossiers d'enquête	473	362	407	317
Demandes initiales	265	205	377	296
Demandes renouvellement	173	140		
Demandes changement du niveau d'habilitation	35	17	33	21
Nombre de certificats générés	985	1086	410	376
Nombre de décisions de refus	0	2	0	0
Dossiers caducs	26	12	11	168
Filechecks	292	354	290	375

Dans le cadre de sa mission (article 20) de veiller à la sécurité des pièces classifiées dans les entités civiles et militaires, l'Autorité nationale de Sécurité a non seulement émis des recommandations, mais a également procédé à des inspections de lieux et de systèmes informatiques, où sont reçues, manipulées, élaborées, traitées ou conservées des informations classifiées en vue d'une homologation nationale des lieux et systèmes inspectés.

C.3 Le Service information et presse du Gouvernement (SIP)

C.3.1 Introduction

En 2020, le Service information et presse (SIP) a été, comme tous les acteurs de la société, largement impacté par la crise sanitaire liée au COVID-19. Dès la fin du mois de février, les ressources et les énergies du SIP ont progressivement été concentrées sur les sujets liés à cette crise.

Toutes les divisions du SIP ont été fortement touchées par la crise sanitaire et les périodes de confinement. Grâce à une infrastructure moderne, des équipements récents et des procédures dématérialisées, les agents du SIP ont pu recourir au télétravail tout en garantissant la continuité et la qualité du service, voire même son élargissement.

C'est ainsi que les équipes du SIP ont contribué à assurer la communication de crise dès les premiers instants en reprenant, en étroite collaboration avec les équipes du Ministère d'Etat, du Ministère de la Santé, de la Direction de la santé et du CTIE, la traduction et la publication des informations sur les sites internet et les réseaux sociaux du gouvernement. Des efforts importants ont également été consentis pour la création du site dédié www.covid19.lu.

Les chiffres repris plus loin dans ce document démontrent à quel point les résidents et les frontaliers ont consulté ces médias pour s'informer en temps de crise.

Le SIP a également assuré l'organisation d'un nombre impressionnant de conférences de presse avec retransmission en direct et traduction simultanée. Au vu des mesures de protection sanitaire, de nouvelles modalités ont été mises en place afin de garantir autant la sécurité de tous les intervenants que la bonne diffusion de l'information.

Pendant les périodes où l'actualité liée au Coronavirus l'a permis, les équipes du SIP ont fait avancer les dossiers ou projets internes, notamment la Médiathèque et le projet d'Intelligence artificielle. Une très grande attention a été apportée au développement de l'interface et à l'indexation des photos destinées à être mises à disposition du public au début 2021.

Courant 2020 le SIP a également apporté son soutien rédactionnel à l'équipe en charge de la refonte du site monarchie.lu tout en continuant à alimenter le site de promotion du pays luxembourg.lu. Malgré les restrictions sanitaires le SIP a réussi à assurer quotidiennement la revue de presse et le monitoring de la presse audiovisuelle.

Les domaines de l'open data et de l'accès à l'information ont connu une évolution organique, les efforts consentis lors des périodes précédentes ont permis d'assurer l'augmentation des jeux de données disponibles. A noter que les chiffres relatifs à l'évolution du COVID-19 au Luxembourg ont été régulièrement publiés sur le portail Open Data.

En vue de vérifier l'accessibilité des sites et applications du gouvernement, le SIP a recruté un spécialiste en la matière qui a défini une démarche structurée mise en œuvre pour auditer les premiers sites en 2020. Dans le domaine de l'*Open government partnership* (OGP), le SIP a initié une convention entre l'Université du Luxembourg par l'intermédiaire de son Centre de Recherche de la Démocratie Participative, l'association B.E.A.T. a.s.b.l., structure destinée à héberger le projet « European CivicTech Hub » à Luxembourg et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

C.3.2 Communication gouvernementale et Internet

C.3.2.1 www.gouvernement.lu

La migration de sites existants et la création de nouveaux sites ont contribué à enrichir le portail www.gouvernement.lu.

Au fil de l'année 2020, le Ministère de la Justice et la Direction de l'aviation civile ont intégré le portail du gouvernement. Par ailleurs, la migration et la création de sites d'autres entités sont en cours de finalisation.

Le portail comprend 17 sites dédiés aux Membres du Gouvernement, 24 sites de ministères ainsi que 56 sites d'administrations gouvernementales.

La grande majorité des sites étant disponible en 4 langues (français, allemand, anglais et luxembourgeois), le SIP a peu à peu repris la traduction des actualités mises en ligne sur le portail.

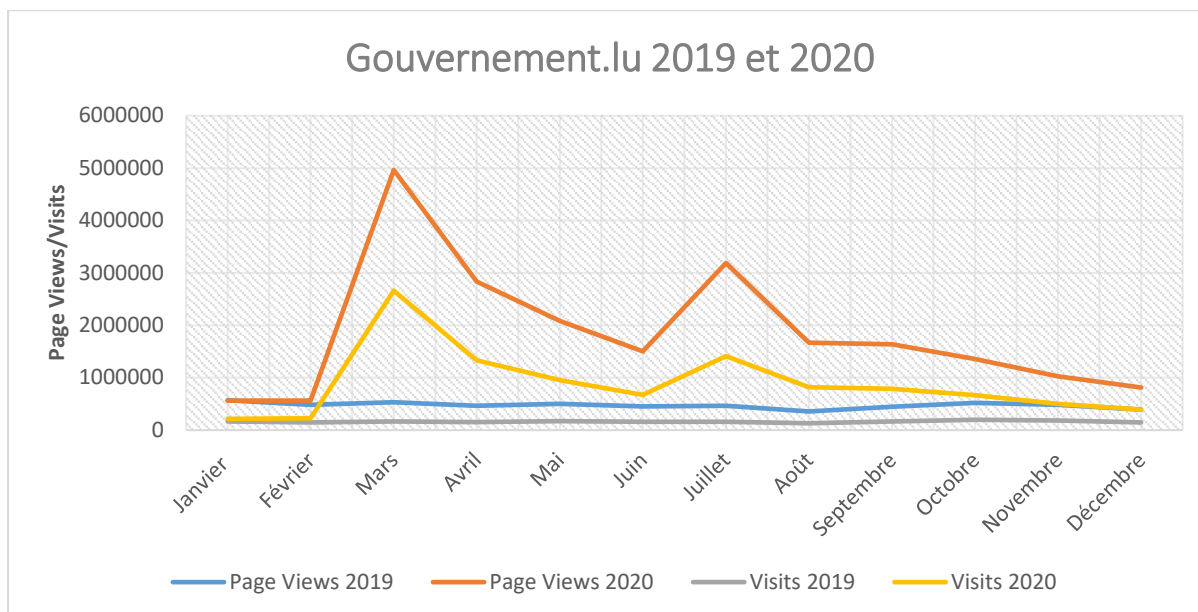
Parallèlement le SIP a continué ensemble avec le CTIE à faire évoluer l'interface de gestion (*back-office*) de gouvernement.lu et de répondre aux demandes spécifiques ou supplémentaires des diverses entités migrées ou en cours de migration.

Enfin, suite aux remaniements du gouvernement en février et juillet 2020, le portail a connu plusieurs créations de sites et de mises à jour y liées. Ces changements ont été mis en ligne dans l'heure qui a suivi l'assermentation du nouveau Membre du Gouvernement.

C.3.2.1.1 Quelques statistiques

En 2020, le portail gouvernement.lu comptait au total, toutes versions linguistiques confondues, 4,75 millions de visiteurs uniques. Ils ont visité le portail 10,6 millions de fois pour consulter 22,2 millions de pages. Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une augmentation de 319% du nombre de visiteurs uniques, 443% des visites du portail et 293% des pages vues.

Cette croissance exceptionnelle au niveau de la fréquentation du site est surtout liée à la pandémie du COVID-19. Depuis début mars et jusqu'en octobre 2020, la majorité des informations au sujet du coronavirus était hébergée sur gouvernement.lu, notamment le « mini-site » du Ministère de la Santé, msan.gouvernement.lu et le site dédié au COVID-19, coronavirus.gouvernement.lu. Ainsi, des pics d'activité sur le portail ont été enregistrés à partir de mi-mars jusque début octobre 2020.



La version française du portail est de loin la plus consultée, comptant 73,5% des pages vues, suivie de la version allemande (12,5%), anglaise (11,7%) et luxembourgeoise (2,2%). Ainsi, la quote-part de la version luxembourgeoise a presque doublé par rapport à l'année précédente (1,2%), mais elle reste cependant largement en-dessous des autres versions du portail. Cette différence doit être considérée en rapport au nombre total des pages par version linguistique : tandis que la version française comptait 51.186 pages au 31 décembre 2020 (contre 47.781 en 2019), la version luxembourgeoise n'en comptait que 5.214 (4.514 en 2020).

C.3.2.1.2 Gouvernement.lu sur les réseaux sociaux

En 2020, 6.470 nouveaux *followers* se sont inscrits sur le compte Twitter du Gouvernement et 14.002 nouveaux abonnés se sont inscrits sur le compte Facebook. Au 31 décembre 2020, le compte Twitter de gouvernement.lu comptait dès lors 27.000 *followers* et sa page Facebook comptait 20.102 abonnés. Lors de la pandémie COVID-19, le SIP a réalisé de nombreux 'Facebook Live' des conférences de presse des Membres du Gouvernement.

En 2020, la chaîne Youtube de gouvernement.lu a généré 1,1 million de « *views* » et a vu le nombre d'abonnés augmenter de 3859 pour avoir un total de 4011. Le SIP a assuré la transmission directe des conférences de presse des Membres du Gouvernement lors de la pandémie COVID-19 via sa chaîne Youtube. De même, le SIP a rédigé le sous-titrage des vidéos publiés sur sa chaîne Youtube.

C.3.2.2 www.gouvernement.lu

Suite à la refonte profonde du site opérée en 2019, 2020 a été une année de consolidation et d'intégration des nouvelles procédures et des nouveaux contenus afin que le site colle au mieux aux missions de portail d'information et de promotion du pays.

C.3.2.2.1 Quelques statistiques

En 2020, la rubrique la plus populaire du portail était « Société et culture » avec plus de 236.000 pages visionnées. Les pages de la rubrique « Vivre » étaient fréquentées 226.300 fois, alors que celles de la rubrique « Visiter » étaient fréquentées 96.300 fois.

Le portail se décline en 3 versions linguistiques de structure parfaitement identique. La version française a été la plus populaire, réunissant à elle seule 55% des pages visionnées et des visites. La version allemande arrive en deuxième position avec 23% de pages visionnées et 25% de visites uniques. La version anglaise ferme la marche avec 22% des pages visionnées et 20% des visites uniques.

Le relevé des origines des visiteurs montre que la grande majorité consulte le site depuis le Luxembourg (47,6%) et des pays limitrophes (France 12,2% / Allemagne 11,3% / Belgique 5,4%). Les visiteurs depuis les Etats Unis (4%), la Grande Bretagne (1,7%) et les Pays-Bas (1,5%) confirment cependant l'intérêt au niveau international du site.

C.3.2.2.2 Les actualités

En 2020, 84 articles d'actualité ont été rédigés. En outre, l'équipe du SIP a revu et amélioré des contenus existants ensemble avec les acteurs du terrain afin de garantir la pertinence et l'actualité des informations présentées sur le site. Des projets présentant l'architecture, le Luxembourg touristique, l'économie circulaire et la digitalisation du Luxembourg ont été publiés ou finalisés et seront publiés sous peu.

C.3.2.2.3 Thèmes

En 2020, un total de 6 thèmes transversaux a été mis en exergue sur le site, à savoir (par ordre chronologique) la production audiovisuelle, le confinement, la Fête nationale, le Luxembourg touristique, les vins et crémants, les fêtes de fin d'année. Chaque thème met en avant un sujet donné, étalé sur plusieurs mois et comprenant une série d'articles qui permettent de l'aborder sous différents angles.

Les contenus de ces thèmes ont été élaborés ensemble avec des acteurs du terrain, afin de soutenir leurs efforts en matière de promotion et pour soutenir leurs actions de communication. Des projets avec le *Luxembourg Filmfund*, le *Luxembourg City Film Festival*, *Luxembourg for Tourism*, le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ainsi qu'avec l'Institut viti-vinicole ont pu être menés à terme au cours de l'année.

C.3.2.2.4 Luxembourg sur les réseaux sociaux

Le compte luxembourg.lu continue à être très actif sur Facebook et Twitter : 59 tweets sur Twitter et 155 posts sur Facebook ont été publiés en 2020, hormis les partages d'autres posts.

À la fin de 2020, le compte Twitter comptait 3.185 followers (+876), tandis que le compte Facebook comptait 2.966 abonnés (+259).

C.3.2.2.5 Newsletter

En mai, luxembourg.lu a lancé la toute première Newsletter. Cette publication mensuelle, en 3 versions linguistiques, présente le thème majeur actuel, ainsi que les nouveaux contenus du site. Elle consacre aussi un espace important à des contenus qui mettent en valeur des personnes qui se sont fait remarquer (Focus sur ...) ou soutiennent des partenaires de la promotion (Vidéo du mois / Le compte à suivre). La première édition avait été envoyée à 293 personnes (français : 165 / anglais : 87 / allemand : 41) ; l'édition de décembre a été envoyée à 649 personnes (français : 377 / anglais : 164 / allemand : 108).

C.3.2.2.6 Infomails

Les internautes ont la possibilité de contacter l'équipe rédactionnelle de luxembourg.lu, un moyen de communication dont ils ont profité amplement. Plusieurs centaines de courriels ont été adressés à l'équipe au cours de l'année. Un nombre important des messages vient du Luxembourg et des pays limitrophes, mais aussi de l'Afrique du Nord et des Etats-Unis. L'équipe a transféré ces messages à qui de droit ou y a répondu directement. Les sujets étaient très divers : immigration, droit du travail, couverture sociale, recouvrement de la nationalité, allocations familiales ou visites touristiques. Vu l'actualité, de nombreux messages ont concerné le COVID-19. Ces messages ont été transférés à l'équipe gestionnaire du site covid19.lu pour traitement.

C.3.2.3 Formations aux médias sociaux

Le SIP offre aux ministères une assistance et un encadrement couvrant la présence des organismes étatiques sur les médias sociaux. Dans ce contexte, le SIP propose également une formation à l'Institut national d'administration publique (INAP) concernant l'utilisation des médias sociaux dans le cadre gouvernemental. Trois volets principaux y sont traités : la rédaction de contenu, les aspects techniques des plateformes et des questions d'ordre juridique sur les réseaux sociaux.

C.3.2.4 Conseil de Gouvernement

En 2020, à l'instar des années précédentes, le SIP a assuré la présentation des travaux du Conseil de Gouvernement :

- rédaction en amont du communiqué de presse « Résumé des travaux » du Conseil de Gouvernement ;
- transmission à la presse du communiqué de presse concernant le résumé des travaux du Conseil et sa mise en ligne sur gouvernement.lu ;
- couverture de 24 *livestream* du briefing du Premier Ministre et sa retransmission en direct via gouvernement.lu ;
- enregistrement et mise en ligne de la VOD (Video on Demand) du briefing sur la chaîne Youtube du gouvernement.

C.3.2.5 Tribunes libres

En 2020, le SIP a poursuivi l'organisation et la supervision des émissions politiques « Tribunes libres » diffusées sur RTL Radio Lëtzebuerg et « *D'Parteien hunn d'Wuert* » diffusées sur Radio 100,7. Ces émissions sont réservées aux partis politiques représentés à la Chambre des Députés.

En vue de la pandémie COVID-19 et des mesures sanitaires correspondantes, les émissions ont été enregistrées grâce à une application smartphone mise à disposition par RTL et non plus dans les studios de RTL sis Luxembourg-Kirchberg.

C.3.2.6 www.covid19.lu

Le SIP est en charge de la mise à jour du site officiel sur la pandémie COVID-19. Le site reprend les informations officielles sur les mesures et recommandations sanitaires, des informations pour voyageurs, les gestes de protection, les informations sectorielles et des FAQ thématiques.

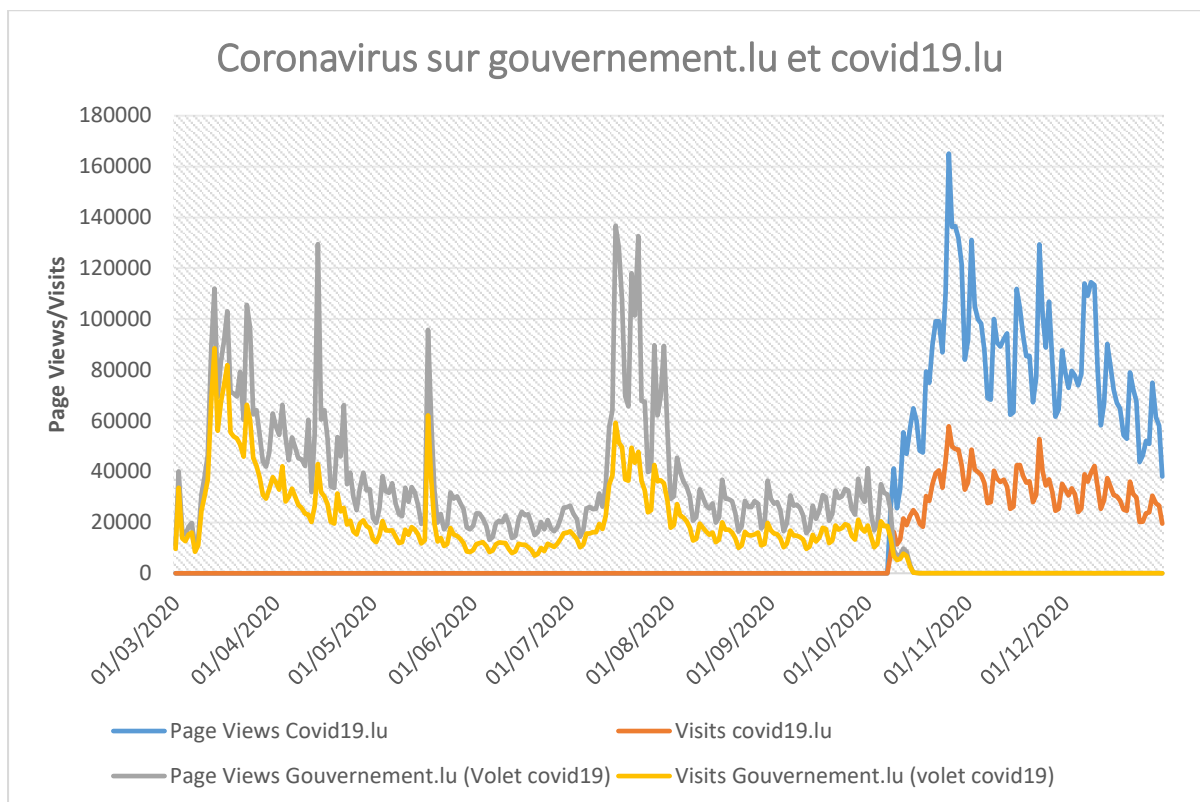
Initialement, les informations sur le COVID-19 étaient hébergées sur le portail gouvernement.lu.

Le 8 octobre 2020, ces informations ont été migrées vers le nouveau site www.covid19.lu dédié exclusivement à la pandémie. Le site a été entièrement développé en étroite collaboration avec le CTIE, le Ministère de la Santé et la Direction de la santé. Dans un souci de rendre les informations relatives au COVID-19 accessibles à tous les citoyens, le SIP a également traduit l'ensemble du contenu dans les quatre langues véhiculaires du Grand-Duché, à savoir le français, l'allemand, l'anglais et le luxembourgeois. En outre, le SIP traite les nombreux messages qui sont envoyés via le formulaire de contact du site covid19.lu.

C.3.2.7 Quelques statistiques

Du 1er mars au 7 octobre 2020, toutes les informations d'ordre général (santé, protection, mesures sanitaires, ...) étaient hébergées sur différentes pages du portail gouvernement.lu, (dont notamment un dossier correspondant sur le site du Ministère de la Santé msan.gouvernement.lu) et sur le site dédié à la pandémie COVID-19 (coronavirus.gouvernement.lu). Ces deux sites hébergés comptabilisent ensemble 4,9 millions de visites et 8,4 millions de pages vues pendant cette période de 8 mois.

Depuis le 8 octobre 2020, le nouveau site www.covid19.lu, indépendant du portail gouvernement.lu et de ses sites hébergés, est en ligne. Depuis lors, et jusqu'à la fin de l'année, ce nouveau site a enregistré 6,8 millions de pages vues sur 3 millions de visites. La transition entre les deux anciens sites web et le nouveau s'est fait sans faute, le nombre de visiteurs et des pages vue n'ayant pas diminué.



Les rubriques les plus fréquentées, toutes versions linguistiques confondues, sont celles dédiées aux informations sur le *Large Scale Testing* avec 33% des pages vues, la rubrique dédiée aux mesures sanitaires (20%), aux informations pour voyageurs (17%) et à la santé et la protection (12%).

Covid19.lu est un site multilingue présentant les informations au sujet du coronavirus dans les quatre langues véhiculaires du Luxembourg, à savoir le français, l'allemand, l'anglais et le luxembourgeois. Occasionnellement, des informations essentielles sont également publiées en d'autres langues, dont notamment le portugais. La version française du site est largement la plus fréquentée et compte 73% des pages vues. La version allemande en compte 15%, la version anglaise 11% et la version luxembourgeoise environ 1%.

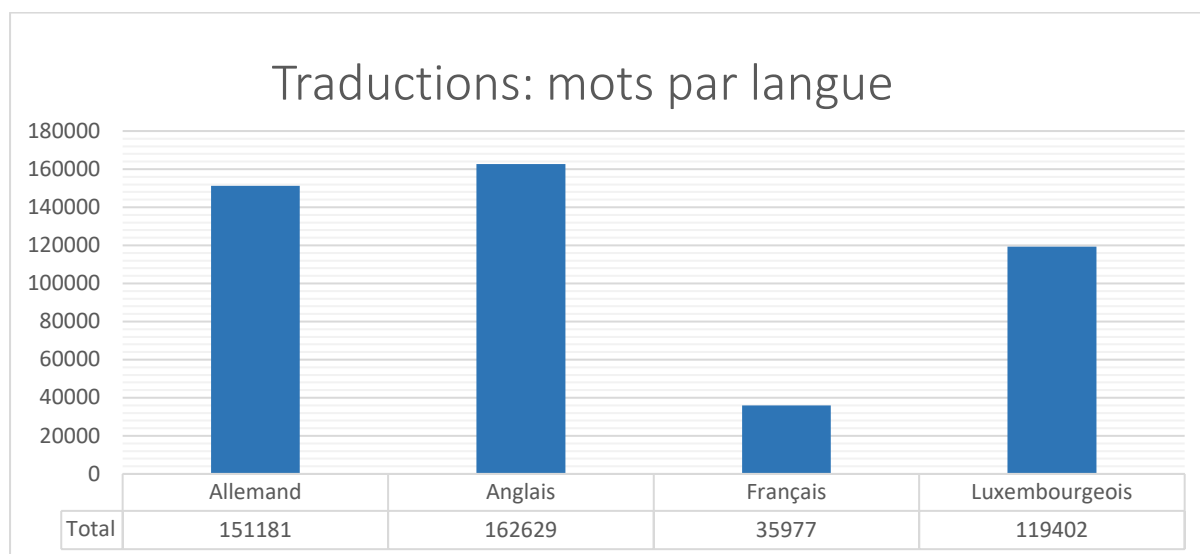
Une majorité des visiteurs du site (50%) y ont accédé soit en utilisant un favori (*bookmark*), soit en entrant l'URL directement dans le navigateur web. 43% des visiteurs y étaient référés par un moteur de recherche en ligne et les 7% restants y ont été redirigés via un autre site web.

Le site a été accédé depuis le Luxembourg dans 73% des cas, 8% des accès ont comme origine la Belgique, 7% l'Allemagne et 7% la France.

C.3.2.8 Traductions

En 2020, face à une demande croissante des entités étatiques, le SIP a augmenté ses efforts de traductions. L'arrivée de la pandémie, l'enchaînement rapide des nouvelles et le souhait de rendre les informations officielles disponibles à la majorité des résidents et frontaliers, ont contribué à l'augmentation rapide des demandes de traduction adressées au SIP.

Au total, le SIP a traduit 469.189 mots dans les quatre langues véhiculaires du Grand-Duché. En détail : 151.181 mots ont été traduits en allemand, 162.629 en anglais, 35.977 en français et 119.402 en luxembourgeois.



Ces différences entre les quatre langues sont surtout dues au fait que les textes de base sont souvent rédigés en français et qu'en ce qui concerne la pandémie COVID-19, d'autres acteurs étatiques étaient également impliqués dans la traduction des textes, notamment pour les traductions en luxembourgeois.

C.3.2.9 Attachée de presse à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE à Bruxelles

Sans surprise, dans les médias couvrant l'actualité européenne, l'année 2020 a été dominée par les sujets liés à la crise sanitaire du COVID-19 : coordination (ou absence de coordination) des politiques au niveau européen, fermeture des frontières nationales à l'intérieur de l'espace Schengen, solidarité entre Etats membres matérialisée par le transfert de patients, le plan européen de soutien à l'économie, ainsi que l'achat commun de vaccins.

Afin de tenir à jour le site internet www.reopen.europa.eu regroupant les informations de tous les Etats membres en ce qui concerne les mesures de confinement et les restrictions de voyage, le SIP a joué le rôle de relai afin de communiquer à la Commission européenne les informations pertinentes au sujet du Luxembourg.

Cependant, d'autres sujets ont également trouvé un important écho dans les médias européens, tels que les négociations aboutissant au cadre financier pluriannuel 2021-2027, le Brexit ainsi que l'objectif climatique de l'UE pour l'horizon 2030.

Comme les années précédentes, le SIP a œuvré au cours de l'année 2020 à maintenir et à développer un important carnet d'adresses parmi les médias accrédités auprès des institutions de l'Union européenne. Un contact régulier avec un grand nombre de journalistes a permis de communiquer les positions luxembourgeoises de manière stratégique, tant sur les dossiers à l'ordre du jour des Conseils de l'Union européenne que sur des dossiers de fond concernant l'actualité luxembourgeoise et/ou européenne.

Cette tâche a été compliquée du fait que les institutions européennes ont été fermées aux représentants des médias à partir de mars 2020 et pour le reste de l'année. Les contacts avec les médias ont donc eu lieu à distance, par téléphone, mail, messages textes et par Skype.

Le SIP a assuré le travail médiatique lors des réunions du Conseil européen et du Conseil des ministres au cours de l'année 2020. Une assistance a été fournie aux membres du gouvernement lors de leurs relations avec les médias internationaux et luxembourgeois. Lors des diverses réunions du Conseil, le SIP a répondu aux questions de fond des journalistes et a contribué – ensemble avec les fonctionnaires en charge des dossiers – à définir le narratif à adopter en termes de communication.

Comme le centre de presse du Conseil de l'UE était fermé pendant la majorité de l'année, des rencontres entre les Membres du Gouvernement et les journalistes ont pu être organisées dans les locaux de la Représentation permanente.

Le SIP continue à assurer la présence de la RPUE sur Twitter, en communiquant les messages politiques et les positions adoptées par les Membres du Gouvernement lors des réunions du Conseil européen et du Conseil des ministres. Actuellement, le compte Twitter est suivi par plus de 4.600 *followers* ce qui présente une hausse organique de quelque 60 personnes par mois en moyenne depuis le début de l'année 2020. Par conséquent, la visibilité des tweets (*tweet impressions*) a aussi continué à croître.

Le SIP organise régulièrement des background briefings à l'attention du corps de presse bruxellois, lors desquels l'ambassadeur représentant permanent ou le représentant permanent adjoint expliquent la position du gouvernement luxembourgeois dans les négociations en cours au sein de l'Union européenne. De tels briefings sont très prisés par les journalistes et servent à la fois à clarifier une position politique et à attirer l'intérêt médiatique sur la position du Gouvernement luxembourgeois en amont d'un Conseil des ministres. Au cours de l'année 2020, le SIP a multiplié l'organisation de discussions et rencontres informelles de l'ambassadeur avec des journalistes et correspondants UE basés à Bruxelles, autour d'un nombre de sujets d'actualité politique européenne et luxembourgeoise.

En raison de la crise sanitaire, le SIP a commencé à organiser des background briefings par Skype, ce qui a également permis la participation de quelques représentants des médias basés au Luxembourg.

Enfin, le SIP a représenté le gouvernement luxembourgeois dans un certain nombre de réunions et groupes de travail au Conseil de l'UE : le groupe de l'information, traitant de questions de communication ainsi que de transparence et d'accès aux documents, ainsi que des réunions de coordination entre attachés de presse des 27 Représentations permanentes, en amont des réunions du Conseil européen.

C.3.2.10 Groupe Mondorf

Le SIP invite régulièrement les chargés des relations publiques des départements ministériels sous la forme du « Groupe Mondorf ». Malheureusement, en 2020, les restrictions sanitaires en vigueur ont rendu l'organisation d'une réunion en présence physique impossible. L'échange avec les membres du groupe s'est donc fait via courriel ou visioconférence, notamment pour la coordination de la campagne de communication étatique sur le COVID-19.

La formation des chargés des relations publiques aux outils et produits du SIP est un élément indispensable en vue de la réalisation des objectifs du groupe. À cet effet, le SIP a organisé plusieurs séances individuelles avec les nouveaux chargés des relations publiques ayant pris leur fonction en 2020.

C.3.2.11 Promotion de l'image de marque du Grand-Duché

Le SIP, en accord avec sa mission de promotion de l'image de marque du pays, est représenté dans le Comité de coordination *Inspiring Luxembourg* et y assure la vice-présidence. Le SIP a des échanges réguliers et poussés avec la nouvelle direction et l'équipe en charge de la promotion de l'image de marque du pays.

C.3.2.12 Logotype du Gouvernement

Le SIP a pour mission de créer les logotypes officiels de l'ensemble des ministères et des administrations et de veiller à l'application de la charte graphique du logotype officiel du Gouvernement.

Les activités spécifiques dans ce domaine sont les suivantes :

- la création et la diffusion de logos à la demande d'une administration ;
- la gestion de ces logos dans la logothèque du SIP ;
- la gestion de la charte graphique sur le site www.logo.public.lu ;
- l'assistance aux ministères et administrations pour ce qui est de l'application correcte du logotype.

En 2020, le SIP a retravaillé le site de la charte graphique du logotype, logo.public.lu, afin d'améliorer l'accessibilité des contenus pour que la consultation du site ne souffre d'aucune discrimination.

C.3.3 Edition et coordination

C.3.3.1 L'Édition

C.3.3.1.1 Edition et distribution des publications

Parmi les activités principales du volet Edition du SIP figurent l'édition de nouvelles publications de promotion sur le Grand-Duché de Luxembourg, la mise à jour des publications existantes et la gestion des commandes des publications.

C.3.3.1.2 Distribution des publications

En 2020, le SIP a diffusé 3.834 brochures, ceci aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

Ces commandes émanaient principalement :

- de l'enseignement au Luxembourg (82 %) ;
- des particuliers au Luxembourg (12 %) ;
- d'associations, d'entreprises, de sociétés au Luxembourg (3 %).

Les versions linguistiques commandées se classent dans l'ordre suivant :

- anglais (50 %) ;
- français (28 %) ;
- allemand (22 %).

Les cinq publications les plus demandées en 2020 étaient les suivantes :

- Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg (1.015 exemplaires) ;
- à propos... des fêtes et traditions au Luxembourg (898 exemplaires) ;
- à propos... du Luxembourg et de l'UE (580 exemplaires) ;
- à propos... des symboles de l'Etat et de la Nation (393 exemplaires) ;
- à propos... de la famille grand-ducale (324 exemplaires).

Les publications du SIP peuvent aussi être consultées et téléchargées sur les sites www.gouvernement.lu et www.luxembourg.lu. Un total de 9.940 téléchargements de ces documents a été effectué en 2020.

Les publications les plus téléchargées étaient :

- 10 fiches sur le Grand-Duché de Luxembourg (1.759 téléchargements) ;
- Guide de rédaction (1.246 téléchargements) ;
- à propos... de l'histoire du Luxembourg (999 téléchargements) ;
- Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg (657 téléchargements) ;
- Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg 2018 (526 téléchargements).

C.3.3.1.3 Éléments signalétiques

Le SIP a également pour mission de créer une identité visuelle uniforme pour les éléments signalétiques de l'Etat, ceci notamment pour les arrière-fonds et *roll-ups* que le SIP réalise et produit pour les ministères. De plus, le SIP contrôle l'utilisation correcte des éléments signalétiques de l'Etat et gère le prêt d'éléments supplémentaires sur demande des ministères.

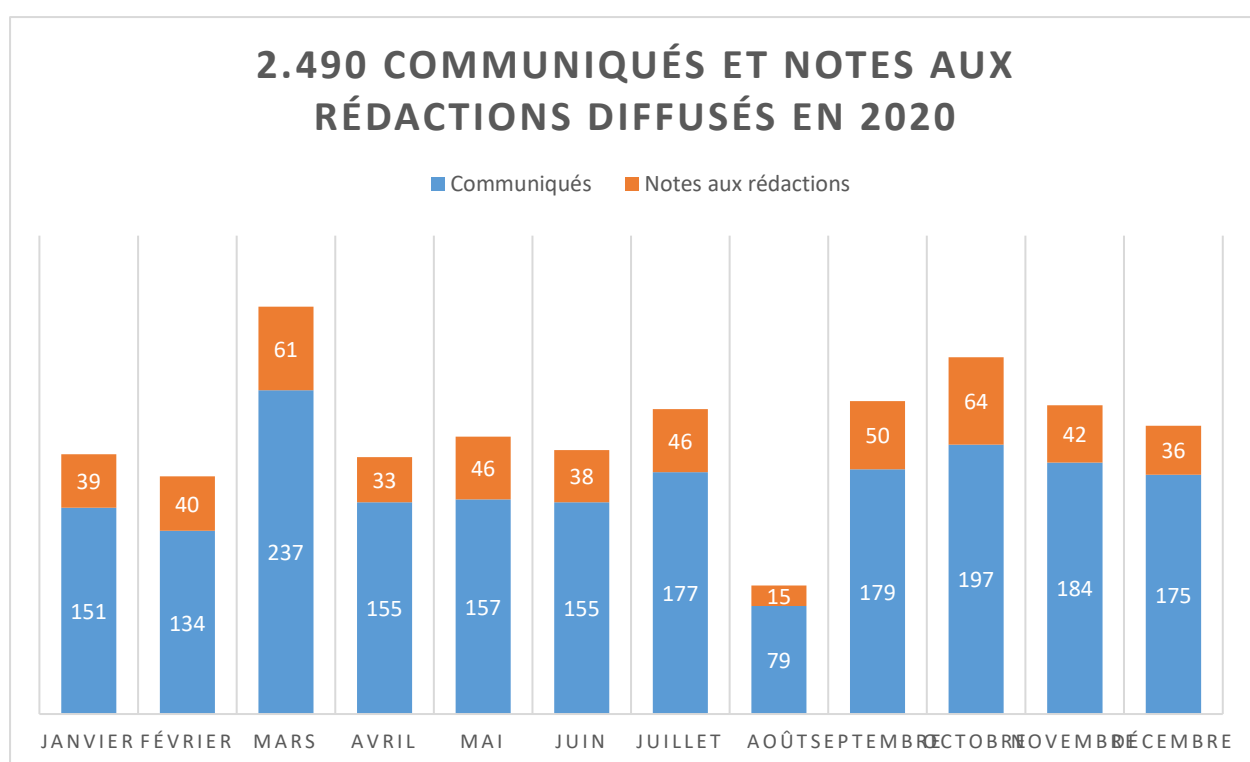
C.3.3.2 La coordination

C.3.3.2.1 Diffusion de communiqués et de notes aux rédactions

Le SIP joue le rôle d'intermédiaire entre les ministères et administrations, d'une part, et la presse, d'autre part, pour ce qui est de la diffusion des communiqués et des notes aux rédactions à destination de la presse nationale et internationale. Au SIP cette fonction est dénommée « Coordination ».

1.980 communiqués et 510 notes aux rédactions ont ainsi été diffusés en 2020, ce qui correspond à un total de 2.490 messages envoyés à la presse.

Le graphique ci-après montre la répartition mensuelle de l'envoi des communiqués et notes aux rédactions :



Les chiffres montrent une répartition plus uniforme que les années précédentes, avec un pic en mars. Le nombre total de messages envoyés augmente légèrement (+5,64%), avec un plus de 8,02% de communiqués et une baisse de 2,67% de notes aux rédactions envoyées par rapport à l'année 2019.

C.3.3.2.2 Extranet presse

L'Extranet presse est le système *web* qui permet depuis mi-2015 l'envoi de communiqués, de notes aux rédactions et de photos à destination de la presse nationale et internationale. Les utilisateurs de la plateforme sont d'une part le SIP et les chargés des relations publiques des ministères, et d'autre part les journalistes. Au cours de l'année 2020, le SIP a donné 18 formations aux chargés de communication afin de garantir une utilisation précise et correcte de l'Extranet presse.

L'équipe de la coordination du SIP s'occupe par ailleurs des mises à jour des fichiers d'adresses et des listes de diffusion. En cas de besoin, elle apporte également son assistance aux travaux d'accréditation de la presse lors d'événements nationaux et internationaux et assure aussi la gestion du stock de publications.

C.3.4 Organisation et relations presse

C.3.4.1 Événements

C.3.4.1.1 Visites

Le SIP a coordonné la couverture médiatique de visites de membres de gouvernements étrangers et d'autres personnalités du monde politique ou économique au Luxembourg.

En effet, le SIP a géré les accréditations des représentants des médias, rédigé les communiqués d'annonce, élaboré les programmes des médias, organisé des conférences de presse, géré l'organisation logistique, matérielle et technique et encadré les représentants des médias nationaux et internationaux sur le terrain. Le SIP a également organisé la couverture photographique officielle, et le cas échéant, vidéo, de ces événements.

Le calendrier des visites a été fortement impacté par la crise sanitaire et le nombre de visites de chefs d'Etat et de membres de gouvernements étrangers a connu une baisse considérable. Néanmoins, le SIP a encadré les visites de plusieurs personnes politiques au Luxembourg, ceci en étroite collaboration avec la Direction du protocole et de la chancellerie du Ministère des Affaires étrangères et européennes, la Direction des opérations de la Police grand-ducale, l'Administration des bâtiments publics ainsi qu'avec les chargés des relations publiques des ministères concernés.

Parmi les visites au Luxembourg peuvent être citées celle de la Présidente de la Commission européenne, Mme Ursula VON DER LEYEN, en février 2020, la visite de la Ministre-présidente de Rhénanie-Palatinat, Mme Malu DREYER, en novembre ou encore celle du Ministre-président du gouvernement flamand, M. Jan JAMBON, en décembre. Le SIP a également encadré la presse lors de la cérémonie d'accueil de l'avion de transport A400M à l'aéroport du Findel.

Lors des participations du Premier Ministre aux Conseils européens à Bruxelles, le SIP a assuré la couverture photographique officielle par le biais d'un photographe. Le SIP a également assuré la couverture photographique lors des Conseils européens organisés via vidéoconférences.

Considérant la crise sanitaire, le SIP a par ailleurs coordonné la retransmission en direct et la couverture *pool* de la cérémonie officielle qui a eu lieu à l'occasion de la Fête nationale au monument national de la Solidarité luxembourgeoise (*Kanounenhiwwel*), et qui a remplacé les traditionnels rendez-vous ainsi que la traditionnelle allocution de M. le Premier Ministre.

D'autres manifestations lors desquelles le SIP est intervenu incluent la plantation d'un arbre en l'honneur de la naissance de S.A.R. le prince Charles, l'assermentation d'un nouveau Membre du Gouvernement en la personne du nouveau Ministre de l'Economie, ainsi que la cérémonie de la passation de pouvoir. Le SIP a réalisé une nouvelle photo de famille du Gouvernement ainsi que de nouveaux photo-portraits de Membres du Gouvernement.

C.3.4.2 Conférence de presse

En 2020, les travaux du SIP dans le domaine des conférences de presse ont été marqués par la pandémie COVID-19, notamment en ce qui concerne l'organisation de ces conférences de presse qui ont dû se dérouler dans le respect des mesures sanitaires et de distanciation anti-COVID-19.

En réponse à un besoin accru de communication relatif au COVID-19, de nombreuses conférences de presse ont été organisées et des concepts sanitaires pour celles-ci ont dû être développés suivant l'évolution des mesures sanitaires en vigueur. Ainsi, le SIP a été chargé de l'organisation et la coordination de plus de 65 conférences de presse, qui ont toutes été diffusées en direct via Internet. Le SIP a également géré la traduction simultanée - via le recours à des interprètes professionnels - en français de même que l'interprétation en langage des signes.

Les conférences de presse ont été diffusées en direct sur le site officiel du Gouvernement www.gouvernement.lu, le canal YouTube du gouvernement (où les enregistrements sont toujours disponibles en *replay*), ainsi que sur le compte Facebook du Gouvernement. Le SIP s'est chargée de la fourniture des codes *embed* (liens permettant de reprendre les diffusions en direct sur d'autres sites) aux représentants des médias.

Ces conférences de presse ont eu lieu dans la salle de conférence de l'Hôtel Saint Augustin, au château de Senningen ainsi qu'au *European Convention Center* (ECCL). Le SIP est responsable de la mise en place de la salle de conférence et fait office de point de contact pour toutes questions organisationnelles et logistiques en assurant une présence sur place avant, durant et après les conférences de presse.

Le SIP a finalement géré la couverture photographique et la diffusion des photos lors de nombreux événements en rapport avec la crise sanitaire, tels que les conférences de presse, les nombreuses visites du Premier Ministre et de la Ministre de la Santé dans les hôpitaux, les livraisons des premières doses du vaccin ou le lancement de la campagne de vaccination.

C.3.4.3 Collaboration avec la Cour Grand-Ducale

En 2020, le SIP a continué à assister la Cour grand-ducale dans ses relations avec les médias, dans le cadre d'importantes visites et manifestations.

C.3.4.4 La médiathèque

Les travaux de la médiathèque gouvernementale ont été marqués tant par le contexte de la pandémie COVID-19 que par l'ouverture imminente du fonds photographique pour le grand public.

Au cours de l'année 2020, la médiathèque a été alimentée de 8500 nouvelles photos dont la thématique a été dominée tant par la lutte contre le Coronavirus que par le nombre important de conférences et de réunions en ligne. Les prises de vue continuent à être enrichies par des métadonnées permettant d'identifier le contenu et le contexte précis.

Outre la mise à disposition de photos d'actualité sur le portail Extranet presse, l'équipe de la médiathèque du SIP a été sollicitée par des acteurs du monde institutionnel et économique pour contribuer à une centaine de projets de communication ou de publication.

L'année 2020 a été marquée par un projet majeur qui permettra au grand public d'accéder, par le biais d'un nouveau portail Internet, au fonds photographique unique que constitue la médiathèque. En effet, cette banque d'images couvre une grande partie de l'activité gouvernementale de l'après-guerre avec des prises de vue provenant de photographes et d'acteurs nationaux et internationaux, et offre une panoplie de photos illustratives montrant le Grand-Duché sous toutes ses facettes. Au cours de l'année écoulée de très nombreux et importants préparatifs ont été réalisés en vue de l'ouverture de la médiathèque qui sera un des points marquants de 2021.

L'équipe de la médiathèque continue également à travailler sur le fonds des photos historiques et à rechercher les informations afférentes par le biais des différentes sources à sa disposition. Il est prévu, dans ce contexte, de faire appel à des acteurs externes en vue de contribuer à l'identification de certaines personnes moins connues représentées sur les prises de vue anciennes.

Le SIP a par ailleurs lancé et mis en œuvre un projet-pilote de reconnaissance faciale automatisée des photos de la médiathèque. Ce système est basé sur une intelligence artificielle et permettra de vérifier la faisabilité d'une indexation assistée des photos.

C.3.5 Division revues de presse

C.3.5.1 Revues de presse

Depuis 1999, trois revues de presse distinctes sont réalisées quotidiennement par le SIP et mises à disposition des ministres, fonctionnaires, des ambassades et autres personnes habilitées à les consulter sur le site web <https://revues-presse.sip.lu> :

- la revue de presse nationale : elle se base sur la presse luxembourgeoise (quotidienne, hebdomadaire et mensuelle), ainsi que sur les sites Internet des médias luxembourgeois ;
- la revue de presse internationale 1 : elle est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux et reprend tous les articles traitant du Luxembourg ou citant des Membres du Gouvernement. De plus, elle fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale et des relations internationales ;
- la revue de presse internationale 2 : sur les mêmes bases que la précédente, elle reprend essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

Le site web des revues de presse est riche de plus d'un million d'articles disponibles sous forme de textes et d'images indexés à l'aide de nombreuses métadonnées.

Les articles sélectionnés par les personnes en charge des revues de presse sont publiés sur le site du lundi au vendredi dès 6 heures. Au cours de la journée, le système est alimenté en continu par des informations provenant des plus grands médias luxembourgeois en ligne. La visionneuse permet de consulter les articles et de les sélectionner pour les télécharger ultérieurement au format PDF ou HTML. Par ailleurs, l'accès nominatif aux revues de presse permet aux utilisateurs d'enregistrer des articles dans leurs dossiers virtuels et de créer ainsi des revues de presse personnalisées.

Courant 2020, le SIP a su adapter son organisation interne ainsi que son système informatique aux contraintes liées à la pandémie afin de garantir la réalisation –dans les délais habituels– des revues de presse. Le télétravail a été introduit et le système informatique a été mis à jour afin de pouvoir intégrer des *ePaper* dans les revues de presse. Ces mesures ont permis de réduire considérablement le nombre d'agents devant être présents dans les bureaux sans perturber le bon fonctionnement du SIP.

C.3.5.2 Monitoring de la presse audiovisuelle

En 2020, le SIP a poursuivi son monitoring de la presse audiovisuelle nationale. Le SIP effectue quotidiennement un suivi analytique des bulletins d'informations de la Radio 100,7 et de RTL Radio Lëtzebuerg les matins et midis. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux membres du gouvernement, fonctionnaires et missions diplomatiques qui le souhaitent. Ces rapports sont également disponibles sur site des revues de presse.

C.3.6 Publication d'avis

Le SIP est l'intermédiaire entre les ministères ou les administrations gouvernementales et la presse pour la publication des annonces et des avis officiels dans la presse écrite.

Si le délai le permet, les annonces pour les postes vacants auprès des organismes de l'Etat sont publiées dans tous les journaux (quotidiens et hebdomadaires). Par contre les avis des soumissions ne sont publiés que dans les quotidiens, et ce à cause des délais réduits à respecter. Pour des raisons budgétaires, la taille des annonces a été réduite à leur strict minimum, tout comme l'insertion répétitive qui est évitée.

En 2020, le SIP a publié 245 annonces (postes vacants, soumissions, déménagement de services, etc.) dans les quotidiens et 42 annonces dans les hebdomadaires pour un budget total de 876.809 €.

À titre de comparaison : en 2019, le SIP avait publié 244 annonces sur les mêmes sujets dans les quotidiens et 111 annonces dans les hebdomadaires pour un budget total de 701.168 €.

Il y a donc eu pour 2020 une augmentation sensible de 175.641 €.

C.3.7 Open data et accès à l'information

Dans le domaine de l'open data et accès à l'information le SIP couvre les 4 volets suivants : open data, accès à l'information, accessibilité web et *open government partnership*.

C.3.7.1 Open data

Au niveau législatif le principe de l'ouverture de données a été établi par la directive modifiée 2003/98/EC du Parlement européen sur la réutilisation des informations du secteur public. Elle a fait l'objet d'une refonte en 2019, et dans le cadre de sa transposition en droit national le SIP a participé à l'élaboration du texte du projet de loi en collaboration avec le SMC.

C.3.7.2 Portail data.public.lu

Le portail national open data www.data.public.lu est le fruit d'une collaboration continue entre le SIP, le géoportail, le CTIE et Digital Luxembourg. La gestion opérationnelle journalière est assurée par le service du géoportail en étroite collaboration avec les responsables *open data* du SIP. Le portail contient un catalogue des jeux de données proposés comme *open data*, avec des descriptions (métadonnées) détaillées, des informations sur les producteurs des données et les licences d'utilisation accordées. Il constitue ainsi une plate-forme centrale des données disponibles et permet l'interaction entre les producteurs et les utilisateurs des données, moyennant des *feedbacks* sous forme de discussions, de questions ou d'applications pratiques basées sur la réutilisation des données ouvertes disponibles.

À la fin de l'année 2020, les indicateurs-clé du portail témoignent de son évolution toujours positive : le portail compte 1356 jeux de données (+ 427) et 9766 ressources (+ 3393). Le nombre d'utilisateurs est monté à 1171 (+137). L'activité est également en hausse au niveau des discussions (+75), des organisations (+10) et des réutilisations publiées (+13).

C.3.7.3 Groupe de travail stratégique open data

Sous la présidence du SIP, un groupe de travail réunissant des experts issus d'acteurs stratégiques en matière de données ouvertes veille au projet *open data* en général, à l'évolution du portail sur www.data.public.lu et aux actions stratégiques à envisager pour promouvoir le principe de l'open data.

C.3.7.4 Sensibilisation des services et administrations étatiques, communales et autres

La sensibilisation des ministères, des administrations et autres acteurs du secteur public est essentielle pour le succès du projet open data. En effet, les données du secteur public sont directement visées par la législation et elles constituent un apport crucial pour établir un écosystème basé sur la réutilisation de données digitales.

La pandémie COVID-19 a fortement entravé les actions de sensibilisation en 2020, mais le travail conséquent d'avant la crise a permis d'établir une certaine conscience des atouts de l'*open data* et de la nécessité d'y participer en publiant des données sur le portail national.

C.3.7.5 Hackathon et autres événements

Une partie de l'effort promotionnel s'effectue par le biais d'événements de type hackathon, c'est-à-dire des concours s'adressant aux spécialistes en informatique, qui consistent en l'élaboration d'idées, concepts, programmes ou applications autour d'un sujet défini. En collaboration avec *Digital Luxembourg*, et la société Farvest, le SIP organise annuellement un challenge open data lors du hackathon « *Game of code* », autour de la réutilisation de jeux de données offerts sur www.data.public.lu. À cause de la crise sanitaire, l'événement de 2020 a dû être déplacé plusieurs fois avant de pouvoir être organisé, en automne, autour du sujet de l'inclusion numérique. Plusieurs équipes, travaillant à distance, ont présenté des concepts intéressants.

C.3.7.6 Benchmark open data landscaping par les responsables de l'European Data Portal EDP

Comme les années précédentes, le Grand-Duché a participé au sondage et aux réunions relatives à un *benchmark* sur la maturité des Etats membres dans le domaine de l'*open data*, qui est organisé par les experts du portail *open data* européen www.europeandataportal.eu.

Le Grand-Duché a obtenu un score de maturité de 65 % qui correspond à une 23^e place dans le classement de 2020.

C.3.7.7 Accès à l'information – administration transparente et ouverte

Le 1^{er} janvier 2019, la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte est entrée en vigueur.

Cette loi permet à toute personne de demander la communication de documents administratifs auprès des entités du secteur public. Ces demandes peuvent se faire par voie postale directement aux entités concernées ou bien par voie électronique via *MyGuichet*.

L'équipe du SIP pilote une plate-forme destinée à la gestion centralisée des demandes électroniques introduites via *MyGuichet*, plate-forme à laquelle tous les départements ministériels et administrations de l'Etat sont connectés. Le SIP y intervient au niveau du suivi des demandes, du respect des délais légaux et du dispatching de demandes dans le cas de destinataires erronés ou inconnus.

Le SIP intervient également en tant que point de contact pour les agents chargés de la communication de documents, qui sont, dans leurs ministères et administrations respectifs, responsables pour le traitement des demandes faites dans le cadre de l'accès à l'information.

En 2020, un nombre total de 67 demandes de documents a été introduit via *MyGuichet*, dont 15 ont reçu une suite favorable et 43 ont été refusées. 2 demandes se trouvent en attente de traitement et 7 demandes ont été mises en correction, vu le besoin de renseignements supplémentaires.

C.3.7.8 Accessibilité web

La mission du SIP relative à l'accessibilité numérique concerne à la fois la sensibilisation des administrations mais aussi le contrôle de la conformité de leurs sites et applications mobiles.

À ces fins, le SIP a choisi de réutiliser comme référentiel national le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) créé par la France. Ce référentiel a été adapté au cadre légal luxembourgeois et publié sur le site <https://accessibilite.lu>. Ce site a d'ailleurs été mis en place pour l'occasion et permettra à l'avenir de centraliser tous les documents de référence sur le thème de l'accessibilité numérique.

Par ailleurs les procédures de contrôles des sites et applications mobiles ont été définies. Conformément à la directive européenne (UE) 2016/2102 et à ses décisions d'exécution, le Luxembourg doit réaliser sur la période 2020-2021 15 contrôles approfondis de sites, 87 contrôles simplifiés de sites et 2 contrôles d'applications mobiles. Pour pouvoir réaliser ces contrôles, les différentes méthodes de contrôles ont dû être définies en 2020 ainsi que l'échantillon de sites et d'applications. Ce dernier a été validé par un panel de 9 intervenants ou spécialistes du secteur du handicap au Luxembourg. Une fois ces travaux préparatoires achevés, le SIP a réalisé 4 audits complets de sites en 2020, le reste des audits sera réalisé en 2021.

Les données relatives à ces contrôles sont publiées sur le portail *Open Data* : <https://data.public.lu/fr/datasets/?tag=accessibility&organization=5948cfd2111e9b4478de614b>

Le SIP a par ailleurs reçu deux réclamations relatives à l'accessibilité (<https://sip.gouvernement.lu/fr/support/reclamation-accessibilite.html>) concernant deux sites internet publics. Ces procédures se sont toutes deux conclues par une solution satisfaisante pour les citoyens impactés.

Sur le volet sensibilisation, le SIP a réalisé 3 formations à l'INAP sur l'introduction à l'accessibilité (1 à 1,5 jours) et a présenté à deux reprises l'accessibilité dans le cadre de la formation spéciale des fonctionnaires et employés des niveaux A et B. Ces efforts seront poursuivis en 2021, notamment via l'extension de l'offre de formations sur ce sujet à l'INAP.

Le SIP a représenté le Luxembourg lors de 6 événements organisés par la Commission européenne dans le cadre du groupe d'experts WADEX.

C.3.7.9 Open Government Partnership

Le Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO) est une initiative multilatérale lancée en 2011 par huit pays (Afrique du Sud, Brésil, Etats-Unis d'Amérique, Indonésie, Mexique, Norvège, Philippines, et Royaume-Uni) qui cherche à mobiliser les gouvernements du monde entier à prendre des engagements mesurables pour promouvoir la transparence, la participation citoyenne, la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance, notamment via les nouvelles technologies.

Le Grand-Duché a rejoint ce programme en décembre 2016. Le SIP a participé à l'élaboration d'un premier programme d'action, qui a été entériné par le Gouvernement en été 2019, et qui prévoit notamment 6 engagements particuliers :

- Administration transparente et ouverte ;
- Promotion de l'open data ;
- Promotion et sensibilisation de l'utilisation d'un langage administratif clair et compréhensible ;
- Informations sur l'action nationale pour le climat ;
- Exploration de la mise en place d'un Centre Européen des CivicTechs ;
- Plateforme d'appui à la société civile et aux défenseurs des droits humains (DDH).

Dans la suite, le SIP a repris la responsabilité de ce dossier et fait le suivi des engagements, assure le contact et la collaboration avec les responsables de l'organisation internationale du PGO ainsi que l'OCDE. Le SIP facilite également l'établissement, la mise en œuvre et le suivi du « *IRM's Design Report for Luxembourg's 2019-2021 OGP action plan* ».

Parmi les activités entreprises dans ce contexte depuis 2019 figure notamment la mise en place d'une convention entre l'Université du Luxembourg par l'intermédiaire de son Centre de Recherche de la Démocratie Participative, l'association B.E.A.T. a.s.b.l., structure destinée à héberger le projet « *European CivicTech Hub* » à Luxembourg, ainsi que l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg. Ce projet vise, au niveau local, de la Grande-Région ainsi qu'au niveau national et européen, la valorisation des nouvelles technologies dans les démarches participatives des citoyens aux différents stades de prises de décisions.

C.3.8 Systèmes d'information

Au niveau de ses systèmes informatiques et d'information, le SIP a réalisé un certain nombre de projets d'envergure qui sont en partie décrits dans les chapitres précédents. Ci-dessous les projets les plus importants.

C.3.8.1 Médiathèque

Forte de près de 200.000 photos de 1942 à nos jours, la médiathèque est l'archive photographique gouvernementale. Les développements du site web effectués en 2020 seront finalisés en 2021 afin d'ouvrir ce fond documentaire à un large public.

C.3.8.2 Intelligence artificielle

Les travaux de réflexion d'un système d'intelligence artificielle visant à identifier les personnalités présentes sur les photos historiques de la médiathèque ont abouti à la réalisation d'un cahier des charges. Une soumission a été effectuée avec le comité *AI4Gov* afin de choisir un prestataire. La conception du produit a été entamée et ce *Proof of concept* devrait aboutir début 2021.

C.3.8.3 Revues de presse

Le SIP a réalisé des travaux d'adaptation du système de numérisation afin de permettre l'utilisation de e-papers en remplacement de journaux papiers dans le cadre des revues de presse.

C.3.8.4 SAP-Time Management

Le SIP fait partie des administrations pilotes pour le projet *SAP-Time Management* mené par le CGPO. Ce système vise à la gestion du temps de présence (pointage, congés...) de manière centralisée à l'Etat. Des travaux ont été entamés et visent à migrer vers *SAP-Time Management* en 2021.

C.3.8.5 Migration de l'infrastructure informatique du SIP vers le CTIE

Afin de réduire les coûts de fonctionnement, le SIP a décidé de migrer une partie de son environnement technique vers l'infrastructure mutualisée du CTIE. La migration vers le *GovCloud* de serveurs relatifs aux applications métiers du SIP s'est poursuivie et se terminera courant 2021.

C.3.8.6 Administration et gestion

Ce volet couvre la gestion quotidienne du support aux utilisateurs pour tout problème matériel, logiciel ou relatif à la sécurité des systèmes ainsi que l'administration de l'infrastructure informatique du SIP.

C.4 La Commission d'Economies et de Rationalisation (CER)

En 2020, les activités principales de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

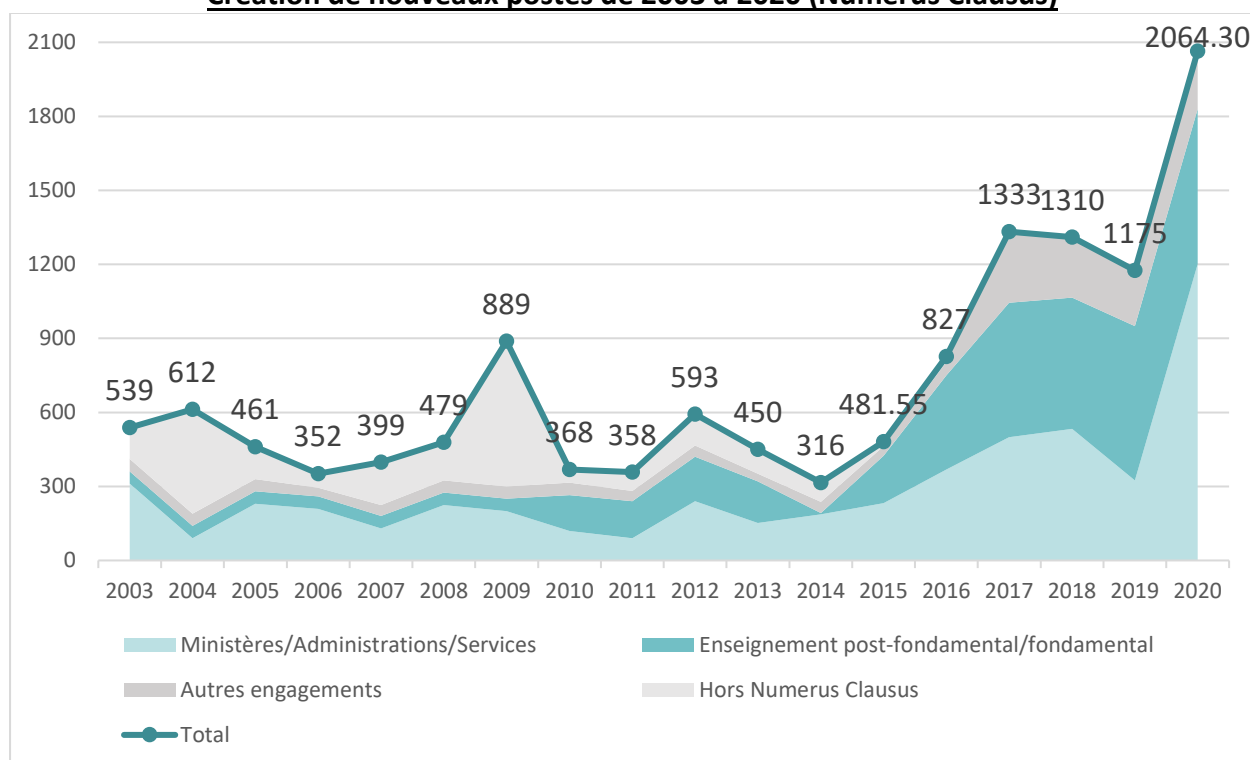
C.4.1 Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2020 (Numerus Clausus)

Le Conseil de Gouvernement, sur proposition de la Commission d'Economies et de Rationalisation, a retenu 1.830 nouveaux engagements à opérer en 2020. Etant entendu que seront seuls réalisés ceux qui correspondent à une nécessité et priorité clairement établies.

Conformément aux décisions du Conseil de Gouvernement du 6 décembre 2019 concernant la répartition des 1.830 postes inscrits dans la loi du 20 décembre 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020, l'ensemble de ces postes a été mis à disposition des différentes administrations et services de l'Etat, dont 628 postes pour les besoins de l'enseignement, 287 postes pour les besoins de la Police grand-ducale, 114 postes pour les besoins de l'administration pénitentiaire, 55 postes pour les besoins de l'armée et 746 postes pour les autres administrations et services de l'Etat. 181 postes ont également été mis à disposition pour la régularisation d'agents au service de l'Etat engagés sous d'autres régimes.

Le tableau reproduit ci-dessous reprend l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 2003.

Création de nouveaux postes de 2003 à 2020 (Numerus Clausus)



Exercice	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement post- fondamental/ Enseignement fondamental	Autres engagements	Hors Numerus Clausus	Total
2003	311	50	50	128 ⁽¹⁾	539
2004	90	50	50	422 ⁽¹⁾⁽²⁾	612
2005	230	50	50	131 ⁽¹⁾	461
2006	209	50	36	57 ⁽¹⁾	352
2007	130	50	45	174 ⁽¹⁾	399
2008	225	50	50	154 ⁽¹⁾	479
2009	200	50	50	589 ⁽³⁾	889
2010	120	145	50	53	368
2011	90	150	42	76	358
2012	240	180	46	127 ⁽⁴⁾	593
2013	152	168	32	98 ⁽⁴⁾	450
2014	187	5	45,5 ⁽⁵⁾	78,5 ⁽⁴⁾	316
2015	232	192	39,3 ⁽⁶⁾	18,25	481.55
2016	368	382	54 ⁽⁷⁾	23	827
2017	500	544	285 ⁽⁸⁾	4	1333
2018	533	532	245 ⁽⁹⁾	/	1310
2019	325	625	225 ⁽¹⁰⁾	/	1175
2020	1.202	628	234.3	/	2.064.3
TOTAL	5344	3901	1629.1	2132.75	13006.85

Note explicative : Le numerus clausus au sens strict est composé des colonnes "Ministères/Administrations/Services" et "Enseignement post-fondamental/Enseignement fondamental". La colonne "Autres engagements" renseigne essentiellement le nombre de postes créés en vue de l'engagement de personnes handicapées.

- (1) Y compris les postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire (2003 : 100 postes, 2004 : 100 postes, 2005 : 80 postes, 2006 : 40 postes, 2007 : 20 postes, 2008 : 20 postes).
- (2) Y compris 270 postes en vue de la régularisation de la situation de 270 ouvriers forestiers à tâche complète.
- (3) Y compris 343 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental.
- (4) Y compris 60 postes pour les besoins de la réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques.
- (5) Y compris 43,5 postes accordés en 2014 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et deux postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 7(3)e de la loi du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014.
- (6) Y compris 35,3 postes accordés en 2015 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et quatre postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 10(3)e de la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015.
- (7) Y compris 50 postes accordés en 2016 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et quatre postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 9(3)g de la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016.
- (8) Y compris 188 postes accordés en 2017 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'Etat engagés actuellement sous différents statuts, 95 postes pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et 2 postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 10(3)g de la loi du 23 décembre 2016 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2017.
- (9) Y compris 190 postes accordés en 2018 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'Etat engagés actuellement sous différents statuts, 55 postes pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé conformément à l'article 18(3)7° de la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018.

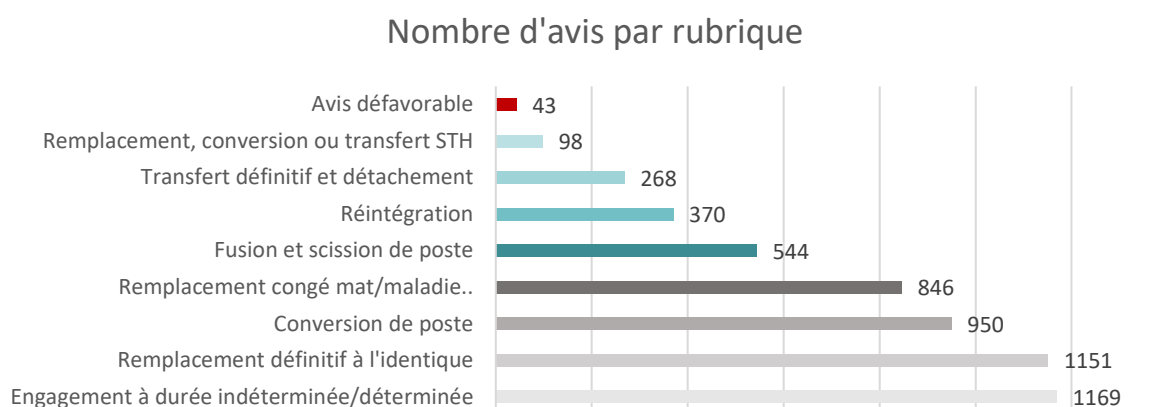
(10) Y compris 150 postes accordés en 2019 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'Etat engagés actuellement sous différents statuts, 20 postes servant de base à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'Etat et 55 postes pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé conformément à l'article 10(3)8° de la loi du 26 avril 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019.

(11) Y compris 181 postes accordés en 2020 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'Etat engagés actuellement sous différents statuts, 15,15 postes servant de base à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'Etat et 38,15 postes pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé conformément à l'article 10(3)5° de la loi du 20 décembre 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020.

A noter que le présent relevé n'offre qu'une vue très partielle des renforcements opérés dans les administrations et services de l'Etat. Il ne comprend notamment pas les nombreuses opérations de régularisation effectuées au fil des années, telles que les renforcements dans l'enseignement fondamental d'avant 2009.

C.4.2 L'élaboration de 5.439 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel

En 2020, la Commission d'Economies et de Rationalisation a procédé à l'élaboration de 5.439 avis, contre 4.585 avis en 2019 (croissance de 16%) qui se décomposent, entre autres, comme suit :



- 1.169 avis en matière d'engagement de personnel à durée indéterminée ou déterminée ;
- 846 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, de dispense de service et de congé d'accueil, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite à l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2020, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental ;
- 1.151 avis de remplacement à l'identique suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc.) ;

2.273 avis qui couvrent des aspects qui touchent souvent à des questions de principe, dont entre autres 136 transferts définitifs de poste et 132 détachements, 43 avis défavorables, 695 conversions définitives de postes en vue de l'admission au stage de fonctionnaire ou suite à

une « voie expresse », 255 conversions de postes vacants, 443 fusions de postes, 101 scissions de postes et 370 avis relatifs à des réintégrations sur base du propre poste toujours vacant, 98 avis relatifs à des remplacements, conversion ou transferts de postes STH.

C.4.3 L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2020.

Sur base de l'article 10(3)5° de la loi du 20 décembre 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration avec l'Agence pour le Développement de l'Emploi, a proposé l'engagement de 47 candidats (38,15 ETP) avec une tâche globale de 2.200 hommes-heures par semaine pour les besoins des différentes administrations et services de l'Etat, donc 19 candidats sous contrat à durée déterminée (18,25 ETP) et 28 candidats sous contrat à durée indéterminée (19,90 ETP).

C.4.4 Le lancement de la Gestion prévisionnelle des effectifs pour l'évaluation des besoins en matière d'engagement de personnel pour la période 2021-2024

En 2020 les travaux menés en collaboration avec le CGPO ont permis l'introduction d'une gestion prévisionnelle des effectifs dans les administrations et départements ministériels :

93 administrations ont ainsi réalisé une identification proactive des besoins d'effectifs futurs pour la période 2021-2024.

Ce premier exercice sera poursuivi en 2021.

C.5 Le Haut-Commissariat à la Protection nationale

Missions du Haut-Commissariat à la Protection nationale

En application de sa loi organique du 23 juillet 2016, le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN) a pour mission d'intervenir au niveau de la gestion et de la prévention de crises majeures d'une part, et de la protection des infrastructures dites critiques d'autre part.

Le HCPN assume en outre la coordination nationale en matière de lutte antiterroriste et exerce la responsabilité sur l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et le CERT (*Computer Emergency Response Team*) gouvernemental.

Centre national de crise

En date du 16 novembre 2007, le Conseil de Gouvernement avait pris la décision de principe de planifier un Centre National de Crise sur le site du château de Senningen. Le projet actuel a été approuvé le 22 avril 2014 et la planification a été finalisée en 2017.

Tout au long de l'année 2020, les travaux techniques et d'aménagement ont été poursuivis à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du bâtiment. La réception de l'immeuble est prévue pour la première moitié 2021.

C.5.1 Prévention et gestion de crise

L'année 2020 a été dominée par la crise sanitaire du COVID-19, le HCPN étant engagé dès le début au niveau de la gouvernance stratégique.

Au cours d'une première phase, allant de fin janvier jusqu'à mi-mars, la gouvernance s'est articulée autour des structures de gestion de crise inscrites dans les plans d'intervention d'urgence « EBOLA » et « pandémie grippale ».

Le nature multifacette de la crise et les nombreux défis sans précédent y associés expliquent que le schéma de la gouvernance a dû être adaptée constamment en fonction de l'évolution de la pandémie. Dans ce contexte, différentes phases ont pu être identifiées au niveau de la gestion de la crise, à savoir :

- une phase de préparation allant de fin janvier à mi-mars ;
- la gestion de la crise pendant le premier confinement ;
- l'accompagnement de la sortie du confinement ;
- la recrudescence des nouveaux cas positifs en juillet et octobre 2020.

Au cours d'une première phase, allant de fin janvier jusqu'à mi-mars, la gouvernance s'est articulée autour des structures de gestion de crise inscrites dans les plans d'intervention d'urgence « EBOLA » et « pandémie grippale ». Sur cette base ont eu lieu de nombreuses réunions ad hoc.

C'est ainsi que les acteurs se sont réunis une première fois le 29 janvier 2020 à Senningen sous la présidence du Ministère de la Santé et du Haut-Commissariat à la Protection nationale pour faire le point sur la situation.

Des réunions interministérielles régulières ont eu lieu par la suite pour organiser le rapatriement de personnes vers le Luxembourg, pour discuter des mesures sanitaires à mettre en place à l'aéroport, pour réfléchir sur la mise en place de centres de quarantaine et pour organiser les premières commandes de matériel. Des échanges ont eu lieu avec les représentants de différents secteurs économiques critiques. Des pourparlers ont été organisés régulièrement au niveau des gestionnaires de crise du Benelux et des échanges bilatéraux ont été mis en place avec le gouverneur de la province de Luxembourg et le chef d'état-major de la zone Est en France.

Le 26 février 2020 un exercice d'activation de la cellule de crise a été organisé pour tester la réactivité des administrations concernées et pour préparer différents scénarios...). La cellule de crise « PIU pandémie » a été activée le 1^{er} mars 2020 suite au premier cas d'infection (confirmé en soirée) de coronavirus sur le territoire national. Des réunions journalières ont été organisées sous présidence du Ministère de la Santé et du Haut-Commissariat à la Protection nationale au niveau interministériel pour discuter les différentes facettes liées à la propagation du virus (état de préparation des entreprises, survenance d'un cas positif dans une école ou dans une structure d'accueil, spécificités du secteur de l'immigration, réunions avec le Syvicol...).

Au cours d'une deuxième phase, entamée par les premières mesures restrictives mises en place par le Gouvernement à partir du 12 mars 2020, les structures de gestion de crise ont été adaptées afin de tenir compte du nombre toujours croissant de sujets et de secteurs touchés. A partir de cette deuxième phase, le Conseil de Gouvernement s'est réuni régulièrement pour assurer une gestion active de la crise. Parallèlement, la structure de gestion de crise a été adaptée pour pouvoir répondre aux exigences d'urgence imposées par une crise sans précédent. Il fallait une structure de gestion évolutive dotée d'une composition représentative des enjeux multiples tout en permettant un processus décisionnel rapide et flexible.

Ainsi, c'est en date du 16 mars qu'il fut décidé de mettre en place une cellule de crise gouvernementale, dotée des moyens et compétences requises pour assurer la continuité des activités de santé et pour préparer les décisions à prendre par le Conseil de Gouvernement.

Sous la présidence de la Ministre de la Santé et du Haut-Commissaire à la Protection nationale, la Cellule de crise était composée dans sa forme initiale, de groupes de travail thématiques dédiés au monitoring, la logistique, la communication, les soins primaires et les laboratoires (capacités de test), les soins hospitaliers, les structures d'hébergement pour personnes âgées et la réserve sanitaire ainsi que d'un support psychologique. Les groupes thématiques étaient reliés à la Présidence par une coordination déclinée en différents niveaux (institutionnelle, opérationnelle et médicale).

Le début de la sortie du confinement a été marqué par une nouvelle étape au niveau de la Gouvernance. C'est ainsi que le Gouvernement a mis en place un groupe de travail interministériel réunissant des experts du Ministère d'Etat, du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Haut-Commissariat à la Protection nationale et de la Direction de la Santé pour accompagner les différentes étapes du déconfinement. Ce groupe d'experts se réunit encore aujourd'hui régulièrement à la demande du Gouvernement pour assurer le suivi de l'évolution de la pandémie.

La composition de la cellule de crise quant à elle a été constamment adaptée pour faire face aux nouveaux défis qui sont apparus avec l'évolution de la pandémie.

En outre, le HCPN participait aux travaux de plusieurs groupes de travail opérationnels :

- **Cellule logistique**

Le début de la crise a été marqué par une situation très tendue au niveau du marché international dans le domaine de l'approvisionnement des équipements de protection individuelle. Ainsi, une cellule logistique a été constituée dans le cadre de la cellule de crise afin d'aider les acteurs du système de la santé à acquérir des équipements de protection individuelle et les médicaments essentiels requis pour assurer une prise en charge optimale des patients COVID-19.

- **Centres de soins avancés (CSA)**

Le HCPN participait à la mise en place des systèmes informatiques dans les quatre centres de soins avancés. Ceux-ci ont été mis en place à travers le pays pour soulager les structures de soins primaires et pour offrir une prise en charge des patients COVID-19.

- **Groupe de travail « centres de vaccination COVID-19 »**

La vaccination constitue un élément décisif du dispositif national de lutte contre la pandémie.

À cette fin, le Gouvernement a mis en place une campagne de vaccination de la population, dont les éléments essentiels sont l'établissement de centres de vaccination répartis géographiquement dans le pays, ainsi que la mise en place d'équipes de vaccination mobiles.

Un groupe de travail dédié, présidée par le HCPN, a été chargé de coordonner la logistique des centres de vaccination et des équipes mobiles.

C.5.2 Coordination en matière de lutte contre le terrorisme

En 2020, le HCPN a continué sa mission de coordination en matière de lutte contre le terrorisme.

Dans ce contexte, le HCPN a organisé et présidé les réunions du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme (GCT). En sa fonction de coordinateur national, le HCPN a tenu des réunions bilatérales avec différents acteurs nationaux et étrangers.

Au niveau de l'Union européenne, le HCPN a représenté le Luxembourg au sein de plusieurs groupes de travail en matière de prévention de la radicalisation violente ainsi qu'au sein du Forum de l'UE sur l'Internet qui a pour objet la lutte contre le contenu terroriste en ligne.

Sur le plan international, le HCPN a pris part aux réunions du Comité du Conseil de l'Europe contre le terrorisme.

C.5.3 Protection des infrastructures critiques

Concernant le recensement des infrastructures critiques en 2020, le HCPN a initié trois groupes de travail dans le secteur de l'Administration publique, à savoir le sous-secteur de la Défense, le sous-secteur des Services de secours et le sous-secteur des Activités d'ordre public et de sécurité. Le recensement des infrastructures critiques a été finalisé dans deux secteurs et dans deux sous-secteurs, le Gouvernement en Conseil en a approuvé les rapports respectifs, et deux arrêtés grand-ducaux de désignation d'infrastructures critiques ont été pris. Le HCPN a notifié leur désignation à sept opérateurs d'infrastructures critiques et a effectué dix premières rencontres avec de tels opérateurs. En outre, le HCPN s'est réuni six fois avec des opérateurs pour s'échanger sur l'élaboration des plans de sécurité et de continuité.

Par ailleurs, le HCPN a organisé aux mois de juillet et d'août seize réunions bilatérales avec les opérateurs d'infrastructure critique portant sur un retour d'expérience de leur gestion de la crise sanitaire COVID-19.

Dans le cadre du Programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP), coordonné par la Commission européenne, le HCPN a participé à deux réunions virtuelles des Points de contact Protection des infrastructures critiques de tous les Etats membres (CIPPOC).

Dans ce cadre, le HCPN a continué à contribuer à l'évaluation par la Commission européenne de la Directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection. La Commission européenne a publié le 16 décembre 2020 une proposition de directive sur la résilience des entités critiques, visant à remplacer la Directive 2008/114/CE.

Finalement, le HCPN a encore participé à une réunion virtuelle organisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au sujet de la résilience des infrastructures critiques face à la crise COVID-19.

C.5.4 Cybersécurité et sécurité des communications

C.5.4.1 Mise place d'un centre de filtrage d'attaques de type de déni de service distribué (DDoS)

Le Conseil de Gouvernement a décidé, en date du 25 juillet 2018, le renforcement de l'infrastructure LU-CIX en vue de la mise en place d'un centre national de filtrage d'attaques de type de déni de service distribué. En 2020, l'infrastructure du centre national de filtrage a été mise en service, les procédures ont été définies et le personnel a été formé. Les premières entités ont été intégrées et pourront dès à présent être protégées en cas d'attaque de type de déni de service d'ampleur. En 2021, des entités à protéger supplémentaires seront progressivement intégrées.

C.5.4.2 Plan d'intervention d'urgence Cyber

Le plan gouvernemental d'intervention d'urgence face aux attaques contre les systèmes d'information ou en cas de défaillance des systèmes d'information (PIU Cyber) fut adapté pour répondre aux nouveaux développements dans le domaine de la gestion de crise cyber.

C.5.4.3 Stratégie nationale en matière de cybersécurité III

La mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de cybersécurité III pour la période 2018-2020 a été poursuivie sous la coordination du HCPN. Les trois lignes directrices de la SNCS III, à savoir le renforcement de la confiance publique dans l'environnement numérique, la protection des infrastructures numériques et la promotion de la place économique, sont déclinées en 22 objectifs et complétées par un plan d'action composé de 61 actions concrètes, qui ont pour la grande majorité été mises en œuvre.

Un groupe de travail sous la présidence du HCPN fut chargé d'élaborer la quatrième Stratégie nationale en matière de cybersécurité 2021-2024. Les travaux de rédaction de la nouvelle stratégie sont en cours de finalisation.

C.5.4.4 Exercices Cyber

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, l'exercice européen « *Cyber Europe 2020* » a été reporté à une date ultérieure.

Le HCPN a participé à la deuxième édition de l'exercice sur table Blue OLEx (*Blue Blueprint Operational Level Exercise*) qui visait à renforcer la coordination entre les acteurs de la cybersécurité en Europe. Dans le cadre de cet exercice la création officielle du réseau CyCLONE (*Cyber Crisis Liaison Organisation Network*) a été annoncée. CyCLONE est un nouveau réseau de coopération européen pour la préparation et la gestion des crises cyber par les Etats membres.

C.5.4.5 Comité interministériel en matière de cyber-prévention et de cybersécurité (CIC-CPCS)

Les activités du comité interministériel en matière de cyber-prévention et de cybersécurité (CIC-CPCS), présidé par le HCPN, ont continué en 2020 avec deux réunions physiques et deux réunions virtuelles, à côté d'échanges d'informations en continu.

Les principales activités en 2020 étaient la surveillance du paysage de la menace dans le contexte de la pandémie du COVID-19, la préparation de la quatrième Stratégie nationale en matière de cybersécurité, ainsi que la coordination des réponses à des enquêtes internationales, dont notamment celle devant alimenter le quatrième Indice mondial de la Cybersécurité de l'Union internationale des télécommunications des Nations Unies.

Le CIC-CPCS a aussi suivi l'actualité nationale et internationale, notamment les développements en matière de cybersécurité au niveau de l'Union européenne. Toutefois, la candidature du Luxembourg pour accueillir le futur siège du nouveau Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité n'a pas été retenue.

C.5.4.6 Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

Durant l'année 2020, l'ANSSI a poursuivi son programme d'accompagnement des entités dans l'établissement et le maintien de leur analyse et gestion des risques relatifs à la sécurité de l'information. Il s'agit notamment d'assister les entités, à leur demande, dans l'identification et la qualification de leur risque d'exposition aux vulnérabilités et menaces identifiées en matière de sécurité de l'information et dans la définition d'un plan de mesures de sécurité pour améliorer leurs mesures de prévention et de résilience par rapport à ces risques. L'assistance de l'ANSSI dans ce domaine repose sur une méthodologie d'analyse des risques adaptée au contexte spécifique de l'Etat.

À côté de ces accompagnements, l'ANSSI a développé en 2020 des modèles d'analyse de risques adaptés à certains domaines spécifiques, à savoir la sécurité numérique liée aux objets connectés (IoT, « Internet of Things »), à la chaîne d'approvisionnement de services dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux connexions virtuelles privées (VPN), lesquelles jouent un rôle essentiel dans la sécurisation du télétravail. Ces modèles d'analyse peuvent être mis en œuvre pour étayer l'analyse des risques générale d'une entité à un de ces domaines spécifiques.

En vue d'intensifier la collaboration avec les différents acteurs de la cybersécurité au Luxembourg, l'Agence, sous l'autorité du HCPN, a signé un « *Memorandum of Understanding* » avec le groupement d'intérêt économique « *Security made in Lëtzebuerg* » (SMILE) et a lancé un groupe de travail avec le département CASES de SMILE. Dans ce cadre, l'Agence a contribué à une large campagne de sensibilisation, pilotée par SMILE, en matière de sécurité numérique liée à l'Internet des objets (IoT). Cette campagne a été lancée en public par la mise en ligne en novembre 2020 d'un site Internet dédié, s'adressant tant au grand public qu'aux entités étatiques et aux petites et moyennes entreprises.

À travers ce même groupe de travail, l'Agence a élaboré des recommandations visant à guider les entités étatiques lors de l'élaboration des exigences de sécurité de l'information dans les contrats avec des prestataires externes pour le domaine des TIC. Ces recommandations sont présentées sous forme d'un questionnaire en ligne sur le périmètre des acquisitions et prestations de services TIC couverts par le contrat de sous-traitance.

En matière de sensibilisation à la sécurité de l'information, l'Agence a mis en ligne au printemps 2020 un site Extranet dédié aux utilisateurs des systèmes d'information de l'Etat exposant les menaces cybernétiques courantes et fournissant des recommandations en matière de prévention, de détection et de réaction appropriée. Le contenu de cette plateforme sera actualisé en permanence en collaboration étroite avec le GOVCERT.

L'Agence a collaboré avec l'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS) dans la finalisation du projet d'élaboration d'une norme nationale relative aux exigences en matière de sécurité de l'information dans le cadre de l'accréditation des laboratoires de biologie médicale et des laboratoires d'étalonnages et d'essais. L'Agence a également participé aux travaux de comités nationaux de l'ILNAS dans le cadre des travaux de normalisation des comités techniques internationaux ISO/IEC relatifs à la sécurité de l'information et aux nouvelles technologies TIC (Internet des objets, Intelligence artificielle, Registre distribué/*Blockchain*).

C.5.4.7 CERT gouvernemental

Le CERT (*Computer Emergency Response Team*) gouvernemental (GOVCERT) constitue le point de contact au traitement des incidents de sécurité d'envergure affectant les réseaux et les systèmes de communication et de traitement de l'information des administrations et services de l'Etat. A ce titre, il a détecté, analysé et mitigé les attaques informatiques qui ont affecté les services étatiques en 2020. Le GOVCERT a participé aux différents groupes de travail au niveau national en matière de cybersécurité et a également procédé à des échanges approfondis avec d'autres CERT (privés et gouvernementaux), notamment dans le cadre de la communauté CERT.LU.

En outre, le GOVCERT a participé à l'organisation et à l'exécution de plusieurs exercices OTAN, UE et BENELUX simulant des attaques sur sa constituante. Suite à la situation sanitaire du COVID-19, un certain nombre d'exercices a été reporté, voire exécuté en mode distribué.

C.5.5 Activités sur le plan international

C.5.5.1 Menaces hybrides

Le HCPN est le point de contact national dans le domaine des menaces hybrides. Il participe aux travaux de la présidence du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne ainsi que de l'OCDE en la matière. Il est le point de contact du Groupe de travail horizontal sur le renforcement de la résilience et la lutte contre les menaces hybrides institué en juillet 2019 par la présidence du Conseil finlandaise ainsi que du Centre d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides établi à Helsinki, auquel le Luxembourg a adhéré au mois de décembre 2019.

C.5.5.2 Recherche sécuritaire

Les menaces qui mettent en péril la sécurité de la société sont complexes, imprévisibles et peuvent avoir un impact national, régional ou européen. Face à cette nouvelle donne sécuritaire, la recherche en matière de sécurité civile peut contribuer à améliorer le niveau de protection et de résilience de la société par le développement de solutions innovatrices qui peuvent contrer ces menaces ou mitiger leur impact. Aussi, le HCPN a pris part aux conférences organisées par la Commission européenne en matière de sécurité civile et qui permettent de s'informer sur les nouvelles solutions sécuritaires développées par des consortiums internationaux d'acteurs provenant du secteur privé, public et académique.

C.5.5.3 OCDE: Forum de haut niveau sur les risques

Le HCPN a pris part aux réunions de l'OCDE en matière de gouvernance des risques dont les travaux ont porté sur la gestion de la crise générée par le COVID-19.

C.5.5.4 Nations Unies : Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030

Le HCPN fait partie de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe gérée par le Ministère de l'Intérieur et contribue à ses travaux.

C.5.5.5 OTAN

Le HCPN représente les intérêts du Luxembourg au sein du Comité des plans d'urgence dans le domaine civil (CEPC) à l'OTAN. Le CEPC coordonne la planification civile dans plusieurs domaines de manière à permettre, en cas de besoin, un soutien du secteur civil aux opérations militaires de l'Alliance ou aux autorités nationales dans des situations d'urgence civile.

Un représentant du HCPN assiste régulièrement aux sessions permanentes du CEPC qui se tiennent deux fois par mois. Par ailleurs, le Haut-Commissaire assiste aux sessions plénières du CEPC qui se tiennent deux fois par an. Le HCPN assure également la coordination de la participation luxembourgeoise dans plusieurs groupes de travail spécialisés du CEPC et participe lui-même aux groupes de travail EPG (*Energy Planning Group*) et CCPG (*Civil Communications Planning Group*).

En outre, le HCPN sert de point de contact national NCRS (*NATO Crisis Response System*).

La gestion de crise regroupe l'ensemble des moyens militaires et civils pour faire face aux différentes crises qui peuvent être de nature politique, militaire ou humanitaire. Dans cette fonction, le HCPN assure la coordination nationale de l'exercice annuel de gestion de crise CMX de l'OTAN. Au vu de la situation sanitaire, l'exercice CMX 2020 a été reporté à une date ultérieure.

C.5.5.6 Coopération Benelux

Le HCPN sert de point de contact national Benelux pour la coopération transfrontalière en matière de gestion de crises et de planification d'urgence.

En 2020, le programme de travail de la coopération Benelux a été dominé par la pandémie du COVID-19. Ainsi, sur initiative de la présidence néerlandaise, une réunion de concertation hebdomadaire virtuelle a été établie entre les directeurs généraux des Centres de crise Benelux et de la Rhénanie du Nord-Westphalie (RNW) pour s'échanger sur l'évolution épidémiologique dans les différents pays, sur les défis rencontrés dans la gestion de la pandémie ainsi que sur les stratégies et mesures de protection adoptées afin de coordonner la réponse transfrontalière au niveau Benelux.

Parallèlement, les travaux relatifs à la mise en place d'un réseau des directeurs généraux des centres de crise européens ont continué sous la présidence néerlandaise et le plan annuel pour 2021 a été élaboré et adopté.

C.6 Service de la communication de crise

C.6.1 Rapport d'activité 2020

Créé par arrêté grand-ducal en date du 30 mai 2016, le Service de la communication de crise (SCC) est en charge, dans le contexte d'une situation d'urgence ou de crise nationale, de la coordination horizontale de l'organisation de la communication à l'attention de la population et des médias nationaux et internationaux. Cette coordination s'effectue au sein de la Cellule communication et information (CCI) présidée par le directeur du SCC et est véhiculée par le biais du portail gouvernemental www.infocrise.lu, @InfocriseLU sur Twitter ainsi que d'autres moyens de communication, tels que communiqués, briefings et conférences de presse.

En tant que membre effectif du Conseil supérieur de la protection nationale (CSPN) et de la Cellule de crise (CC) convoquée en situation d'urgence et/ou de crise, le SCC a participé à l'ensemble des travaux menés en 2020 sous l'égide du Haut-commissariat à la protection nationale (HCPN).

C.6.2 Stratégies et communication

Approuvée par le Conseil de Gouvernement en date du 21 décembre 2016, la stratégie de communication a été poursuivie en 2020 en concertation avec tous les intervenants concernés par la prévention et la gestion de situations d'urgence ou de crise. Des réflexions sur un recalibrage de la communication de crise, notamment en raison de l'évolution des moyens de communication, sont en cours.

C.6.3 www.infocrise.lu et Twitter @infocriseLU

Suite à la présentation du plan d'intervention d'urgence (PIU) en cas d'accident nucléaire le 21 octobre 2014, le portail www.infocrise.lu a été mis en ligne. Il assoit la volonté du Gouvernement de favoriser une information et une sensibilisation préalables aux situations d'urgence et c'est à travers cet outil que seront communiquées l'ensemble des décisions prises et des actions entamées par les autorités en situation d'urgence.

En 2020 plusieurs rubriques relatives aux plans d'intervention d'urgence ont été actualisées.

En tant que responsable du portail, le SCC prépare, coordonne et gère :

- la finalisation de l'ensemble des contenus y compris les versions grand public des plans gouvernementaux ;
- les sous-rubriques « questions-réponses » ;
- les demandes d'informations transmises par des particuliers, des entreprises ou par la presse via l'adresse électronique info@infocrise.public.lu.

Pendant l'année 2020 le SCC avec le concours du CTIE, a procédé à la migration du site [infocrise.lu](http://www.infocrise.lu) vers le domaine [public.lu](http://www.infocrise.public.lu).

En ce qui concerne le compte Twitter @infocrise.lu, des travaux ont été finalisés en 2020 afin de définir une nouvelle stratégie de communication via les médias sociaux, notamment pour ce qui est de l'intégration de ces messages au site www.infocrise.public.lu.

C.6.4 Relations avec les acteurs nationaux

Des échanges permanents ou ponctuels ont eu lieu avec les acteurs nationaux impliqués dans la gestion d'une situation de crise ou d'urgence afin d'établir des procédures conjointes de travail.

C.6.5 Cellules de crise

C.6.5.1 Intempéries

Le SCC a participé aux différentes réunions de la cellule de crise « Intempéries » dans le contexte des tempêtes violentes des 8, 9 et 10 février 2020.

C.7 Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

C.7.1 Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale a été créé par la loi du 21 juin 2016 et le règlement grand-ducal du 5 juillet 2016. Ses missions sont spécifiées dans la loi prémentionnée. Cette loi prévoit entre autres que le Comité perpétue la mémoire des événements de la Deuxième Guerre mondiale; qu'il intervient auprès des instances publiques dans l'intérêt des résistants, des enrôlés de force, des victimes de la Shoah et des victimes de la Deuxième Guerre mondiale en général, mais aussi que ses membres participent à l'organisation de la commémoration officielle de la Deuxième Guerre mondiale. En outre, le Comité formule des recommandations concernant l'organisation de la commémoration de la Deuxième Guerre mondiale et l'identification et la valorisation des lieux de mémoire et est censé entreprendre des actions de sensibilisation du public et plus particulièrement de la jeunesse en relation avec la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.

De plus, la loi prévoit que le Gouvernement sollicite l'avis du Comité sur toutes les questions en relation avec la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale et consulte le Comité pour l'organisation de la Journée nationale du souvenir, qui constitue la commémoration annuelle officielle de la Deuxième Guerre mondiale. En 2020, le rôle de la femme a été particulièrement honorée lors de la commémoration nationale.

Par arrêté ministériel du 4 octobre 2019 portant nomination des membres du Comité pour la mémoire de la Deuxième guerre mondiale, M. Guy DOCKENDORF est nommé Président du Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale et Mme Claude WOLF et M. Joseph LORENT sont nommés Vice-Présidents du Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'au 4 octobre 2020 inclus. Madame Wolf est Présidente depuis le 5 octobre 2020.

Le Comité a formé en son sein quatre groupes de travail qui ont continué leurs travaux, à savoir : - Groupe de travail « commémoration » - Groupe de travail « lieux de mémoire » - Groupe de travail « pédagogie et sensibilisation » - Groupe de travail « communication »

Le secrétariat de ce Comité, qui regroupe à titre paritaire les représentants de la Résistance, de la Communauté juive et de l'Enrôlement forcé, est assuré par un fonctionnaire du Ministère d'Etat.

Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale s'est réuni à deux reprises pendant l'année 2020: le 22 janvier et le 15 septembre.

Le Comité a publié une brochure en quatre langues sur la Deuxième Guerre mondiale en collaboration avec des historiens et le « *Zentrum fir politesch Bildung* » (ZpB). En plus, le ZpB a rédigé un carnet pédagogique accompagnant cette brochure.

Le Comité s'est doté d'un site internet : www.cm2gm.lu .

Un projet en collaboration avec le Musée nationale d'Histoire militaire permettra de recenser tous les sites mémoriels du Luxembourg.

C.7.2 Le service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Au cours de l'année 2020, le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale a dû s'adapter à la situation COVID-19. Ainsi la très grande majorité des réunions a dû être effectuée via visioconférence.

Les projets suivants ont pu être réalisés :

- Un agent du service a été affecté au Secrétariat de Fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. Dans cette fonction, l'agent a notamment développé le site internet de la Fondation dont il assure la gestion quotidienne : www.fondluxshoah.lu. Outre, la gestion des affaires courantes de la Fondation, l'agent accompagne également le Président et le Conseil d'administration de la Fondation dans leurs décisions et il figure comme personne de contact pour les survivants de la Shoah, leurs descendants et toute autre personne intéressée ;
- Une plaque commémorative honorant des femmes ayant été forcées au *Reichsarbeitsdienst* a été installée au sein de la Gare centrale de Luxembourg-Ville ;
- Le service a suivi, tout au long de l'année, les négociations avec la Communauté juive au sujet des questions non résolues dans le cadre des spoliations de biens juifs liées à la Shoah ;
- Le service a encadré les nombreuses commémorations d'ordre national ;
- Une réorganisation partielle du service a eu lieu en 2020, réorganisation qui sera achevée en 2021 notamment en regroupant tout le personnel au sein de la Villa Pauly.

C.8 Département des Relations avec le Parlement – Service central de Législation

C.8.1 Le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Le Service central de législation (SCL) assure l'édition du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (JO) qui rassemble tous les textes pour lesquels la publication est formellement prescrite par un acte normatif.

La loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, a entièrement révisé le cadre légal du JO et a modernisé la publication d'actes normatifs par rapport aux exigences de l'évolution technologique.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le portail legilux.public.lu est en ligne. De nombreuses améliorations y ont été apportées depuis lors. Le site est axé sur la facilité d'accès aux informations ainsi que sur le « *linked open data* ». L'identification unique et sans équivoque de l'acte législatif électronique, entièrement basée sur les règles du web sémantique en conformité avec les exigences d'implémentation de « ELI » (*European Legislation Identifier*), constitue un des piliers du nouveau site.

Legilux présente également tous les prérequis nécessaires à l'interprétation des données ouvertes par des machines en vue de leur réutilisation. Le site est accessible en ligne à titre gratuit, en conformité avec la Directive européenne 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public (directive dite « PSI »).

En 2019, le SCL a procédé à des consultations d'utilisateurs en vue de cerner encore mieux leurs besoins d'utilisation et de recherche. En 2020, les travaux d'une nouvelle version de Legilux ont été entamés.

L'abonnement à la version papier (sans valeur légale) au coût de revient reste possible. Le SCL compte actuellement seulement deux abonnements.

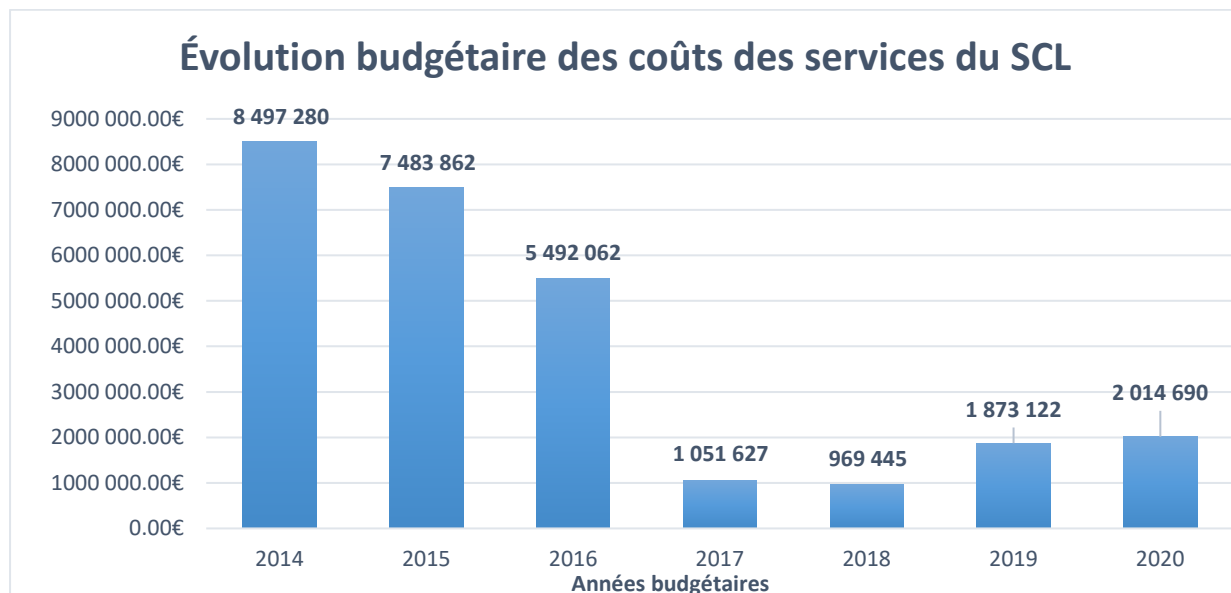
La loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg a maintenu la séparation de la publication des actes normatifs et des actes administratifs en deux séries, à savoir le Mémorial A et le Mémorial B.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte, le SCL a procédé à une mise en ligne centralisée de tous les projets de loi et de règlement grand-ducal sur le site du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg « legilux.public.lu », dans une optique de cohérence et de facilité de recherche.

Pour satisfaire ce besoin particulier, le Service central de législation a entretemps mis en place une plateforme de gestion des projets visant notamment à associer les documents électroniques aux différentes étapes d'élaboration desdits projets. Chaque jour, une synchronisation est faite pour alimenter la rubrique « Projets » du site Legilux pour les rendre publics.

Dorénavant, lors de la consultation d'un projet sur Legilux, l'utilisateur pourra visualiser les étapes de la procédure et accéder aux documents électroniques y afférents.

Les coûts nécessaires pour couvrir les frais relatifs à l'édition et à la publication de la législation du Grand-Duché ainsi que les frais relatifs à la réalisation et à l'optimisation des outils mis à disposition par le SCL (cf. point 4. ci-après) se sont élevés en 2020 à 2.014.689,38 €



C.8.2 Suivi des travaux parlementaires

En matière de **procédure législative et réglementaire**, le SCL assure le suivi administratif des travaux entre le Gouvernement, la Chambre des Députés et le Conseil d'Etat.

Il s'occupe de même du traitement des demandes d'interpellation ainsi que des demandes de débat de consultation et d'orientation, qui nécessitent de multiples interventions entre le Service et les Ministères concernés, le Conseil de Gouvernement et la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés.

L'acheminement et le suivi des questions parlementaires font également partie des tâches quotidiennes.

Dans le cadre des relations avec la Chambre des Députés, le SCL assure le suivi des travaux parlementaires dans les domaines suivants :

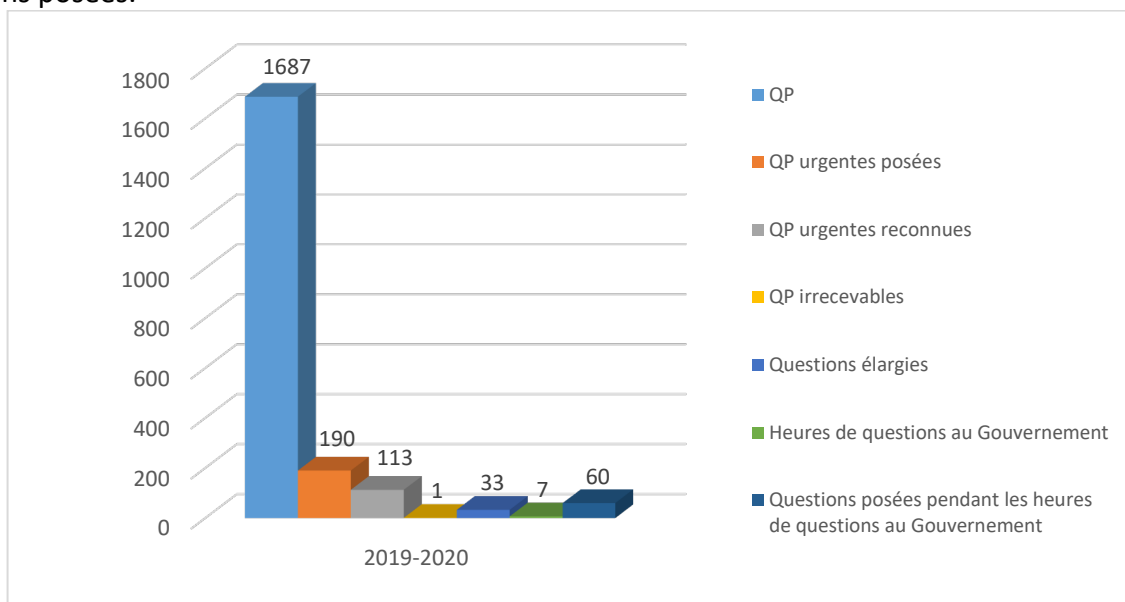
C.8.2.1 Questions parlementaires

Pendant la session ordinaire 2019-2020, 1687 questions parlementaires ont été posées (dont 1 question considérée comme irrecevable).

190 questions urgentes ont été posées dont 113 ont été reconnues comme telles par le Président de la Chambre des Députés.

33 questions élargies ont été introduites.

Sept séances d'heures de questions au Gouvernement ont été organisées, totalisant 75 questions posées.



Le détail des questions parlementaires traitées lors de la session ordinaire 2019-2020 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.2 Interpellations

Aucune interpellation n'a été évacuée au cours de la session parlementaire ordinaire 2019-2020.

C.8.3 Débats

C.8.3.1.1 Débats de consultation

Quatre débats de consultation ont été évacués par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2019-2020.

Le détail des débats de consultation de la session ordinaire 2019-2020 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.3.1.2 Débats d'orientation

Deux débats d'orientation ont été organisés au cours de la session parlementaire ordinaire 2019-2020.

Le détail des débats d'orientation de la session ordinaire 2019-2020 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.3.1.3 Déclarations du Gouvernement

Sept déclarations du Gouvernement ont eu lieu à la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2019-2020.

Le détail des déclarations du Gouvernement de la session ordinaire 2019-2020 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.3.2 Heure d'actualité

Au cours de la session parlementaire ordinaire 2019-2020 ont été organisées 20 heures d'actualité.

Le détail des heures d'actualité de la session ordinaire 2019-2020 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.3.3 Motions et résolutions

44 motions (dont 34 liées à un dossier et dix non-liées à un dossier) et douze résolutions (dont cinq liées à un dossier et sept non-liées à un dossier) ont été adoptées par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2019-2020.

Le détail des motions et résolutions de la session ordinaire 2019-2020 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.4 Statistiques concernant les publications

5.720 publications ont été effectuées au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg en 2020.

C.8.4.1 Publications Mémorial A

1.162 publications effectuées en 2020 dans la série Mémorial A- et notamment :

- **184** lois et leurs consolidations ;
- **454** règlements grand-ducaux et leurs consolidations ;
- **38** règlements ministériels ;
- **58** arrêtés grand-ducaux ;
- **8** arrêts de la Cour Constitutionnelle.

L'examen des **lois** et **règlements** en question donne lieu à la ventilation suivante :

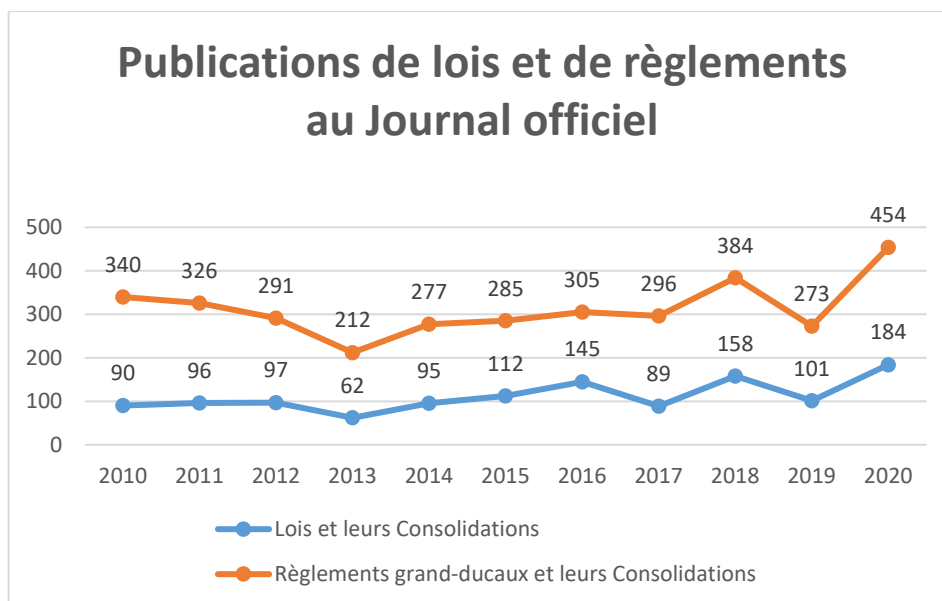
- Nombre total de directives communautaires transposées en 2020 : **25**
- Nombre de directives communautaires transposées par loi : **14**
- Nombre de directives communautaires transposées par règlement grand-ducal : **11**

C.8.4.2 Publications Mémorial B

4.527 publications effectuées en 2020 dans la série Mémorial B, et notamment :

- **2.948** Publications administratives ;
- **1.132** Règlement communaux ;
- **337** Arrêtes ministériels.

C.8.4.3 Publications de 2010 à 2020 des lois et RGD



C.8.5 Outils mis à disposition par le SCL

Le projet « Casemates » du Ministère d'Etat - Service central de législation s'inscrit dans une démarche d'ouverture et de réutilisation des données. Cette démarche a été définie par le W3C dans la perspective du « Web sémantique » ou « Web de données » (*linked data*). Il s'agit de structurer les ressources pour que les machines puissent mieux les exploiter, mais aussi de les mettre à disposition avec une licence qui autorise leur réutilisation par les entreprises, le monde associatif ou toute autre personne intéressée. Le projet data.legilux.public.lu permet de récupérer et de réutiliser aussi bien les fichiers de contenu que les métadonnées descriptives de la législation et des projets législatifs du Luxembourg.

Les textes législatifs sont disponibles au format XML selon le schéma xml [LegalDocML](#) pour les métadonnées et le corps du texte. Un jeu de métadonnées plus complet compatible avec l'ontologie JOLux est également intégré dans le document.

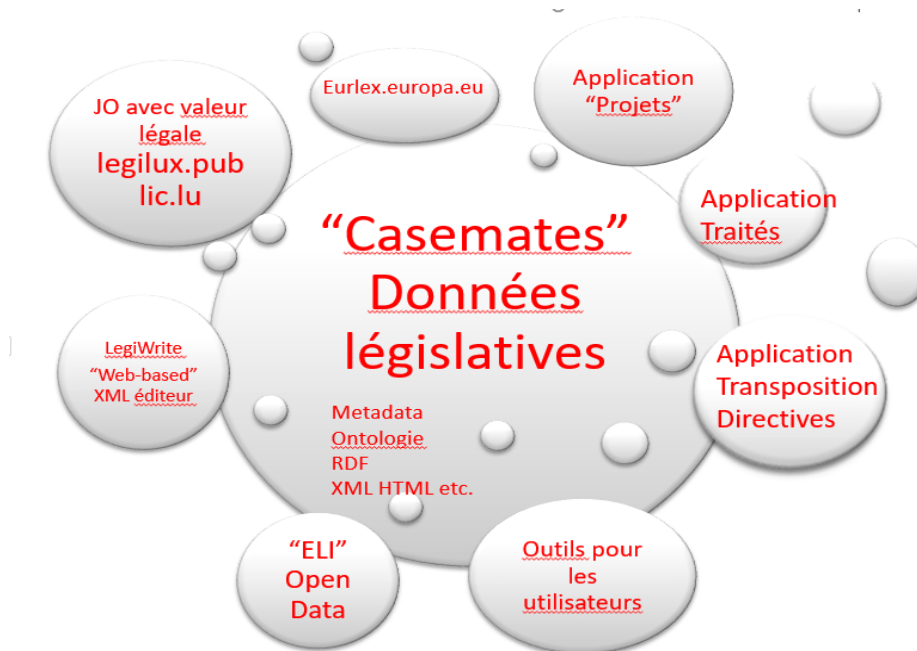
Les métadonnées sont publiées dans le langage du web sémantique, RDF, selon deux modèles :

- le modèle JOLux pour décrire les métadonnées des projets et textes législatifs de la manière la plus fine,

- le modèle ELI (« *European Legislation Identifier* »), adopté par plusieurs pays européens ainsi que l'Union européenne pour partager leurs données législatives dans un format commun et interopérable (seules les métadonnées des textes législatifs sont disponibles selon ce modèle, pas les projets de loi).

Les vocabulaires contrôlés sont disponibles dans différents formats (xls, html, rdf/skos).

Toutes les ressources décrites (texte législatif, projets législatifs...) disposent d'identifiants pérennes sous forme d'URIs. Les URIs des ressources législatives (actes, consolidations, Mémoires) sont attribuées selon le standard ELI, dont le Luxembourg est le père fondateur.



C.8.5.1 Legilux.public.lu

Le portail législatif legilux.public.lu constitue le référentiel de la recherche de tous les actes normatifs luxembourgeois publiés au Journal officiel. Pour être informé régulièrement sur les dernières publications au Journal officiel, il est possible de s'inscrire par le biais du site à une newsletter, renseignant journalièrement sur les publications récentes au Journal officiel.

Voir aussi le point C.8.1. « Le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg »

C.8.5.2 Actes consolidés disponibles dans Legilux

La consolidation consiste à intégrer dans un acte juridique ses modifications successives. Elle a pour but d'améliorer la transparence du droit et de le rendre plus accessible. Ce texte consolidé a uniquement une valeur documentaire. Il importe de noter qu'il n'a pas de valeur juridique.

Pour garantir au public un accès facile à la législation, la mise à disposition de versions consolidées des textes législatifs et réglementaires est essentielle. Ainsi, l'utilisateur intéressé retrouve un grand nombre de recueils de législation sur legilux.public.lu présentant de manière regroupée autour de différents thèmes les textes consolidés en vigueur.

Au premier trimestre 2020, le SCL a également mis en place la consolidation systématique des lois et des règlements grand-ducaux modifiés une première fois et ce dès la publication du texte modificateur. Le SCL a ainsi donné suite à une demande afférente du grand public, des acteurs juridiques et de la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés.

Cette consolidation systématique du droit positif sera étendue progressivement au cours des années à venir avec l'objectif de garantir au final que chaque texte publié au Journal officiel, Mémorial A, comprendra une version consolidée pour chacune de ses modifications.

C.8.5.3 Linked Open Data

Le projet data.legilux.public.lu permet de récupérer et de réutiliser par des machines et par des humains aussi bien les fichiers de contenu que les métadonnées descriptives de la législation et des projets législatifs du Luxembourg.

Les textes législatifs sont disponibles au format XML selon le schéma « xml LegalDocML » pour les métadonnées et le corps du texte. Un jeu de métadonnées plus complet compatible avec l'ontologie JOLux est également intégré dans le document.

C.8.5.4 Vocabulaires contrôlés

Tous les vocabulaires contrôlés sont mis à disposition dans l'interface <http://data.legilux.public.lu/vocabulaires> en vue de rendre possible la compréhension, la navigation et la réutilisation de ces listes et de ces hiérarchies.

C.8.5.5 Métadonnée pour les moteurs de recherche « schema.org »

Un marquage sémantique utilisant le vocabulaire « schema.org » a été mis en place sur Legilux. Ces marqueurs sémantiques permettent de rendre la loi luxembourgeoise plus visible et plus « compréhensible » par les grands moteurs de recherche du web tels que Google, Yahoo et Bing. Ces acteurs sont incontournables pour l'accès à la loi par les citoyens ou les professionnels qui cherchent de l'information. Une meilleure compréhension de la loi permettra ainsi d'en faciliter l'accès sur le web en général. Les moteurs de recherche peuvent ainsi tracer à quelle date la loi a été promulguée ou publiée, quel est son titre, ses thématiques, quelles lois elle modifie, annule ou transpose, etc.

Cette mise à disposition des métadonnées structurées des lois pour les moteurs de recherche, qui a été conduite dans le projet ELI (*European Legislation Identifier*), fait suite à une proposition d'ajout de la thématique « légale » au sens large dans le vocabulaire schema.org. Le Luxembourg devient le premier pays à mettre en œuvre la diffusion des métadonnées de sa législation en faveur des moteurs de recherche. Cette diffusion pourrait permettre à terme - par exemple - de savoir dès la page de résultats d'un moteur de recherche si telle loi est encore en vigueur ou non. Elle élargit encore plus l'ouverture des données de la loi luxembourgeoise.

C.8.5.6 Export de données « Open Data »

Un export complet de la base de données de la législation du Grand-Duché de Luxembourg est disponible sur le portail Open Data : <https://data.public.lu/en/datasets/legilux-journal-officiel-du-grand-duche-de-luxembourg/>.

C.8.5.7 Application « Traités »

L'application « Traités », développée pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes, repose sur la même architecture performante et innovante que le nouveau portail « legilux.public.lu ». Elle contient des informations relatives aux traités bilatéraux et multilatéraux en vigueur pour ou signés par le Luxembourg. Cette application facilite la gestion et le suivi des traités, ainsi que la production de rapports et de statistiques y relatifs.

L'application « Traités » est étroitement interconnectée avec la base de données législative « Casemates », et notamment aussi avec le vocabulaire contrôlé.

C.8.5.8 Application « LegiEurope »

L'application « LegiEurope », développée pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes, repose sur la même architecture performante et innovante que le nouveau portail « legilux.public.lu ». Elle contient des informations relatives à la transposition de directives européennes. Cette application facilite la gestion et le suivi des travaux de transposition de directives européennes en droit national, ainsi que la production de rapports et de statistiques y relatifs.

L'application « LegiEurope » est interconnectée étroitement avec la base de données législative « Casemates », et notamment aussi avec l'application des Projets « LegiPro » et le vocabulaire contrôlé.

C.8.5.9 Legitools

Les LegiTools sont un ensemble d'outils à l'attention des agents de l'Etat en vue de faciliter leur travail quotidien dans les domaines de la procédure législative et réglementaire (LegiCompil), de la procédure d'acheminement des questions parlementaires (LegiQP) ainsi que du suivi des travaux parlementaires (LegiShare).

C.8.5.9.1 LegiCompil

L'application LegiCompil a été réalisée en collaboration avec le Service Gestion et Optimisation des processus et gestion du changement (BPMO, Business Process Management Office) et utilisant le framework Prometa.

Cet outil, qui s'adresse à tous les agents de l'Etat intervenant dans la procédure législative et réglementaire, permet de générer des lettres au format Word prêtes à être signées, à la suite d'une série de questions posées à l'utilisateur en fonction de la démarche qu'il souhaite réaliser (p.ex. saisine du Conseil d'Etat, demande d'approbation d'un avant-projet de loi par le Conseil de Gouvernement, demande d'avis d'une chambre professionnelle sur un projet de RGD, respectivement des formulaires « Nous Henri » etc.).

C.8.5.9.2 LegiQP

LegiQP est une plateforme d'échange de questions parlementaires et des réponses afférentes entre la Chambre des Députés et les départements ministériels.

Elle permet un échange électronique des informations relatives aux questions parlementaires entre la Chambre des Députés et les départements ministériels. En outre, le tableau de bord LegiQP facilite le suivi des questions parlementaires, permettant de filtrer les listes de questions et de générer des rapports par Ministère.

Les travaux d'élaboration d'une nouvelle application, dénommée LegiTP répondant mieux aux besoins des utilisateurs dans le domaine du suivi des questions parlementaires et de l'élaboration des réponses ministérielles ont été entamés. Il est prévu de lancer la nouvelle application au cours de l'année 2021.

C.8.5.9.3 LegiPro

LegiPro est une plateforme d'échange de documents électroniques entre le Service central de législation et le Conseil d'Etat dans le cadre de la procédure législative et réglementaire. La saisine du Conseil d'Etat de textes pour avis est assurée par cette voie électronique et en papier.

Par le biais de LegiPro, le Conseil d'Etat se voit transférer les dossiers pour avis dans une version électronique, prête pour la transmission aux conseillers d'Etat. Cette plateforme garantit une accélération de la transmission de documents du Gouvernement à l'adresse du Conseil d'Etat dans la procédure législative et réglementaire et permet à la commission en charge d'un dossier auprès du Conseil d'Etat de traiter le texte sous forme informatisée.

L'application « LegiPro » est interconnectée étroitement avec la base de données législative « Casemates », et notamment aussi avec le vocabulaire contrôlé. Cette application deviendra accessible en 2021 aux fonctionnaires qui assurent le suivi de la procédure législative dans leurs départements ministériels.

En outre, une Convention a été signée entre le SCL et la Chambre des Députés, par laquelle ont été fixées les modalités de la transmission des documents relatifs à la procédure législative par le biais de l'application LegiPro. Les documents en provenance de la Chambre des Députés seront à l'avenir introduits par celle-ci dans LegiPro par voie directe. Ceci constitue une étape supplémentaire dans la voie de la dématérialisation de la procédure législative et réglementaire.

Des pourparlers entre le SCL et le Secrétariat général du Conseil de Gouvernement ont été entamés en vue d'intégrer les documents relatifs aux travaux du Conseil de Gouvernement également dans l'application en question.

C.8.6 Coopération internationale

Suite à un premier accord de coopération conclu avec la Confédération suisse en décembre 2019 relatif à la mise à disposition contre une rétribution financière de programmes informatiques développés par le Service central de législation en matière de la publication digitale législative, dénommés « Casemates », la République italienne a également marqué son intérêt pour acquérir la technologie luxembourgeoise précitée. Des pourparlers afférents ont ainsi pu être entamés en 2020.

C.9 Département des Cultes

Le Département des Cultes a, conformément aux lois du 23 juillet 2016 respectives, procédé au versement des soutiens financiers aux communautés religieuses conventionnées avec l'Etat.

Il y a lieu de signaler, pour être complet, que le soutien financier annuel n'est viré aux cultes respectifs qu'à partir du moment où il dépasse la somme des traitements, charges patronales comprises, des ministres du culte bénéficiant du régime transitoire prévu par les lois prémentionnées du 23 juillet 2016.

D. ACTIVITES PROTOCOLAIRES

D.1 Fête Nationale

Les services du Ministère d'Etat ont participé comme tous les ans à l'organisation de la cérémonie pour la célébration officielle de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc. En raison de la pandémie COVID-19 et des mesures en vigueur, la cérémonie de 2020 a eu un caractère très restreint. Elle s'est déroulée au Monument National de la Solidarité en présence d'une vingtaine d'invités officiels représentant les institutions du Grand-Duché.

D.2 Plantation d'un arbre en l'honneur de S.A.R. le Prince Charles

Le 10 mai 2020 est né le prince Charles, premier enfant de LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière. Le Gouvernement a décidé de lui offrir en tant que cadeau officiel un arbre.

Le 21 septembre 2020 a eu lieu la cérémonie de plantation de l'arbre, un tilleul, au Parc Pescatore, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière et du Prince Charles, de M. le Premier Ministre, de M. le Vice-Premier Ministre, de Mme le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, de M. le 1^{er} échevin de la Ville de Luxembourg et de Mme la Maréchale de la Cour.

D.3 Monument en la mémoire de S.A.R. le Grand-Duc Jean

Après le décès de S.A.R. le Grand-Duc Jean en mai 2019, le Gouvernement a décidé de faire ériger un monument en sa mémoire.

En concertation avec S.A.R. le Grand-Duc, la Ville de Luxembourg, le Ministère de la Culture et l'Administration des bâtiments publics, il a été décidé d'installer le monument au Parc Pescatore, du côté de la Côte d'Eich avec en arrière-plan la skyline du Kirchberg, dont notamment les Trois-Glands et le Musée Grand-Duc Jean.

Un concours, dont la procédure et le contenu vont être annoncés au cours de la première moitié 2021 sera lancé pour la conception et la réalisation du monument.

E. ANNEXES

E.1 Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre au cours de 2020

13 janvier	- Visite de travail Mme Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne - Bilatérale avec Mme Margrethe Vestager, Vice-Présidente exécutive de la Commission européenne
30 janvier	Visite M. Hans van Baalen, Président du Parti de l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe (ALDE)
10 février	Visite M. Michel Barnier, négociateur en chef de la Commission chargé de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni
9 mars	Visite Mme Laura Codruta Kövesi, première procureure générale européenne et cheffe du Parquet européen
11 mars	- Visite de travail Mme Dubravka Šuica, Vice-Présidente de la Commission européenne et Commissaire européenne à la Démocratie et à la Démographie - Visite de travail M. Johannes Hahn, Commissaire européen au Budget et à l'Administration
29 juin	- Visite de travail M. Patrick Weiten, Président du Département de la Moselle, et Mme Rachel Zirovnik, Vice-Présidente du Département de la Moselle en charge des relations avec le Grand-Duché de Luxembourg - Visite Mme Ekaterina Zakhariyeva, Vice-Première Ministre chargée de la réforme judiciaire et ministre des Affaires étrangères de la République de la Bulgarie
6 juillet	Visite MM. Thierry Breton et Nicolas Schmit, Commissaires européens
23 septembre	Rencontre avec une délégation de haut niveau : Ambassadeurs US, à Senningen
5 octobre	Signature de l'accord sur les opérations de secours transfrontalières avec la Rhénanie-Palatinat et entrevue avec Mme Malu Dreyer, Ministre-Présidente Rhénanie-Palatinat à Merttert
8 octobre	Entrevue avec Mme Kersti Kaljulaid, Présidente de la République d'Estonie
13 octobre	Entrevue avec M. Clément Beaune, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes
27 octobre	Visite de travail M. Johannes Hahn, Commissaire européen au Budget et à l'Administration
1er décembre	Visite de travail M. Jan Jambon, ministre-président du Gouvernement flamand
2 décembre	Visite de courtoisie Mme Valérie Beusert-Leick, Présidente du Département de Meurthe-et-Moselle
8 décembre	Visite de travail M. Vincent Van Peteghem, Vice-Premier Ministre et ministre des Finances du Royaume de Belgique

E.2 Déplacements de Monsieur le Premier Ministre à l'étranger au cours de l'année 2020

20 – 23 janvier	World Economic Forum à Davos
27 – 28 janvier	Commémoration du 75 ^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau
28 janvier	Visite de travail à Varsovie
1 ^{er} – 4 février	Déplacement à Stockholm pour une réunion de travail avec M. Stefan Löfven, Premier Ministre suédois
20 – 21 février	Conseil européen extraordinaire à Bruxelles
17 – 21 juillet	Conseil européen à Bruxelles
1 ^{er} – 2 octobre	Conseil européen à Bruxelles
15 – 16 octobre	Conseil européen à Bruxelles
10 – 11 décembre	Conseil européen à Bruxelles

E.3 Participation de Monsieur le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan national au cours de l'année 2020

6 janvier	- Réception de Nouvel An de la Chambre des Députés - Réception de Nouvel An de la Ville de Luxembourg
7 janvier	- Réception de Nouvel An au « Cent Buttek » à Beggen - Pot des Présidents de la Baueren-Allianz - Réception de Nouvel An du Ministère d'Etat
8 janvier	Réception de Nouvel An du Ministère de la Digitalisation
13 janvier	Cérémonie d'assermentation de la commission européenne à la Cour de Justice de l'Union Européenne
14 janvier	- Réception de Nouvel An de la Presse - Pot des Présidents de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Artisans
15 janvier	Réception de Nouvel An de la Chambre des salariés
16 janvier	- Présentation des Vœux de Nouvel An à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse - Entrevue avec M. Marco Houwen, Président de LU-CIX asbl à Luxembourg
17 janvier	Réception de Nouvel An du Conseil d'Etat
18 janvier	Soirée du Sport Automobile 2019 à Mondorf-les-Bains
23 janvier	75 ^e anniversaire de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg-Kirchberg
6 février	Symposium St. Gallen à Luxembourg
7 février	Présentation des vœux de Nouvel An de la Fédération Horticole Luxembourgeoise – 52 ^e Cortège Saint Valentin 2020
11 février	Entrevue avec Mme Della Valle, CFO de Vodafone à Luxembourg
9 mars	« Klimadësch-Landwirtschaft » à Senningen
10 mars	- Visite de la classe Cycle 4.1., école Aloyse Kayser à Belair

	- Rencontre avec un groupe d'élèves du Lycée Ermesinde à Luxembourg
11 mars	Séance cinématographique 30 ans du Film Fund Luxembourg et 10 ans Luxembourg City Film Festival à Luxembourg-Kirchberg
16 avril	Visite du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) à Lintgen
20 avril	- Visite du Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) (COVID Scanner et Field Hospital) - Conférence téléphonique avec le groupe ad hoc pour accompagner les mesures décidées dans le cadre de la lutte contre le COVID-19
21 avril	Visite de la cellule de crise Covid-19 à Luxembourg
23 avril	Visite aux Hôpitaux Robert Schuman pour visiter les unités et services destinés à la prise en charge des patients atteints du Covid-19 au sein de l'Hôpital Kirchberg
30 avril	Visioconférence avec le groupe ad hoc pour accompagner les mesures décidées dans le cadre de la lutte contre le COVID-19
1 ^{er} mai	- Visite du centre de soins avancés de la Rockhal à Esch-Belval - Visite du Centre Hospitalier Emile Mayrisch (CHEM) à Esch-sur-Alzette
14 mai	Échanges avec les partenaires sociaux concernant les mesures visant à soutenir l'économie et favoriser la relance dans le cadre de la sortie progressive de la crise COVID-19 à Senningen
19 mai	Visioconférence du groupe ad hoc pour accompagner les mesures décidées dans le cadre de la lutte contre le COVID-19
26 mai	Entrevue avec l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA) à Luxembourg
29 mai	Visite du centre de soins avancés à Ettelbruck
10 juin	Échanges avec les partenaires sociaux au sujet de l'impact sociétal, budgétaire et économique de la crise COVID-19 à Senningen
12 juin	Réunion du groupe ad hoc pour accompagner les mesures décidées dans le cadre de la lutte contre le COVID-19
23 juin	Fête nationale 2020
3 juillet	Réunion avec les partenaires sociaux à Senningen
27 août	Visite de Cargolux – arrivée de l'avion „NetOuniMengMask"
1 ^{er} septembre	Visite du site Baggerweier à Remerschen
5 septembre	Visite de la station de test COVID-19 à l'aéroport de Luxembourg
16 septembre	Entrevue avec l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL) et l'Association of the Luxembourg Fund Industry (ALFI) à Luxembourg
17 septembre	- Visite du Lycée de Garçons à Luxembourg - Visite Lycée technique des Arts et Métiers à Luxembourg - Visite de Peters Sport, fournisseur de tours du cou en microfibre à Howald
18 septembre	Visite de DuPont de Nemours à Contern
21 septembre	- Plantation d'un arbre en l'honneur de la naissance de S.A.R. le prince Charles au Parc Pescatore à Luxembourg - Visite de l'entité « De Park » du Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (CHNP) à Ettelbruck
22 septembre	- Visite des vignerons mosellans et des représentants du secteur viticole à Schengen

	- Visite de la société Tarkett à Lentzweiler
24 septembre	- Visite du chantier de la Compagnie De Construction Luxembourgeoise (CDCL) à la Cloche d'Or - Visite du centre de test au P&R Bouillon dans le cadre de la 2^e phase du LargeScaleTesting - Visite des nouveaux aménagements du tramway à Luxembourg
28 septembre	- Entrevue avec l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg - Entrevue avec M. René Schlechter, Ombudsman pour enfants et jeunes, à Luxembourg - Entrevue avec l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI), la Caritas et la Croix-Rouge à Luxembourg
29 septembre	- Visite de la société Cocottes à Grass - Visite de l'usine de production de masques des Hôpitaux Robert Schuman (HRS) à Gasperich
30 septembre	- Visite du site intermodal de CFL multimodal et CFL cargo à Dudelange-Bettembourg - Visite du centre TRUCK & BUS à Livange
1 ^{er} octobre	Réunion de travail entre le gouvernement et le bureau du Syvicol à Senningen
5 octobre	Visite de Party Rent à Echternach
6 octobre	Entrevue avec Mme Claudia Monti, Ombudsman, à Luxembourg
7 octobre	Échange avec des ONGs actives dans la lutte contre le COVID-19
8 octobre	- Entrevue avec ICTLuxembourg à Luxembourg - Visite du Foyer Paula Bové de la Fondation Maison de la Porte ouverte (FMPO) à Luxembourg - Visite de Peintures Robin à Useldange - Visite du Home pour personnes âgées (HPPA) à Mersch
9 octobre	- Présentation de la brochure éditée en quatre langues sur la Deuxième Guerre mondiale au Grand-Duché de Luxembourg à Senningen - Entrevue avec l'Union des Entreprises luxembourgeoises (UEL) à Luxembourg
10 octobre	- Visite de la Fédération Nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg (FNEL) à Luxembourg - Visite de l'équipe du Contact Tracing à Hamm - Visite du Camping Fuussekaul à Heiderscheid
12 octobre	Entrevue avec les syndicats à Luxembourg
13 octobre	Discours sur l'état de la Nation
18 octobre	Journée de la Commémoration Nationale
5 novembre	- Réunion du groupe ad hoc pour accompagner les mesures décidées dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 - Ouverture de l'Assemblée nationale du Business Club France Luxembourg par visioconférence
17 novembre	Conférence virtuelle « Luxembourg Internet Days 2020 »
26 novembre	Visioconférence avec B Medical Systems
27 novembre	Visioconférence avec les représentants de l'Association des Infirmières et Infirmiers du Luxembourg (ANIL)
14 décembre	- Visioconférence avec l'Union des Entreprises luxembourgeoises (UEL)

	- Visioconférence avec les syndicats
16 décembre	Visite lors du Centre de vaccination au Hall Victor Hugo à Limpertsberg
26 décembre	- Visite du Comptoir pharmaceutique luxembourgeois à Foetz - Visite du Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) à Luxembourg - Visite du Centre Hospitalier Emile Mayrisch (CHEM) à Esch-sur-Alzette
27 décembre	- Visite des Hôpitaux Robert Schuman (HRS) à Luxembourg - Visite du Centre hospitalier du Nord (ChdN) à Ettelbruck

E.4 Participation de Monsieur le Premier Ministre à des séances à la Chambre des députés en relation avec le COVID-19

17 mars	Conférence des Présidents
18 mars	Conférence des Présidents
23 mars	Bureau/Conférence des Présidents
25 mars	Bureau/Conférence des Présidents
27 mars	Bureau/Conférence des Présidents
30 mars	Bureau/Conférence des Présidents
3 avril	Bureau/Conférence des Présidents
10 avril	Bureau/Conférence des Présidents
15 avril	Bureau/Conférence des Présidents
24 avril	Bureau/Conférence des Présidents
28 avril	Bureau/Conférence des Présidents
4 mai	Bureau/Conférence des Présidents
13 mai	Bureau/Conférence des Présidents
15 mai	Bureau/Conférence des Présidents
19 mai	Bureau/Conférence des Présidents
20 mai	Bureau/Conférence des Présidents
26 mai	Bureau/Conférence des Présidents
29 mai	Bureau/Conférence des Présidents
10 juin	Bureau/Conférence des Présidents
31 août	Bureau/Conférence des Présidents
14 octobre	Bureau/Conférence des Présidents/Santé
23 octobre	Bureau/Conférence des Présidents
17 novembre	Bureau/Conférence des Présidents
23 novembre	Conférence des Présidents
4 décembre	Bureau/Conférence des Présidents
9 décembre	Bureau/Conférence des Présidents
21 décembre	Bureau/Conférence des Présidents

E.5 Participation de Monsieur le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan international au cours de l'année 2020

10 mars	Visioconférence Conseil européen
11 mars	Conférence téléphonique BENELUX
17 mars	Visioconférence Conseil européen
26 mars	Visioconférence Conseil européen
21 avril	Visioconférence BENELUX
23 avril	Visioconférence Conseil européen
5 mai	Visioconférence des ministres du numérique (Conseil Télécom)
6 mai	Visioconférence Sommet des Balkans occidentaux
11 juin	Visioconférence BENELUX
18 juin	Visioconférence Eastern Partnership
19 juin	Visioconférence Conseil européen
30 juin	Visioconférence Atlantic Council
19 août	Visioconférence Conseil européen extraordinaire
25 septembre	Participation par message préenregistré au segment à haut niveau de la 75 ^e séance de l'Assemblée générale des Nations Unies
7 octobre	Visioconférence Sommet BENELUX
29 octobre	Visioconférence Conseil européen
19 novembre	- Sommet virtuel avec M. Narendra Modi, Premier Ministre de la République de l'Inde - Visioconférence Conseil européen
7 décembre	Visioconférence Conseil des ministres européens en charge des télécommunications